
Face à la crise du mariage, nécessité d'une éthique de la pastorale de préparation au mariage pour la réception des notions de fidélité et d'unité indissoluble

Mémoire réalisé par
Joseph Claude ZAMBO

Promoteur
Dominique JACQUEMIN

Lecteurs
Louis-Léon CHRISTIANS et Alphonse BORRAS

Année académique 2013-2014
Master en théologie, finalité approfondie

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail de recherche et de cette année d'études à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve – Faculté de Théologie. Je voudrais remercier le Seigneur Dieu qui a permis la réalisation de cette mission au nom de son Église.

Je voudrais aussi remercier mon Évêque, Mgr Jean MBARGA, pour sa sollicitude pastorale qui m'a permis de se remettre en route pour de nouveaux horizons académiques et de contribuer à la mission d'Église particulière qui est à Ebolowa. Et à tous mes confrères du Diocèse d'Ebolowa qui m'ont permis par leur soutien fraternel de pouvoir tenir jusqu'au bout avec leurs différents conseils et autres participations ;

À mes Parents ATANGANA Joseph et ma mère MBEZELE Cécile et à mon grand frère EFFA Jean-Pierre et mes chers frères et sœurs défunts. Que Dieu soit béni pour tout ce que vous avez été et que vous restez pour moi Je vous dédie ce travail de tout cœur.

Mes remerciements aux autorités académiques de la Faculté de Théologie qui ont ouvert la porte de leur auguste institution pour m'accueillir afin de faire une expérience académique sérieuse.

Au Professeur Dominique JACQUEMIN qui a suivi de bout en bout nos balbutiements académiques dans ce travail. Pour leur attention et le temps qu'ils ont consacré pour nous permettre de voir clair dans le processus d'élaboration de ce travail jusqu'à sa validation.

Mes remerciements aux autorités ecclésiastiques de l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles, pour leur confiance qui m'a permis de travailler en toute quiétude et partager l'expérience d'Église dans cette autre partie du monde.

Mes Remerciements :

À mes camarades et confrères de travail : le Père Pascal blaise FANGA MBEGA, l'Abbé Armand ABEME

À mon Curé, Confrère Abbé Zacharie AMBASSA, pour sa sollicitude d'aîné soutien de la réussite de notre travail et de ses conseils fraternels qui nous ont pleinement aidés pour tenir ferme dans le travail.

Au curé de l'Unité Pastorale du Kerkebeek, la Révérende Sœur Anne PEYREMORTE et aux autres confrères de l'équipe pastorale de la dite unité, pour leur accueil et soutien fraternel. Aux Religieuses et aux fidèles de cette unité pastorale ; particulièrement à l'équipe de préparation aux mariages qui m'ont inspiré de meilleurs commentaires critiques.

À l'Abbé Michel CHRISTIAENS, merci de ta fraternité sacerdotale qui montre que l'Église est une dans sa diversité.

À Monsieur Joseph Chantal ETOUNDI AYISSI, 2^{ème} Secrétaire de l'Ambassade du Cameroun auprès du Royaume de Bruxelles et Madame ;

Au Chargé des Affaires Culturelles de l'Ambassade du Cameroun qui a participé à ce travail en nous fournissant de la documentation nécessaire pour notre travail ;

À ma nièce Hortense ADA ESSI, pour son soutien moral et logistique ;

À Madame OVONO Odile au Cameroun et à toute sa famille pour leur soutien logistique et moral ;

Aux amis de Belgique et de partout qui ont permis que nous puissions présenter cette modeste contribution pour notre Église.

Enfin mes remerciements à toutes les personnes dont je n'ai pas pu citer par oubli, qu'ils trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'organisation sociale et ecclésiale de la famille qu'est le mariage est régulièrement en crise depuis l'institution du mariage. Elle subit en même temps des mutations qui affectent sa vie et sa stabilité. Une telle déclaration semble de prime abord compromettre toutes les possibilités de solutions qui recadrent la vie et l'avenir de la famille et particulièrement du mariage. Le regard critique de la société aujourd'hui est parfois sceptique, voire fataliste sur l'avenir de la famille et par voie de conséquence sur le mariage. Cette observation critique peut pousser au découragement sur toute entreprise qui peut être engagée en vue de trouver des possibilités de solutions ou des voies d'encadrement des foyers. Nous pensons qu'il y a nécessité à se pencher vers ce "*malade*" institutionnel et de comprendre au mieux les causes de cette crise. Cela nous donnerait aussi la possibilité de l'aider à redresser la barre et, si possible, remédier en partie à ces multiples causes qui menacent sa stabilité.

La crise du mariage est surtout visible après le passage auprès de l'autorité de l'état-civil ou après la célébration à l'église. Notre expérience pastorale dans l'accompagnement des couples nous a amené à constater que plusieurs couples connaissaient des crises parfois insurmontables après ces célébrations civiles et religieuses. Ces crises ne se limitent pas seulement à de simples brouilles, mais aboutissent parfois à des ruptures totales. Et pourtant l'Église est souvent présente dans la vie du couple pour les préparer à vivre leur lien harmonieusement ensemble pour toute la vie. Le plus souvent, le couple qui va se séparer a des enfants mineurs ou même majeurs ; toujours est-il qu'ils ont des enfants et ces derniers peuvent être affectés par la rupture des parents. Nous pouvons penser le problème uniquement dans le cadre de la famille et peut-être de quelques proches, mais nous constatons que les conséquences vont au-delà de ce cadre strict. L'institution matrimoniale et familiale apparemment privée a des incidences sociales et ecclésiales. Cela donne l'expérience d'échec pour les jeunes ou pour d'autres qui sont en voie de vouloir emboîter le pas de ces couples à travers le mariage. Cela occasionne des peurs et des questionnements sur la possibilité de s'engager dans le mariage si cela devait aboutir aussi à un échec. En approchant des jeunes qui veulent "*se mettre ensemble*", il semble se dégager des inquiétudes sur l'avenir de leur engagement et surtout sur sa durée. Le problème étant que les échecs aboutissent le plus souvent à des blessures qui touchent toute la vie affective des personnes et leurs collatéraux.

Cependant, ce tableau sombre des crises du lien matrimonial ne veut pas dire que les gens ne se marient plus. Tout au contraire, nous pouvons voir des nouveaux foyers se former et s'engager même avec un lien très fort ; présage que le mariage reste une institution qui a son avenir devant lui. En plus, nous voyons des jeunes, comme des moins jeunes, croire en la

solidité du mariage ainsi qu'une possibilité de durée, même aujourd'hui où les divorces sont devenus courants et fréquents. Les statistiques qui sont donnés aujourd'hui, en sont la preuve ; nous y reviendrons. Ces dernières, malgré les fluctuations, montrent la constance des mariages dans nos sociétés qui proposent des formes variées de lien pour une vie commune entre un homme et une femme particulièrement. Certes, il y existe des légalisations relatives à des formes d'union homosexuelle qui entrent aujourd'hui dans ce registre matrimonial. Cette difficile question n'est pas l'objet de notre travail, nous nous limiterons à l'union de l'homme et de la femme. Ainsi en parlant de mariage, il sera toujours question du lien uniquement entre un homme et une femme.

Notre objectif est surtout de rechercher des voies et moyens pouvant permettre à la famille, à travers le mariage, de se donner des issues possibles à son équilibre. Toutefois, pour parvenir à une telle entreprise, nous pensons qu'il est nécessaire de comprendre quelques causes majeures du déséquilibre des foyers aujourd'hui au niveau tant social qu'ecclésial. Ce double niveau de regard donne d'appréhender que la crise dont il est question n'est pas propre à une seule entité : la société et l'Église sont conjointement concernées. Une activité de collaboration devrait soutenir une certaine stabilisation des ménages. Cela engage les responsabilités de toutes les parties et appelle à ce que chaque partie accepte sa part de responsabilité dans l'échec ou la crise du mariage contemporain. Pour parvenir à cet objectif, nous voulons faire un parcours critique de chaque entité qui prend en charge le mariage. Nous voulons voir quel encadrement et quel accompagnement sont faits par la société et par l'Église. Ainsi à chaque étape, nous pourrons nous poser quelques questions à même de considérer la complexité de notre sujet. Il s'agit aussi de se poser la question sur la définition donnée par chaque institution sur le sens du mariage et peut-être de voir les limites ou les pièges qui sont rattachés à l'une ou à l'autre définition dans la vie de l'institution matrimoniale.

Le thème de notre recherche étant centré sur la crise du mariage, nous essayerons de relever les différentes sources de tension qui menacent cette institution ; tant celui qui prépare que ceux qui célèbrent ne sont pas toujours pleinement conscients de la forte valeur de ce à quoi ils préparent ou ce à quoi ils s'engagent. Après cette lecture sociale et ecclésiale de la crise du mariage dans notre monde, nous considérerons la dimension théologique de l'alliance matrimoniale d'un homme et d'une femme selon certains écrits de l'Ancienne Alliance et puis la vision de Jésus sur le mariage dans les évangiles et ainsi que selon saint Paul qui a voulu cadrer l'enseignement de l'Église sur le mariage. L'apport du Magistère nous sera aussi utile pour nous situer dans les débats sur les questions de mariage et de ses crises. Ensuite, il s'agira d'engager la qualité de la présence et de l'accompagnement de l'Église dans les difficultés des

foyers afin qu'elle soit interpellée sur le traitement réservé à ceux qui se marient aujourd'hui. Il s'agit surtout de faire prendre conscience à l'Église qu'elle a une part active directe ou indirecte dans la vulnérabilité de l'institution matrimoniale de nos jours. Au cœur d'une action insuffisamment consciente de ses conséquences, elle laisse des failles énormes qui ne permettent pas à l'institution matrimoniale de faire face au défi de ce temps. Son discours peut parfois paraître ambigu et nécessite une certaine nuance dans sa radicalité actuelle. Certes, nous pensons que l'Église est préoccupée de la situation de la famille et du mariage aujourd'hui, au point de provoquer une série de rencontre pour la préparation des travaux de l'Assemblée extraordinaire des évêques du mois d'octobre 2014 et le synode de 2015¹ ayant pour thème central la question de la famille et du mariage. L'action de l'Église implique des attentes de changements de la part des membres de l'Église, mais aussi du monde d'aujourd'hui. Nous savons que le message de l'Église est souvent accueilli par ceux qui ne sont pas de l'Église ; c'est-à-dire dans ce que dit l'Église, c'est le souhait des hommes et des femmes de ce monde qui se rencontrent dans les principes de fonctionnement de la vie et aussi du mariage. Nous pouvons dire que le discours de l'Église reste toujours situé pour aller à la rencontre des uns et des autres, un discours qui devrait être plein de miséricorde et en même temps resituant le sens du mariage chrétien dans le monde contemporain.

À la suite, la question qui nous préoccupe toujours et qui nécessite de rechercher une réponse est de s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour permettre une rencontre et un accompagnement de la crise. Redonner au mariage une certaine stabilité et, par le fait même, aider la famille et l'institution matrimoniale à sortir du cycle des échecs relevés régulièrement dans notre société, particulièrement des discours médiatiques qui présentent sans discernement une image parfois catastrophique du mariage. En négligeant qu'il existe aussi de nombreux cas de réussite, des modèles pour d'autres générations.

¹ Cf. SYNODE DES ÉVÊQUES-III^{ème} Assemblée GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE, *Les défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation : document de préparation*, Cité du Vatican, 2013, p. 2

CHAPITRE I – LA CRISE DU MARIAGE CIVIL ET RELIGIEUX AUJOURD’HUI

I. 1 LE MARIAGE EN SITUATION DANS LA SOCIÉTÉ D’AUJOURD’HUI

I. 1. 1. BRÈVE HISTORIQUE DE L’ÉVOLUTION DE LA CRISE DU LIEN MATRIMONIAL

L’histoire du lien du mariage a connu des changements avec la mutation de la forme du lien, car les unions ont fait l’objet de conventions familiales. Dans ce contexte, le lien n’est pas fondé ni sur l’amour ni sur le choix des conjoints. Ces derniers subissaient le choix et la pression de la famille. L’amour pouvait naître bien plus tard ou même pas. Et les raisons qui dictaient les choix des familles ne respectaient pas la liberté des époux² et toute leur vie restait encadrée par la communauté familiale. Mais quelles qu’en soient les raisons, les conjoints n’étaient qu’à la solde des intérêts du groupe familial. Le mariage reste un mariage de convention et d’intérêt et non un mariage d’amour. Ainsi le mariage est tourné vers la famille élargie et non vers le couple. C’est dans ce contexte que l’Église engage une lutte difficile pour que la liberté des conjoints soit prise en compte, reconnue et même soit au centre du choix des époux³. Plus tard, cette réforme entrera en vigueur dans la société occidentale pour devenir une condition de la validité du mariage. Certes, nous pouvons remarquer que ces mariages conventionnels tenaient dans la durée. Cependant, dans certains contextes, ils ouvraient la voie à la polygamie, car l’homme cherchait son “vrai” amour qu’il ne trouvait pas auprès de l’épouse “imposée”. Toutefois, cette raison n’est pas légitime pour soutenir ou encourager la pratique de la polygamie. Ceci n’étant pas l’objet de notre travail, nous n’insisterons pas sur le sujet.

Sans totalement condamner le système des mariages conventionnels, nous reconnaissons qu’il y avait des limites dans ce système et les crises ne manquaient pas. Mais l’encadrement de la communauté aidait le couple à surmonter les difficultés ou les incompatibilités dans la durée. Il y avait une certaine fidélité dans la relation conjugale et la famille pouvait rester ensemble. Les valeurs étaient transmises au sein de la famille et dans la communauté. Les déperditions matrimoniales existaient certes, mais dans un contexte réduit. Ainsi le mariage véhiculait des valeurs d’unité et de fidélité dans le lien matrimonial. De nos jours, force est de constater que la situation du mariage et de la famille vit un très grand flottement en matière d’unité et de fidélité dans le lien matrimonial.

² Les raisons étaient particulièrement d’ordre patrimonial ou d’ordre politique pour le cas des familles régnantes en Occident et dans certains cas en Afrique qui ajoutait d’ordre éthique. Ce système est resté jusqu’à la deuxième moitié du XX^{ème} siècle en Afrique et jusqu’au moment des indépendances des états africains. L’émancipation de la femme et l’école vont permettre une certaine libération de la femme de ces conventions familiales. Mais la nouvelle forme est revenue d’une certaine manière dans la pratique de la compensation matrimoniale (la dot). Cf. Philippe LABURTHER-TOLRA, *Les Seigneurs de la forêt. Essai sur le passé historique, l’organisation sociale et les normes éthiques des anciens Beti du Cameroun*, Paris, L’Harmattan, 2009(nouvelle édition)

³ La réforme est votée au Concile de Latran en 1215.

I. 1. 2 LE MARIAGE ET SES MULTIPLES FORMES AUJOURD'HUI

La situation de l'institution matrimoniale comme celle de la famille nous semble nouvelle et pourtant le sujet transcende notre temps sans qu'on puisse dire qu'on est arrivé au bout de la peine. Cette incertitude de solution nous fait voir qu'il y a des mutations qui sont faites dans la vie du mariage au point que certains pensent qu'on ne devrait plus parler de la crise du mariage, mais de dire que « *l'institution familiale est une crise parce qu'elle nous situe en permanence entre deux : entre passé et futur, entre nos mémoires et nos avenir*⁴. » Le mariage est l'une des institutions qui subit beaucoup de chocs et de mutations afin de s'adapter aux époques et aux crises qu'il traverse. Mais malgré ces mouvements d'adaptation, le mariage a besoin à tout moment de se faire accompagner. Il nous interpelle à se pencher sur sa situation afin de trouver des solutions à long terme qui peuvent lui permettre d'arriver à une stabilité durable et comprendre que « *le mariage est la seule relation qui mette véritablement au travail*⁵. »

La classification du modèle de mariage est très complexe aujourd'hui à travers les diverses formes d'unions ou des formes qualifiées de mariage mais qui n'en sont pas reconnus comme tels et, qui restent sans correspondance à l'esprit du lien ; ils sont données aussi dans l'identification des relations entre hommes et femmes comme des liens matrimoniaux. Ainsi :

« au régime binaire d'avant où l'on hésitait à se passer la corde au cou succède lentement le régime bâtard d'aujourd'hui où l'on veut toute chose et son contraire, être à la fois solitaire et marié, libre et lié. Les rites de passage sont frappés d'un discrédit sans retour : on leur préfère le chevauchement des âges, l'interpénétration des modes de vie. Mariage d'agrément ou de convenance, concubinage, union libre, Pacs : cette répartition est en partie périmée, il existe de plus en plus de conjoints intermittents qui vivent en célibataires et s'accordent des libertés mutuelles, d'amitiés érotiques qui mélangent les genres, de concubins pépères qui vivent en époux traditionnels et d'autres enfin qu'on ne saurait classer dans aucune catégorie car ils appartiennent à toutes⁶. »

Ces multiples formes de lien ont des conséquences dans la société et plus encore complexes dans la famille avec l'avènement de l'enfant. La relation entre les membres du couple est moins compliqué quand le couple est encore seul, mais avec l'enfant la situation devient plus difficile et toute décision nécessite de tenir compte de cet enfant. Et même quand on n'a pas tenu compte de sa présence, à un moment donné, on est obligé de s'interroger sur

⁴ Jean-Philippe PIERRON, *"Faire famille" en modernité tardive*, dans CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE - CONSEIL FAMILLE ET SOCIÉTÉ, *Familles et sociétés : quels choix pour demain ?* Paris, Bayard/Cerf/Fleurus-Mame, 2013, p. 55.

⁵ Xavier LACROIX, *Apprivoiser la durée en couple et en famille*, dans CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE - CONSEIL FAMILLE ET SOCIÉTÉ, *Familles et sociétés : quels choix pour demain ?* p. 69.

⁶ Pascal BRUCKNER, *Le Mariage d'amour a-t-il échoué ?* Paris, Grasset, 2010, p. 135-136.

son sort. Cet enfant vient modifier l'histoire du couple pour devenir le sujet d'attention et même de préoccupation. La justification même du divorce peut être fondée sur l'enfant, car les parents vont estimer ne pas vouloir traumatiser l'enfant par leur vie brouille qui ne manifeste plus l'amour nécessaire à l'équilibre de l'enfant. Ainsi la désignation de la famille porte désormais des formes aussi complexes où « *on doit le qualifier par un adjectif qui précise de quelle réalité on parle : famille classique, famille monoparentale, famille explosée, famille recomposée, famille homoparentale*⁷. » La situation de crise du mariage passe aussi dans la question de l'enfant dans le foyer. Mais l'entente entre le couple reste toujours problématique au point où ils doivent faire appel à la justice étatique pour permettre son encadrement d'une manière convenable par l'un ou les différents parents.

I. 2. LE MARIAGE CIVIL FACE À LA CRISE DE FIDÉLITÉ

Le mariage peut être défini comme une communauté de personnes formée par le binôme homme et femme en vue de vivre ensemble pour la vie et éventuellement transmettre la vie à des générations futures à travers l'enfant. Cette définition tient au mariage dit traditionnel qui est la base de notre travail. Cette définition cependant est à nuancer, car cette institution qui est établie en vue d'une vie en durée connaît des crises mutationnelles dans le temps et dans l'espace. En plus nous notons que l'espérance de vie des hommes et des femmes aujourd'hui est en nette croissance grâce au progrès scientifique, technique et médical. La conséquence immédiate fait que les couples sont appelés à vivre ensemble longtemps leur lien sans se séparer dans le principe.

L'insistance sur le mariage civil tient dans le sens que dans plusieurs pays en Europe comme en Afrique, le mariage civil est célébré avant le mariage religieux. Dans certains contextes comme en Afrique, le mariage traditionnel avec la pratique de la compensation matrimoniale⁸ est recommandé, voire même une condition sans laquelle les autres formes de célébrations n'ont pas lieu. D'ailleurs cette pratique est reconnue comme un sérieux malaise pour la crise de la solidité du lien matrimonial dans plusieurs cas d'instabilité des mariages. Et aussi clairement reconnu comme un frein qui empêche beaucoup de couples à officialiser leur lien devant les instances administratives et civiles. Cela engendre des conséquences d'instabilité et multiplie des couples qui vivent en union libre ou en concubinage. Cependant, sans négliger ce que nous avons relevé parmi les problèmes de la société africaine, nous pouvons dire que les problèmes qui sont au centre de la crise du mariage moderne aujourd'hui

⁷ Cardinal André VINGT-TROIS, *La Famille, nous y croyons !* dans, CONFÉRENCE DES EVÊQUES DE FRANCE – CONSEIL FAMILLE ET SOCIÉTÉ, *Familles et Société : quels choix pour demain ?* p. 11.

⁸ Autre expression utilisée pour désignée la dot. Cf. Philippe LABURTHER-TOLRA, *Les seigneurs de la forêt*.

sont dans l'ordre du changement de statut : le mariage conventionnel a changé de cap pour devenir le mariage d'amour avec des conséquences immédiates. Il y a un libre choix de partenaire, mais une inversion de l'ordre recherché dans cette liberté semble se perdre ; car avant la période des grandes guerres mondiales,

« le mariage tuait l'amour. Depuis, l'amour tue non seulement la nuptialité (...), mais la possibilité même du couple dont le mariage n'est que le miroir grossissant. (...) c'est la possibilité d'une communauté de vie à deux qui est remise en cause⁹. »

Ainsi le mariage d'amour qui donnait l'espoir d'un déploiement de sa liberté apportait en même temps d'autres problèmes plus complexes. Mais cette multitude de problèmes naît aussi avec les multiples formes d'union qui supplantent le mariage institutionnel et avec des confusions qui apparaissent aussi pour la légifération des formes juridiques explicites. Le lien matrimonial devient instable. Les jeunes comme les moins jeunes s'interrogent sur la nécessité de s'engager et en même temps veulent le faire, mais restent hésitant au regard des expériences douloureuses connues par les proches et amis autour d'eux. Le mariage devient ce qu'on peut vouloir, mais crée aussi la peur dans les esprits.

La situation est plus complexe dans la définition du concept du mariage. Il y a des formes qui peuvent être considérés comme des caricatures de mariages à travers la forme du lien. Ainsi au nom de la liberté de choix : « on peut (...) choisir le mariage, le pacs ou le concubinage¹⁰ » ou aussi « vivre en LAT (*living apart together*), c'est-à-dire à distance, chacun sous un toit séparé¹¹, » même si on ne mesure pas les conséquences liées à ce choix libre. Et partant de ce choix apparemment libre fait par les époux, Jean-Paul DELEVOYE relève les erreurs des autorités politiques et aussi sociales qui veulent que le concubinage ou le Pacs soient traités sur le même pied d'égalité que le mariage avec les conséquences juridiques qui en découlent¹². Il y a une insistance sur le concept de la liberté dans le mariage : la liberté de choix, aujourd'hui le législateur a ajouté celle de rompre¹³. Cette dernière forme de liberté peut agir et se faire unilatéralement sans tenir compte de l'autre partenaire. Ce qui rend l'engagement des parties très aléatoire. La parole donnée est mise à l'épreuve de la relativité de l'un ou l'autre partenaire sans trop penser à la peine infligée à l'autre. La norme éthique ne gère plus la vie des individus. Chaque partie est indépendante dans le contrat et veut jouir à fond. D'ailleurs Xavier DIJON

⁹ Pascal BRUCKNER, *Le Mariage d'amour a-t-il échoué ?* Paris, Grasset, 2010, p. 52.

¹⁰ Jean-Paul DELEVOYE, « L'évolution de la société et ses conséquences sur les familles », dans CONFÉRENCE DES EVÊQUES DE FRANCE – CONSEIL FAMILLE ET SOCIÉTÉ, *Familles et Société : quels choix pour demain ?* p. 169

¹¹ Bernadette BAWIN-LEGROS, *Le nouvel ordre sentimental. À quoi sert la famille aujourd'hui ?* Paris, Payot, 2003, p. 89

¹² Jean-Paul DELEVOYE, « L'évolution de la société et ses conséquences sur les familles », dans CONFÉRENCE DES EVÊQUES DE FRANCE – CONSEIL FAMILLE ET SOCIÉTÉ, *Familles et Société : quels choix pour demain ?* p. 170

¹³ *Ibidem*.

remet en cause l'importance de la liberté dans le mariage aujourd'hui en Occident. Et il fait un constat qui montre que

« la chute du taux de nuptialité et la croissance du taux de divortialité, l'une et l'autre repérables dans la majorité des pays occidentaux, montre en effet que la liberté ne se reconnaît plus guère dans le lien institutionnel du mariage¹⁴. »

La liberté devient ambivalente, car elle est ce qui conditionne le lien matrimonial et en même temps ce qui rend le mariage plus fragile. C'est l'élément qui tараude l'amour dans le couple au lieu de donner de la force dans son engagement. Mais nous restons préoccupés sur la valeur de cette liberté à la rupture qui est devenue selon le législateur un droit libre des deux partenaires sans contrôle. Comment vivre une telle liberté et même comment la comprendre aujourd'hui ? Et quel sens peut-il revêtir de nos jours ?

I. 2. 1. LA LIBERTÉ DE RUPTURE

La liberté est une valeur humaine d'esprit qui appelle à opérer un engagement sur un sujet donné. Cependant la liberté appelle à un autre protagoniste qui doit conditionner cette liberté. De même la liberté n'aura de sens que par ce qu'il y a cet autre protagoniste qui met ma liberté en condition et en mouvement. Cette conception de la liberté devient pour nous un mouvement d'esprit qui implique de composer avec l'autre partie opposée à ma liberté. La liberté est l'un des éléments clé du contrat de mariage. Le choix de tel ou tel partenaire se fait dans cette liberté. Ainsi pour une vie harmonieuse, il y a la nécessité d'un cadre. C'est ce cadre que nous appelons le contrat ou le serment. Sa rupture appelle à tenir compte de l'autre qui a permis d'exercer sa liberté sans pression extérieure. Ainsi rompre un contrat ou un serment exige de remplir un certain nombre de conditions afin d'assurer la séparation la plus harmonieuse possible entre les parties. La plus importante est la mise en dialogue des parties afin de voir d'abord les raisons de la rupture, ensuite voir la possibilité de faire appel à une tierce personne si c'est possible et, à la fin, se mettre en mouvement dans la rupture. Cette démarche est de nos jours remise en cause. Ainsi les législations de plusieurs pays occidentaux semblent mettre ces exigences entre parenthèses et faire déclencher le processus sans tenir compte de l'autre partenaire. La liberté de rompre¹⁵ devient un droit qui peut être exploité par une seule partie. Une certaine lecture d'une pareille loi¹⁶ est de faire du lien matrimonial une source d'intérêt qui met en avant le bien unique de chaque partenaire. La relation se construit

¹⁴ Xavier DIJON, *La réconciliation corporelle. Une éthique du droit médical*, (connaître et croire, 2), Namur, Presses universitaires de Namur, 1998, p. 23

¹⁵ Jean-Paul DELEVOYE, « *L'évolution de la société et ses conséquences sur les familles* », dans CONFÉRENCE DES EVÊQUES DE FRANCE – CONSEIL FAMILLE ET SOCIÉTÉ, *Familles et Société : quels choix pour demain ?* p. 170

¹⁶ *Ibidem*. Loi française du 26 mai 2004 établit un « droit au divorce ».

dans un seul but : l'intérêt ou l'utilité. Ainsi le lien se maintiendra tant que toutes les parties auront encore des intérêts dans la relation. Le mariage devient une simple relation économique où les intérêts définissent les règles de vie. Le concept d'amour, qui devrait être le fondement du lien matrimonial, devient un paravent sans grand effet dans le temps sur la vie du couple, cette couverture pouvant être démolie sans difficulté sous le couvert d'une incompatibilité d'humeurs et sans justification.

I. 2. 2. L'AMOUR ET LA PAROLE DONNÉE EN CRISE

Une certaine relecture du mariage contemporain pousse à s'interroger sur les fondements des relations matrimoniales aujourd'hui. D'abord les différentes formes d'union n'acceptent pas les exigences liées à l'institution matrimoniale sous le couvert de la liberté, du choix et de l'amour. Cependant cet amour, comme ressenti de mon désir et de ma liberté, semble tenir un temps, et puis la flamme s'éteint. Mais ce qui nous préoccupe aujourd'hui est de se demander comment ceux qui s'aiment peuvent du jour au lendemain perdre cette force de vie. Car si nous comprenons que « *l'amour (...) est la rencontre spontanée de deux désirs* »¹⁷ comme l'a défini Jean Claude SAGNE ; nous pensons que ce désir sera régulièrement mis en question par rapport à son opposition à la volonté d'unité dans la vie du couple. Toutefois une difficulté tient du fait que l'amour ne répond plus comme paramètre fondamental du lien matrimonial. Car la pensée ancienne sur le mariage reconnaît qu'il y avait un lien intrinsèque entre l'amour et le mariage. Nous pouvons même dire que l'amour faisait le sens du mariage. Nous pouvons nuancer en disant que l'amour naissait avec le mariage au cas où cela pouvait avoir été organisé par d'autres. Mais de nos jours, nous pouvons dire avec J. LECLERQ qu'« *on a séparé l'amour et le mariage. L'amour se cherche pour lui-même ; l'être humain y trouve la plus haute exaltation. Le mariage est tout autre chose* »¹⁸. » Cet amour n'aide pas les partenaires à grandir dans leur union. Chaque membre du couple peut se pencher plus vers son bonheur personnel. Cet amour qui devait nourrir la relation cherche plutôt à s'accaparer de l'autre et le transformer en objet. Ainsi, quand la valeur de l'objet disparaît, le cap est perdu et on ne pense qu'à le rejeter, l'abandonner et si possible aller recommencer une nouvelle expérience ailleurs.

L'amour est aussi confronté aujourd'hui à l'épreuve du temps. En discutant avec ceux qui s'engagent dans le mariage comme dans les autres diverses formes d'unions, et quelle que soit la culture de ceux qui se lient, ils ont tous un désir de vivre longtemps leur idylle. Ils ne pensent même pas au départ à cette éventualité de la séparation. Mais quand l'épreuve du

¹⁷ Jean-Claude SAGNE, *L'homme et la femme dans le champ de la parole*, (Chemins ouverts), Paris, Desclée de Brouwer, 1995, p. 83

¹⁸ Jacques LECLERQ, *Mariage naturel et mariage chrétien*, Paris, Casterman, 1965, p. 145

temps, de la durée survient, ils commencent par un changement des comportements avec un regard différent qui s'établit. L'intérêt porté au départ se dissout progressivement. L'une des raisons qui fait éteindre la chaleur de l'amour réside dans la manière de construire sa relation. Ainsi « *l'état d'esprit avec lequel le plus grand nombre aborde le mariage revient à ceci : ils désirent d'abord jouir physiquement, ensuite éviter les enfants, et enfin avoir des moyens licites d'arriver à leurs fins*¹⁹. » Cette vision caricaturale du mariage est plus actuelle dans les relations de couples. Nous pouvons dire que chacun pense à son bonheur et cherche celui-ci par tous les moyens, parfois même d'une manière illicite, c'est-à-dire sans tenir compte du bonheur de l'autre. Cependant nous pouvons quand même nuancer ces propos. C'est le problème des enfants. Le plus souvent les couples veulent vite avoir d'enfants sous le couvert que cela fera la solidité de leur amour ; mais l'expérience démontre le contraire dans plusieurs cas. Quand la séparation survient, c'est à peine si les enfants sont pris en compte comme preuve de l'engagement du couple. Tout au contraire, le plus malheureux à ce moment est même cet enfant qui devient l'objet de dispute entre les parties ou le prétexte de la rupture. Ainsi la notion d'amour comme fondement central de l'engagement des couples est parfois aussi ambigu et peut être *trompeur et équivoque*. D'une certaine manière, on ne sait pas construire l'amour dans le foyer. On s'engage sous le coup de l'instinct passionnel présenté comme sens de l'amour et quand cette passion disparaît, on ne supporte plus l'autre et on recherche la séparation. Certes, nous savons que tout n'est pas aussi simple que cela peut paraître, mais c'est le constat fait qui conduit à ce résultat. Et surtout l'un des motifs évoqué le plus souvent est l'incompatibilité d'humeur²⁰. La loi française ainsi que la loi belge, comme dans d'autres pays occidentaux, met le mariage dans cette liberté de rupture unilatérale. Ainsi

*« un époux qui veut être libéré de son union a le droit de divorcer, même sans avoir de faute à reprocher à l'autre, et même si l'autre souhaite demeurer marié. La différence avec le pacs ou le concubinage est l'existence d'un délai minimum de deux ans de séparation de fait, et surtout l'existence d'une procédure qui garantit l'équité du règlement des conséquences de la séparation »*²¹. »

L'amour dont il est question est évanescant et fragile. Le mariage devient aussi fragile et incertain parce que son fondement est devenu léger et même mal compris par ceux qui doivent le vivre. Et l'expression "*droit de divorcer*" peut paraître équivoque parce que ne renvoie pas aux fins du mariage. Au lieu d'être dans l'esprit de la proposition, on se situe dans l'ordre d'un droit à exercer comme un acquis total. Les conséquences ne sont pas dans l'acte à engager mais dans la vie. Comment faire un droit dans ce qui peut nuire après ou qui porte atteinte à la

¹⁹ *Ibidem*, p. 161

²⁰ Pascal BRUCKNER, *Le Mariage d'amour a-t-il échoué ?* Page de garde après la page de titre

²¹ Françoise DEKEUWER-DÉFOSSEZ : « *Liberté individuelle et responsabilités familiales* » dans CONFÉRENCE DES EVÊQUES DE FRANCE – CONSEIL FAMILLE ET SOCIÉTÉ, *Familles et Société : quels choix pour demain ?* p. 170

norme ? Le droit a-t-il une action unilatérale ou bilatérale, voire multilatérale ? Autant de paradoxe qui nous paraît dans ce droit à exercer au nom du bien des époux ou du partenaire lésé.

Un autre problème se pose aujourd'hui dans la crise du mariage : c'est la perte de la valeur et du sens de la parole donnée. L'évanescence de l'amour tient surtout, nous pensons, au manque d'intérêt à la parole donnée. Car le mariage est le lien d'une promesse faite entre un homme et une femme pour la vie. C'est un engagement qui se fait dans la parole donnée à travers l'échange de consentement. Mais la crainte aujourd'hui est dans la mise par écrit de la parole donnée pour qu'elle demeure. Il s'agit de distinguer « *entre le secret et le public* »²². La distinction de la parole donnée entre ces lieux est fondamentale car ses effets sont limités à leur cadre. Ainsi la parole donnée dans le secret, qui s'apparente au privé, est un contrat limité le plus souvent aux individus touchés par l'échange, même si on peut nuancer que cela ouvre à un public ciblé d'amis, de confidents à qui on partage son acte privé. C'est un cadre où la liberté individuelle a toute sa faculté d'action. Dans ce contexte, la rupture n'a pas grand effet sur l'extérieur, c'est-à-dire la société. Néanmoins, nous pensons qu'il faudrait nuancer aussi le propos ici car le secret peut être vécu aussi dans le public. Et ceci ne sera pas sans poser des problèmes et des questions entre le secret public et privé dans le cas de l'union libre et le concubinage. En ce moment, nous pourrions classer des unions libres et le concubinage. Ces formes de liens ne laissent pas régulièrement assez de marques dans la rupture de la relation et son impact peut être faible. Cependant, les complications surviennent souvent quand il y a eu un enfant. Malgré le refus ou le rejet de l'implication du social dans la relation, les partenaires en rupture sont obligés de faire appel à l'arbitrage des entités sociales et juridiques afin de définir à qui appartient la garde de l'enfant, le fruit de l'union privée.

Le public est d'abord constatable à travers le temps et même l'espace ; ensuite il y a la traçabilité de cette parole et enfin la parole devient un acte d'engagement pour une durée indéterminée. Ainsi la parole est donnée en public dans les différentes étapes de rencontre ou de présentation du lien matrimonial et devant les témoins humains et matériels²³. Ce processus a donné plus de force à la parole ; car

« loin d'affaiblir sa faiblesse, les sociétés ont essayé de lui insuffler la force qui manquait à sa finalité, mais aussi (...) à sa forme. Tel est le sens des rites : ils

²² France QUÉRÉ, *L'amour, le couple*, Paris/Québec, Centurion/ Editions Paulines/ La Croix-L'Événement, 1992, p. 77

²³ Ce témoin matériel est un repère de l'histoire qui permet de faire le lien avec un événement passé ou qui peut faire l'objet de discussion ou de doute. C'est un témoin d'intérêt historique qui maintient le contact avec le passé par l'écrit. Et la destruction de ce témoin scripturaire est protégée par la loi autant que ceux qui l'ont signé.

donnent une réalité objective, un corps physique à ce qui n'en a pas et ne peut demeurer dans l'état immatériel de la pensée symbolique, ou de l'intention intérieure. (...) nos usages impliquent (...) une démarche civile, éventuellement complétée par une cérémonie religieuse. Les deux séances exigent la présence de deux témoins et l'inscription des consentements sur un registre. Double modalité, forte d'un sens. Attentifs au tragique statut de la parole vouée à disparaître sans laisser de trace, les rites essaient de lui conférer une solidité. (...) la mise en écriture de ce qui n'était qu'une pure oralité ajoutera à la parole la force qui lui manquait encore. En s'écrivant la parole change de statut²⁴.»

L'intérêt de cet attachement à la parole est d'avoir un effet mobilisateur dans la vie du couple. Il aura à réactualiser son effet dans la conscience du couple qui prendra conscience de son existence dans leur lien. Cet attachement a aussi des conséquences sur l'ensemble de la famille et de la société. Aujourd'hui quand on discute avec les plus jeunes, ils semblent favorables à s'engager dans une relation durable dans le mariage, mais éprouvent une grande peur à la suite des expériences d'échec vécues dans leurs familles et autour d'eux. Le besoin est d'avoir des couples solides qui montrent aux jeunes que le mariage se vit davantage qu'il ne se dit. La lecture sociale des problèmes matrimoniaux reste problématique. Ceux qui expriment leur crainte ne cherchent pas à regarder autour d'eux pour voir des couples qui vivent aussi longtemps leur lien jusqu'à la mort. En plus, les hommes et les femmes prennent le risque encore de se marier malgré ce tableau sombre qui semble déclarer l'avenir du mariage incertain. Beaucoup de jeunes perdent foi en l'avenir qui leur permettrait de s'engager dans le mariage aujourd'hui. Certains s'engagent seulement à la recherche du bien-être et au bonheur immédiat quand c'est possible au lieu de penser à un lien durable. Mais quel bonheur peut-on chercher à construire de nos jours ?

I. 2. 3 LE BONHEUR AVEC L'AUTRE CONDITIONNÉ

La situation de crise du mariage et de ses liens connexes d'aujourd'hui consiste dans le fait que chaque partie de la relation veut jouir d'un bonheur parfait et total. L'autre, dans cet élan du bonheur, risque de n'être qu'un maillon. Ainsi, on se situe dans le registre de l'utilité, c'est-à-dire une réduction au bonheur que l'autre partenaire donne. Il est à la limite un objet qui permet d'atteindre ses fins.

Un certain retour historique aux siècles des Lumières et du romantisme a donné un sens libéral au contrat de mariage. Le mariage a été compris comme un simple contrat entre un homme et une femme au même degré que d'autres contrats sociaux²⁵. Les relations tiennent

²⁴ France QUÉRÉ, *L'amour, le couple*, Paris/Québec, Centurion/ Editions Paulines/ La Croix-L'Événement, 1992, p. 73-74

²⁵ Bernd WANNENWESTCH, *Mariage – Théologie morale*, dans Jean-Yves Lacoste (éd.), *Dictionnaire critique de la théologie*, Paris, PUF, 2007, nouvelle édition revue et augmentée, p. 844

dans le souci des intérêts sociaux et où on privilégie uniquement son bien. Une fois que l'objet de son intérêt disparaît, on rompt le contrat ou on le reformule simplement. Sans parler d'une décadence, comme si le relèvement n'était plus possible, mais nous pensons que la voie ouverte par le courant des Lumières n'est pas passé sans laisser de trace. La conception du mariage a évolué au fil du temps, avec des effets collatéraux d'un contrat, c'est-à-dire de ses conséquences. Cette manière de voir le contrat de mariage a donné aussi plus d'orientation à l'idée d'un intérêt dans la relation conjugale. Cette conception est perceptible dans l'orientation actuelle du lien matrimonial et les autres formes maritales : le mariage à l'essai, le PACS, l'union libre, le LAT, le concubinage et autres. La reformulation actuelle du contrat de mariage avec cet héritage des Lumières et du Romantisme va créer une

« multiplication massive des motifs de divorce, l'affranchissement vis-à-vis des enseignements moraux de l'Église, et l'instauration d'un mariage civil à caractère obligatoire ou facultatif. La facilitation "rationnelle" du divorce, d'ailleurs, est déjà inscrite dans la logique de la pensée contractuelle, dans la mesure où le principe d'autonomie individuelle, qui permet aux partenaires de conclure le contrat, les autorise aussi à rompre l'engagement dès lors qu'ils n'en retirent pas le bénéfice escompté²⁶. »

Nous pouvons dire que la nouveauté de ces temps n'est autre chose qu'un retour à l'utilitarisme du passé. Le mariage perd son être-en-soi pour devenir un avoir-en-soi avec la question ultime de ce que rapporte l'autre dans la vie du partenaire. L'amour devient un artefact qui couvre la dimension d'intérêt particulier. C'est pour cette raison que :

« l'utilitarisme des Lumières se trouve ainsi chargé de toutes les exigences du romantisme, lesquelles deviennent le but même du mariage et ne sont plus, de ce fait, nécessairement liées à la réalité concrète d'une communauté de vie. La relation ne vaut d'être maintenue que pour autant qu'elle apporte aux partenaires le bonheur attendu²⁷. »

Une telle vision du bonheur va faire du mariage un point de passage sans ancrage profond et au moindre incident, une personne abandonne et va chercher à nouveau le semblant de bonheur. Le bonheur devient un mirage dans le mariage, car au lieu de le construire ensemble, on l'attend plus de l'autre. L'autre partenaire est la source de mon bonheur tant qu'il comprend cela ou fait des efforts dans ce sens.

Par rapport à cette vision étroite et fausse, nous pensons que la voie tracée pour le bonheur ne peut se faire que dans la relation vraie du couple simplement. Pour cela, il y a des exigences qui sont à observer dans la construction ou la définition de la relation conjugale. Le conditionnement des couples d'aujourd'hui semble obéir à l'aspect d'un "nid" où les deux

²⁶ *Ibidem*, p. 845

²⁷ *Ibidem*

personnes sont repliées sur elles mêmes comme dans un cocon et sans intervention des autres membres de la famille. Cette vision peut paraître idéalisée dans la mesure où plusieurs personnes qui se marient de nos jours le font sous la pression de la famille. Certains couples s'engagent pour répondre aux attentes de la famille. Dans un tel contexte, la théorie du bonheur est d'abord voulue selon les orientations de la famille. Ce qui peut être une fermeture aux autres car il faut suivre la tradition de la famille. Dans ce cas « *la famille, au lieu de donner de quoi partir en ce monde, replie alors sur soi, sur son petit monde et pense la société comme un ennemi dont il faut se défendre*²⁸. » Il s'agit pour ces familles de se donner bonne conscience d'être des modèles de réussite. Mais les membres ne jouissent pas toujours de la totale autonomie. Et quand on découvre des échecs, cela devient des scandales, voire des traumatismes pour les gardiens de cette "*tradition*" statique de l'héritage de la famille. Il faut faire toujours meilleure figure, même quand cela n'est pas vrai.

Le contexte de formation des couples se fait aujourd'hui dans une recherche de fermeture contre l'intrusion de l'extérieur. Le foyer n'accepte pas des intrusions extérieures. Mais il y a un glissement qui se fait malicieusement dans ce cocon. Chacun des contractants au mariage cherche son autonomisation tout en restant aux côtés de l'autre partenaire. L'évolution des foyers cherche à opérer une remodelisation de sa structure qui, apparemment veut rester attachée à la forme ancienne, mais en même temps veut obéir à une nouvelle vision subjectiviste du lien matrimonial ; il s'agit d'un subjectivisme individualisé par un changement du statut du couple. Ainsi :

« Les nouvelles relations développées dans la société contemporaine consistent en la pleine reconnaissance de deux subjectivités individualisées, ou (...) de deux un pour construire une tierce histoire. (...) chacun entend affirmer son identité propre et le droit à une existence autonome²⁹. »

Cette autonomie va surtout devenir exigeant au point où personne n'accepte plus la frustration. On se fait son monde idéal où l'homme ou la femme de sa vie devrait remplir un certain nombre de critères. Et Bernadette BAWIN-LEGROS constate que

« beaucoup de femmes sont seules parce qu'elles ne trouvent pas l'homme parfait avec qui partager leur vie. Mais cet époux attentionné, père juste et affectueux, amant fougueux, compagnon actif partageant le quotidien, n'existe peut-être que dans l'imaginaire. Et on peut penser que les hommes, de leur côté, recherchent

²⁸ Véronique MARGRON, *Traverser les épreuves en famille ?* dans CONFÉRENCE DES EVÊQUES DE FRANCE – CONSEIL FAMILLE ET SOCIÉTÉ, *Familles et Société : quels choix pour demain ?* p. 114

²⁹ Bernadette BAWIN-LEGROS, *Le nouvel ordre sentimental. À quoi sert la famille aujourd'hui ?* Paris, Payot, 2003, p. 98

aussi la “perle rare”, cette femme idéale, à la fois sœur, épouse, mère et amante³⁰. »

En observant de très près la société de nos jours, on se rend compte que personne ne veut prendre le risque de corriger cette tendance individualiste et subjectiviste. Cela se généralise au point où, le mariage civil quand il est contracté et toutes les autres formes de lien proche du mariage ne veulent se faire de modèle que dans cette corrélation. Nous pouvons nous demander quel est l'avenir de l'institution du mariage dans le contexte civil, s'il faut adhérer à ces tendances qui ne cherchent que la jouissance et le bonheur tout en refusant la longévité et ses exigences d'engagement.

I. 5. 2. LE MARIAGE : UN CHEMIN CONTINU

Penser à la continuité du mariage alors que nous sommes entrain d'évoquer sa crise structurelle et même institutionnelle peut paraître absurde. Et pourtant, nous pensons que dans cette crise, nous pouvons toujours voir un mouvement de séparation qui s'opère et peut nous inviter à s'interroger sur cette force qui permet de tenir quand les indices semblent pousser au découragement. De nos jours, nous faisons particulièrement face à des discours médiatiques sensationnels qui présentent souvent le mariage sans discernement avec, en trame de fond, une vision de l'Église comme celle qui force au maintien de la dite institution. Ainsi :

« avides de nouveautés, les médias soulignent généralement les ruptures. Ils s'intéressent assez peu aux lames de fond qui modifient les comportements sur la longue durée ; encore moins à la stabilité de certains comportements. Mais si l'on s'efforce de prendre du recul par rapport à l'actualité immédiate et d'élargir notre champ de vision³¹, »

le constat d'échec n'est pas à nier, mais les hommes et les femmes restent attachés à la pérennité du mariage. C'est pourquoi cet arrêt nous permet de rechercher les indices de référence sur lesquels nous pouvons dire que le mariage reste sur un chemin de continuité. C'est ce qui peut aussi nous permettre d'envisager des voies de solution durable en ce qui concerne les relations matrimoniales à venir. Certaines études nous montrent que l'idée de durée peut être inhérente au mariage indépendamment de la finalité religieuse ou civile. Le projet du couple prend un sens particulier. Ils ne veulent pas d'abord se fonder sur la limite éphémère du temps, car :

« L'investissement en projet durable est nettement plus fort quand les gens se marient que lorsqu'ils cohabitent. Tout se passe comme si l'idée du “toujours” se

³⁰ Ibidem, p. 101.

³¹ François HÉRAN, *Familles et religion : réflexions d'un démographe sur la base de quelques données*, dans CONFÉRENCE DES EVÊQUES DE FRANCE – CONSEIL FAMILLE ET SOCIÉTÉ, *Familles et Société : quels choix pour demain ?* p. 21

conjuguait d'avantage avec le mariage qu'avec la cohabitation. (...) quel que soit l'âge, le mariage s'inscrit nécessairement dans l'idée de durée, même si l'on divorce par la suite. Le projet est celui d'un engagement à long terme³². »

D'ailleurs les statistiques, qui nous permettent de penser à un « pour toujours » du mariage, partent d'un sondage réalisé par *Panel démographie familiale* sur une question qui portait sur l'idée que se faisait un couple en optant d'habiter ensemble³³ ; trois réponses étaient possibles : « 1) c'est pour toujours, 2) c'est pour longtemps, 3) c'est jusqu'à ce qu'on en ait assez³⁴. » Les résultats nous donnent des variables en taux relatifs de 75,5% pour “le mariage pour toujours”, “une durée pour longtemps” avec 10,1% et 14,4% sur l'idée qui porte “jusqu'à ce qu'on en ait assez” ; tandis que la cohabitation ne donne que 36,2% sur l'idée du “pour toujours”, et 20,3% sur le “pour longtemps”, par contre le point culminant de la cohabitation sera sur 43,5%. Comparativement à l'étude réalisée en Belgique, une autre étude plus récente³⁵ tend à confirmer, une dizaine d'année plus tard, les mêmes résultats. Cette étude montre un pourcentage concentré sur le mariage et où, malgré l'impression d'ouverture à toutes les autres formes d'union, le mariage se situe à peu près à 50% dans la moyenne de l'ensemble des pays de l'Europe Occidentale. En plus, malgré les variations, la faveur d'un mariage reste prioritaire dans la vie, même dans le cas des cohabitations. Le résultat de l'étude peut être conclu par un constat ferme qui atteste de la valeur de la prépondérance du mariage dans ce paysage clos que certains veulent en faire une idée dépassée. Il peut donc faire le constat et dire :

« L'enseignement majeur est que le mariage (y compris le remariage) reste, tous adultes confondus, le mode de vie dominant. (...) il est vrai que “le paysage de la famille est multiple” (...) mais il faut ajouter que cette diversité tourne autour d'une configuration centrale, celle du couple marié. Les autres configurations sont davantage des formules de passage ou des formules intermédiaires. La plupart des individus font l'expérience de ces formules à un moment ou l'autre de leur existence, mais c'est bien le mariage qui constitue le mode de vie de référence, et cela dans l'ensemble des pays européens³⁶. »

Cependant ce constat ne permet pas, en soi, d'affirmer que la famille et les couples sont stables. D'ailleurs le constat nous permet de démontrer qu'on ne peut pas voir seulement ce triste sort du mariage dans le monde occidental aujourd'hui ; il y a aussi un avenir positif qui permet de penser que la fatalité n'est pas totale, il y a de l'espoir de la pérennisation de cette institution dans la société. Et cette même étude s'est penchée sur les naissances hors de

³² *Ibidem*, p. 75

³³ *Ibidem*

³⁴ *Ibidem*. Cette étude a été réalisée uniquement en Belgique en 1998. Nous l'utilisons pour comparer avec celle la plus récente qui touche plusieurs pays européens.

³⁵ *Ibidem*, p. 26. Études réalisées par l'Institut national d'études démographiques (Ined) en France et l'OCDE.

³⁶ François HÉRAN, *Familles et religion : réflexions d'un démographe sur la base de quelques données*, dans CONFÉRENCE DES EVÊQUES DE FRANCE – CONSEIL FAMILLE ET SOCIÉTÉ, *Familles et Société : quels choix pour demain ?* p. 28

mariage et a montré que les couples ne sont pas toujours dans l'ordre traditionnel du mariage. Ces variations de vision du couple aujourd'hui appellent à une flexibilité d'interprétation de la famille tout en cherchant à moduler l'image de la famille.

Après avoir considéré la dimension sociale du mariage, nous allons maintenant considérer la dimension ecclésiale de la crise du mariage.

I. 3 LA CRISE DU MARIAGE RELIGIEUX AUJOURD'HUI

Le mariage religieux aujourd'hui semble subir l'influence de la sécularité du monde. L'Église n'étant plus la norme de référence des pays dits autrefois chrétiens. La laïcité est devenue une norme de rejet de ce qui est rattaché à l'Église et à son enseignement. Les concepts traditionnels de la famille, du mariage et de la parenté semblent ne plus être ceux qu'ils signifiaient auparavant. Toutes ces mutations et bien d'autres semblent affecter l'Église dans son enseignement et même dans son engagement. Mais cela ne change pas totalement l'enseignement de l'Église sur le mariage aujourd'hui et la conception de la famille traditionnelle ; malgré que : « *empiriquement parlant, l'Église n'a plus d'influence englobante sur les pratiques sociales collectives*³⁷. » Ce phénomène de minorisation de l'Église semble toujours être vu dans un regard qui reste extérieur et ne veut pas comprendre ce que l'Église dit ou veut comme bien et fins du mariage et même dans les pratiques sociales. Le lieu où l'Église n'est qu'une victime du monde laïc qui lutte contre elle et ferait tout pour la démolition de son enseignement. Certes nous ne porterons pas à faux à ce genre de discours, mais nous pensons qu'il est important de s'interroger de l'intérieur sur ce qui rend l'Église aussi vulnérable à ces attaques de l'extérieur ; ensuite se tourner vers l'extérieur pour inventorier les points de remise en cause ou d'interpellation de l'Église par ce monde qui l'entoure et enfin envisager des solutions possibles qui peuvent mettre une certaine harmonie entre l'Église et cet extérieur hostile ou interpellant. Conjointement, nous pensons que l'Église ne peut pas abandonner sa mission prophétique dans le monde malgré les réticences de certains de ses propres membres. La grande préoccupation que nous pouvons avoir sur la crise matrimoniale où l'Église est impliquée aujourd'hui se situe dans la qualité de la préparation à la célébration du mariage et plus tard de son vécu.

³⁷ Jean-Philippe PIERRON, *"Faire famille" en modernité tardive*, dans CONFÉRENCE DES EVÊQUES DE FRANCE – CONSEIL FAMILLE ET SOCIÉTÉ, *Familles et Société : quels choix pour demain ?* p. 56

I. 3. 1. LA PRÉPARATION DU MARIAGE EN QUESTION AUJOURD'HUI

La célébration religieuse du mariage passe par des étapes importantes. L'une d'elles est constituée par les différentes phases préparatoires catéchétiques et liturgiques. Ces étapes ont pour objectif d'éviter au mariage de tomber dans les travers constatés par le Concile Vatican II qui en a dénoncé les maux. Ceux-ci portent atteintes à la survie du mariage et de la famille. Le Concile mettait déjà l'Église face aux défis actuels en insistant sur le fait que :

« la dignité de cette institution ne brille pourtant pas partout du même éclat puisqu'elle est ternie par la polygamie, l'épidémie de divorce, l'amour soi-disant libre, ou d'autres déformations. De plus, l'amour conjugal est trop souvent profané par l'égoïsme, l'hédonisme et par des pratiques illicites entravant la génération³⁸. »

En dénonçant ces problèmes, nous pouvons dire que l'Église est dans l'ordre de la définition de sa doctrine classique. Cette définition est restée dans l'ordre des orientations qui imposent sa vision des choses au monde et à ses fidèles, mais cela n'atteint pas concrètement l'homme contemporain qui attend des moyens qui l'aident à faire face à "l'acharnement" du monde par rapport à un libéralisme outrancier des mœurs. Mais le fond de l'enseignement de l'Église sur le sujet du mariage reste ancré sur le principe traditionnel de l'unité et de l'indissolubilité du lien matrimonial. Certes, nous ne pensons pas à un enseignement qui irait contre ces fondements du mariage, mais il s'agit d'écouter la douleur exprimée par les enfants de Dieu.

Toutefois, la préoccupation réside dans le contenu du message qui prépare les époux à s'engager définitivement pour la vie. Il s'agit de leur donner le sens radical du choix qu'ils sont appelés à faire et surtout qu'il n'y a pas de rupture sauf avec la mort. Ainsi, s'engager devant Dieu et devant les hommes à travers l'Église est une responsabilité de la vie qui nécessite une réflexion pleinement murie pour ne pas tomber dans le regret. Il s'agit pour nous de se demander si les époux sont mieux outillés pour vivre ce projet à longue durée ; et par la suite, s'ils sont prêts à assumer les conséquences de leur promesse. Comment sont-ils préparés à vivre cet engagement dans leur vie avec le contenu de l'enseignement de l'Église ? De plus, notre préoccupation se situe sur le temps consacré à la préparation et à l'accompagnement des fiancés à changer radicalement de leur statut idéal de l'amour des fiançailles à sa concrétisation définitive de tous les jours à travers le nouveau statut du mariage. Ce passage transitoire des couples constitue pour l'Église une étape importante. Le Catéchisme de l'Église catholique dit :

« Pour que le "oui" des époux soit un acte libre et responsable, et pour que l'alliance matrimoniale ait des assises humaines et chrétiennes solides et durables,

³⁸ CONCILE VATICAN II, *Gaudium et Spes*, n. 47, §2

la préparation au mariage est de première importance : l'exemple et l'enseignement donnés par les parents et par les familles restent le chemin privilégié de cette préparation. Le rôle des pasteurs et de la communauté chrétienne comme "famille de Dieu" est indispensable pour la transmission des valeurs humaines et chrétiennes du mariage et de la famille, et ceci d'autant plus qu'à notre époque beaucoup de jeunes connaissent l'expérience des foyers brisés qui n'assurent plus suffisamment cette initiation : Il faut instruire à temps les jeunes, et de manière appropriée, de préférence au sein de la famille, sur la dignité de l'amour conjugal, sa fonction, son exercice : ainsi formés à la chasteté, ils pourront, le moment venu, s'engager dans le mariage après les fiançailles vécues dans la dignité³⁹. »

Le but de cette préparation au mariage est clairement défini par l'Église afin d'aider les époux à « *se décider librement et bien comprendre ce que le Seigneur demande à des époux chrétiens*⁴⁰. » Le devoir de préparation incombe à toutes les instances de l'Église. Mais l'Église elle-même insiste sur le rôle indispensable des pasteurs, car leur devoir du soin des âmes ne doit jamais être pris à la légère. Ce qui, dans plusieurs cas, peut paraître ou donner une impression des priorités orientées plus dans d'autres occupations ecclésiales et extra-ecclésiales.

I. 3. 2 L'APPORT DE LA FAMILLE DANS LA PRÉPARATION

Le rôle de la famille et des parents est fondamental dans la préparation des époux à leur situation future. L'Église définit le lien de la famille en tant que premier lieu où les jeunes sont préparés au mariage. Cette préparation se fait à travers la manière de vivre des parents et les autres membres de la famille qui vivent déjà ce sacrement. Le témoignage de vie parle plus aux jeunes que les grandes théories. L'encadrement de la famille évite aux jeunes de tomber dans les travers constatés et qui sont des valeurs prônées par la société moderne sous le couvert de la liberté. C'est pour cela que Jean-Paul II appelle à la vigilance de la famille et rappelle que « *l'expérience montre l'importance du rôle d'une famille vivant selon les normes morales, pour que l'homme qui naît en elle et qui s'y forme prenne sans hésitation la route du bien, qui est d'ailleurs toujours inscrite dans son cœur*⁴¹. » Cet appel au témoignage de la famille est suivi de la présentation de l'état actuel de la société qui contribue fortement à la détérioration de l'équilibre de la famille. Ainsi, sans détour de mots, il montre que :

« diverses organisations soutenues par des moyens très puissants semblent viser la désagrégation des familles. Il semble même parfois que l'on cherche par tous les moyens à présenter comme "régulières" et attrayantes, en les revêtant d'une apparence extérieure séduisante, des situations qui sont en fait "irrégulières". (...) elles contredisent "la vérité et l'amour" qui doivent inspirer et guider les rapports

³⁹ Catéchisme de l'Église catholique, n. 1632

⁴⁰ DIOCÈSE DE DIJON, *Il est le Chemin, la Vérité, la Vie Jésus, le Christ. Catéchisme pour tous les âges*, Paris, Le Sénevé, 2012, p. 290

⁴¹ JEAN-PAUL II, *Lettre aux familles*, n. 5, Paris, Mame/Plon, 1994, p. 10

entre hommes et femmes, et elles sont donc causes de tensions et de divisions dans les familles, avec de graves conséquences, spécialement pour les enfants. La conscience morale est obscurcie, ce qui est bon et beau déformé, et la liberté se trouve supplantée par une véritable servitude⁴². »

Cet éclairage est important pour remettre la famille dans la perspective de ses devoirs d'éducation, car l'enfant ou le jeune d'aujourd'hui sera le parent ou l'époux de demain. Mais il sera aussi le reflet de l'éducation reçu dans sa famille et particulièrement de la situation vécue au milieu de ses parents. Certes, nous ne voulons pas dire que si un enfant est issu d'une famille de divorcés, il sera seulement le produit de cette situation, mais nous pensons qu'il portera quelques traces directement ou indirectement. C'est pour cette raison que nous savons que cela peut se traduire difficilement dans l'approche de la vie des foyers qui connaissent des déchirures aujourd'hui. Cependant, on ne peut pas les dédouaner de leurs devoirs à cause des échecs des uns et des autres. Nous pensons que le rappel est important pour attirer l'attention des couples dans leurs différentes décisions et ainsi que le rôle qu'ils jouent dans la formation de la personnalité de leurs enfants.

L'un des points de la crise du mariage religieux peut se comprendre aujourd'hui dans « *le passage de la famille à la parentalité*⁴³. » Le contexte de la famille se fonde sur la parenté. Cette parenté va se sentir tenue de remplir ou de transmettre un certain nombre de valeurs. Cela exige un peu plus d'attention de la part des parents et un soutien réel aux parents pour une spiritualité du couple audible par les femmes et les hommes d'aujourd'hui. Cette parenté ne porte pas seulement sur les limites de la famille nucléaire ; elle est étendue à d'autres aînés qui se sentent redevables vis-à-vis de la société. Certes, cette famille est accusée par la société elle-même ; car

« jamais, (...) les enfants n'ont été autant couvés, autant aimés, alors que dans le même temps, il n'y a jamais eu autant de divorces, de séparations, de déchirures et de recompositions qui ne se vivent pas toujours sur le mode de la facilité des relations⁴⁴. »

Cette forte protection parentale fait parfois laisser aller l'enfant à lui-même. Et son éducation ou l'intérêt d'une transmission est relégué au second plan ; ces jeunes ont de la peine à embrasser la foi des parents. La plus grande difficulté est la mutation de la famille à la parentalité. Ce passage n'est pas toujours aisé, c'est la situation des familles recomposées, monoparentales ou divorcées-remariées. L'enfant doit faire sa vie avec un des parents

⁴² *Ibidem*

⁴³ Jean-Philippe PIERRON, « *Faire famille* » en modernité tardive, dans CONFÉRENCE DES EVÊQUES DE FRANCE – CONSEIL FAMILLE ET SOCIÉTÉ, *Familles et Société : quels choix pour demain ?* p. 55

⁴⁴ Bernadette BAWIN-LEGROS, *Le nouvel ordre sentimental. À quoi sert la famille aujourd'hui ?* Paris, Payot, 2007, p. 126

différents de l'un des géniteurs. Ce passage peut entraîner des troubles de personnalités et en même temps peut conduire à des tensions dans le nouveau foyer. C'est encore plus complexe quand les deux partenaires ont des enfants de la première couche ou bien ils doivent accueillir régulièrement les enfants de la première couche dans le cas de la garde alternée. Ce sont des tiraillements qui peuvent affecter la vie du foyer et déséquilibrer l'union qui va se faire dans ce foyer. Cela nécessite donc une attention toute particulière de nos jours dans la société et même au cas où l'Église doit accompagner ces familles qui peuvent connaître des crises régulières et sous diverses formes.

I. 3. 3. LE RÔLE DES PASTEURS

L'Église à travers la célébration religieuse du mariage à l'église invite la communauté à préparer les futurs conjoints afin de répondre à leur vocation de mariage en toute conscience et aussi en toute liberté. Le rôle du pasteur est fondamental car il s'agit de faire découvrir aux futurs époux l'importance de leur engagement qui se fait à travers le don précieux de chacun. Ce don n'est pas à reprendre ou à minimiser. C'est une mise en route qui appelle à une fermeté de choix et où on se laisse conduire aussi ; car « *le don d'une personne est un acte radical et définitif qu'il ne peut être posé à la légère ni sans une maturité psychologique et morale suffisante*⁴⁵. » Pour parvenir à un tel engagement, il y a la nécessité de partager l'expérience des autres certes, mais la place de l'Église devient prépondérante pour amener ceux qui vont faire le choix de ne pas tout envisager dans le seul registre des émotions ou de la passion. Il s'agit surtout d'une passion aveuglante qui ne permet pas de se poser des questions ultimes par rapport au choix fait ou de l'engagement pris. Tandis qu'avec l'éclairage des pasteurs et de la communauté, les couples peuvent avoir le temps et la lumière nécessaires pour faire de leur décision un acte conscient et ouvert au risque ; mais un risque accepté et mûri avec le soutien de l'Église toute entière. Malgré ces préalables qui définissent la raison d'être de la préparation au mariage, nous constatons des lacunes dans la démarche de l'Église et même de ceux qui viennent demander la célébration religieuse à l'Église. Nous pouvons même parler d'une incohérence dans la préparation au sein même de l'Église et, puis de la banalisation et parfois du formalisme de ceux qui viennent exprimer le besoin.

En parlant de la banalisation et du formalisme de ceux qui viennent demander le sacrement, nous allons nous appuyer sur un exemple pastoral récent qui peut traduire le vécu courant de ces demandes. Ainsi un jour du mois de janvier, un *organisateur de*

⁴⁵ Yves SEMEN, *La préparation au mariage selon Jean-Paul II et la théologie du corps*, Paris, Presses de la renaissance, 2013, p. 49

*mariage*⁴⁶ appelle le responsable de l'équipe de préparation de mariage d'une paroisse afin de prendre des renseignements pour un couple qui doit se marier au courant du mois d'avril de l'année en cours ; il veut avoir un prêtre disponible à la date fixée par le couple et de connaître le coût de ce service à l'église. Ensuite les dispositions à prendre pour que tout soit fait dans les bonnes conditions parce que le couple pense qu'il est aussi important que le prêtre soit là⁴⁷. Si nous avons à relever les éléments de la banalisation et d'un fond de banalisation de la demande : nous noterons le fait que ce n'est pas le couple qui fait la démarche et même celui qui vient faire la démarche semble exprimer ouvertement son ignorance. Il fait de la célébration religieuse une affaire marchande à évaluer et même du prêtre un simple agent convoqué pour répondre à son appel, pour répondre au besoin de "*folklore*" des époux. Le rôle de l'Église semble être méconnu totalement. Il semble être un appareil de façade pour donner de l'éclat à la célébration. Nous dirons que c'est une escale au cours de leur célébration de mariage comme une visite à faire d'une manière circonstancielle. Nous pouvons associer une pensée magique qui pense que le faire protégerait le mariage de toute rupture. D'ailleurs, nous pouvons voir des personnes qui sont loin de l'Église et qui se marient pour faire plaisir aux parents ou aux grands-parents, ou par "*snobisme*" : faire comme les autres amis qui sont partis aussi célébrer leur mariage à l'église. Nous pouvons nous poser des questions sur l'avenir de ce mariage et surtout du sens que le couple donne à son lien matrimonial dans l'avenir et pour la vie. Cependant nous ne pouvons pas dire que tous les couples se comportent de la même manière dans la démarche de demande de préparation au mariage. Bien d'autres cas similaires sont relevables de nos jours. Mais, le problème se pose dans la manière de pouvoir les accompagner.

L'une des lacunes qui est relevée par rapport aux couples qui viennent solliciter les services de l'Église se situe dans l'ignorance des fondements catéchétiques de base de la foi chrétienne. Le plus souvent, cet aspect est d'abord négligé et ensuite le temps défini et le contenu des étapes préparatoires restent souvent moins clairs pour l'accompagnement du couple. La question qui nous pousse à parler du problème de la préparation se situe dans la qualité de l'enseignement donné aux couples et puis au contenu de celui-ci. La période préparatoire est plus focalisée sur la célébration liturgique et sur les faits et gestes de la célébration. Le contenu catéchétique du mariage et ainsi que les attentes sont effleurés au passage sans grande importance ou sans une grande insistance. Le couple n'est donc pas

⁴⁶ Expression pour désigner une personne ou un agent qui s'occupe de préparer la cérémonie du mariage en détail avec les dépenses liées à l'événement.

⁴⁷ La demande téléphonique date du 25/01/2014. Message rapporté par la responsable paroissiale de l'équipe de préparation au mariage de l'Unité pastorale du Kerkebeek à Bruxelles – Belgique.

clairement préparé aux réalités ou aux exigences du mariage sacramentel tant du point de vue canonique que de ce qu'il implique pour un quotidien à construire et à vivre à deux. L'essentiel se cantonne à la partie liturgique ou même paraliturgique⁴⁸. Le risque est de voir le prêtre entraîné vers le paraliturgique au point de perdre de vue l'essentiel. Il s'agit de paraître et de faire plaisir tout en banalisant soi-même l'essentiel du sacrement. Certes nous n'avons pas encore eu vent d'un prêtre qui aurait oublié l'échange des consentements, mais il y a le risque de prendre à la légère cet aspect central du sacrement en portant l'attention sur les éléments complémentaires de la célébration.

L'incohérence de l'Église mentionnée un peu plus haut relève de l'enseignement de l'Église par rapport à ses applications sur le terrain. Nous avons évoqué le problème du temps, du contenu et de la qualité de la préparation. Mais le plus grave réside dans la gestion d'accueil des couples par rapport à leur demande. L'Église locale (diocésaine) certes peut fixer une période pour une bonne préparation, mais souvent les agents pastoraux peuvent ne pas mettre cela en pratique ; et le cas de la demande suscitée sera, avec toute la banalisation évoquée à la demande, sera reçu et célébré sans scrupule. Il s'agit, pour l'Église d'être attentive afin de faire comprendre au couple qu'il y va de leur intérêt de se faire outiller pour un engagement cohérent et conscient. Ainsi « *lors de la préparation, ils sont invités à s'exprimer en vérité et à mesurer les responsabilités qu'ils assument*⁴⁹. » Cette dichotomie de comportement au sein de l'Église elle-même est à interroger et à prendre en compte dans la crise du mariage aujourd'hui. Mais le problème se situe à la fin quand la crise éclate au sein du couple. C'est en ce moment-là que l'Église rappelle avec fermeté l'enseignement qui devait être donné au préalable. La question peut donc être dans le sens de savoir si vraiment cette condamnation a son sens quand cela n'a pas été pleinement donné au départ pour armer les futurs époux à mesurer le risque de leur choix et ainsi que ses conséquences. L'autre aspect se situe dans l'accompagnement qui se fait aussi par ces personnes qui ne sont pas ministres ordonnés et les difficultés qui peuvent exister par rapport à cela. L'habilitation des personnes qui sont désignées ou qui se présentent pour être des dispensateurs de l'enseignement de l'Église sur le mariage peut être aussi un facteur de crise. Ils peuvent être pleins de toute la bonne volonté, mais des limites seront de focaliser le message uniquement dans l'expérience et où c'est seulement sur cette base qu'on veut expliquer le message évangélique et l'enseignement de l'Église. Cela crée des failles et devient une grande limite dans la transmission. Le témoignage est important pour aider les

⁴⁸ « *C'est une célébration qui n'emprunte pas son cérémonial aux livres officiels de l'Église.* » Cf. *Le nouveau THEO, L'encyclopédie catholique pour tous*, Paris, Mame, 2009, p. 1041

⁴⁹ Cardinal André VINGT-TROIS, *La famille, un bonheur à construire. Des couples interrogent l'archevêque de Paris*, Paris, Parole et Silence, 2011, p. 78

autres à croître dans la vie ; mais l'enseignement de l'Église garde toute sa place ainsi que sa valeur pour éviter de laisser les hommes et les femmes de notre temps à eux-mêmes.

En plus, les couples attendent beaucoup de leurs pasteurs. Il est question de leur implication personnelle dans l'accompagnement et de la préparation. Il s'agit de faire le service attendu pour le bien des fidèles et particulièrement des époux. Par contre, le constat est souvent de faire des prêtres des agents des sacrements ou des *Fonctionnaires de Dieu*⁵⁰ qui agissent simplement pour célébrer les sacrements. Nous pouvons voir même une action matérialiste et pécuniaire qui affecte le service des pasteurs au point qu'on peut considérer leur service comme un simple activisme dans l'Église. Nous aboutissons à l'abandon de toute la catéchèse entre les mains des laïcs. Le fait que cela soit laissé aux laïcs peut paraître comme un désengagement de ceux-ci. Ceux qui vont faire les démarches peuvent avoir l'impression d'être pris moins au sérieux dans l'action d'accompagnement et de présence de l'Église. Et le paradoxe sera, qu'en cas de crise, ce ne sont plus ces laïcs qui seront devant ces époux pour rappeler les énoncés de la loi ecclésiastique. Mais bien des pasteurs se sentant dans le devoir d'exercer leur ministère, c'est-à-dire d'être les gardiens de la doctrine de l'Église. Toutes ces préoccupations et bien d'autres peuvent être des causes qui participent à la crise du mariage religieux dans le contexte moderne d'aujourd'hui.

La remarque du manque d'accompagnement de l'Église est à voir dans le contexte de l'assistance en cas de difficultés dans le couple. Il ne s'agit pas pour l'Église d'aller s'installer dans les maisons des chrétiens c'est-à-dire de s'immiscer dans leur vie privée. La remarque est de l'ordre de la non-assistance, c'est-à-dire que l'Église ne donne pas de place à l'écoute des problèmes de couples, particulièrement quand la rupture est déjà constatée. On est porté vers d'autres sujets ou même vers des centres d'intérêts non-ecclésiaux. Les familles sont livrées à elles-mêmes. La société qui devrait les porter n'est pas préparée car préoccupée également par d'autres problèmes pratiques. Dans ce cas, elle trouve des solutions intermédiaires qui ne sont pas toujours viables pour le développement de la famille. La question peut être dans la compréhension et le sens donné à l'accompagnement et surtout dans la manière de le faire pour permettre aux couples qui viennent demander le sacrement à l'Église de prendre conscience de son importance et surtout du lien définitif et non négociable de l'engagement énoncé le jour de son union devant l'Église. Le mariage religieux s'engage sur trois points fondamentaux qui sont la liberté, le consentement et l'ouverture à la vie. Mais ces principes doivent prendre leur source dans l'amour des époux. L'homme et la femme ne peuvent prétendre à ces

⁵⁰ Cf. Eugen DREWERMANN, *Fonctionnaires de Dieu*, Paris, Albin Michel, 1993, traduit de l'allemand par Francis PIQUEREZ et Eugène WÉBER et révisé par Jean-Pierre BAGOT

fondamentaux que s'ils ont en eux-mêmes cette base qui est l'amour. Un amour qui se fait don et qui veut demeurer en don pour toute la vie⁵¹.

La situation de la famille et du mariage aujourd'hui met l'Église en question dans sa méthode de gestion de cette institution communautaire. Ainsi l'accusation récurrente qui est faite contre l'Église est l'abandon de cette institution. Nous dirons en termes clairs que l'Église n'encadre pas la famille et le mariage jusqu'au bout. Cette remarque est couramment entendue dans les rencontres de familles avec l'Église. Lors de la préparation des couples au mariage, l'Église est présente et accompagne tant bien que mal les fiancés ; et après la célébration religieuse, la séparation se fait au porche de l'entrée de l'Église comme une rupture et le couple est ainsi abandonné à lui-même. Cette séparation ou ce déplacement constitue le plus souvent ce qui s'apparente à un point de rupture entre l'Église et le couple. Ainsi, l'Église oublie que ce qui a été uni devant elle restera fragile et a besoin de son soutien et de son accompagnement surtout lors des moments difficiles. Certes, il ne s'agit pas pour l'Église de s'immiscer totalement dans la vie intime de la famille au point de dicter la ligne de leur vie ; mais les foyers attendent toujours un regard ou une présence de l'Église. Ce dernier point demande à l'Église un certain sens de l'écoute des familles quand elles ont besoin de se sentir entourés. Il y a des périodes de troubles ou de crise qui semblent souvent critiques dans la vie des ménages ; une oreille attentive et extérieure amènerait les uns et les autres à se redéfinir et comprendre la nécessité de continuer leur route ensemble. Pour autant que les gens ne se sentent pas jugés dans la présence ou dans leur difficulté, mais accompagnés. Pour parvenir à accepter cet appel libre mais contraignant du sacrement de l'Église, cela demande aux époux de se faire une idée concrète des exigences du sacrement du mariage tel que l'Église le conçoit. C'est pour cela que la recommandation à la patience faite par Yves Semen est cruciale et permet aux futurs mariés de prendre du temps pour une mise en route approfondie. Car la proposition de l'Église vise le bien du couple et ainsi :

« Lorsque l'Église demande un temps suffisant de préparation au sacrement de mariage, elle n'impose pas une tracasserie ennuyeuse dont on pourrait chercher à se dispenser, mais rend service aux candidats au mariage en attirant leur attention sur la gravité et les attendus de l'acte qu'ils envisagent de poser⁵². »

Cela permet que le couple puisse assumer les conséquences qui découleront de leur possible échec quand ils ont pris toutes les dispositions auparavant ; en acceptant de se faire accompagner dans leurs difficultés. D'ailleurs, ils vont faire régulièrement des efforts pour

⁵¹ Alain MATTHEEUWS, *S'aimer pour se donner. Le sacrement de mariage*, Bruxelles, Lessius, 2004, p. 122

⁵² Yves SEMEN, *La préparation au mariage selon Jean-Paul II et la théologie du corps*, Paris, Presses de la renaissance, 2013, p. 49

s'accepter et se supporter sur le chemin de leur mariage, car ils ont pris connaissance et conscience des écueils rattachés à leur engagement.

I. 1. 1. LE RÔLE DE LA COMMUNAUTÉ

La communauté chrétienne est un soutien important dans l'accompagnement du couple. Mais cette communauté est complexe et hétérogène dans la compréhension des notions d'unité, de fidélité et même d'indissolubilité dans le mariage. Cette complexité devient un premier problème dans la construction de la vie du couple et de la famille. Il s'agit de voir comment la communauté peut participer à l'épanouissement du couple sans devenir un poids à son intimité. Elle est surtout invitée à évoluer dans un travail de collaboration dans l'Église avec les pasteurs. Les deux pôles : pasteurs et communauté étant en relation dans la dimension ecclésiale de l'accompagnement. Le rôle du pasteur sera plus spécifiquement spirituel, même si parfois il aura aussi assumé des questions morales, psychologiques voire même sociales. La communauté aura une présence plus sociale sans minimiser le côté ecclésial. Il est question de partager les mêmes réalités. Ce sont les couples qui peuvent aussi accompagner en grande partie les autres couples, car ils partagent les mêmes expériences avant de se tourner à d'autres structures. D'ailleurs la considération que le couple se donne de lui-même va participer à son accompagnement. Le couple ne va pas se laisser diriger de l'extérieur, seulement quand il ne peut plus gérer certains sujets à l'interne et aussi dans certaines situations qui nécessitent le soutien moral de l'extérieur. Cet accompagnement tient de l'identité qu'il se fait dès son engagement. C'est pour cette raison qu'un ecclésiastique montrait qu'il y a une distinction d'approche entre les couples cohabitant et les couples mariés, car

« quand on est ensemble, le fait d'être marié change complètement la donne, que l'on en ait conscience ou non. Des jeunes qui sont en ménage depuis un certain temps peuvent être tous deux convaincus de tout savoir de l'autre et se sentir vraiment attachés. Reste qu'il n'y a rien entre eux de définitif. Une fois qu'ils sont mariés, leur relation n'est plus la même, parce que quelque chose a basculé : ils ont explicitement abandonné la possibilité de se séparer sans préavis ni formalité ou par négociation rapide et à l'amiable. Ils se sont donnés (sic) l'un à l'autre ; ils se sont liés. Les crises inévitables seront alors vécues différemment, car ce lien à la fois objectif et psychologique a des chances d'être reconnu comme plus fort que les tentations de reprendre son autonomie⁵³. »

Le sens donné par le couple est important pour permettre à la communauté d'exercer son rôle d'accompagnateur. Mais aujourd'hui la communauté et moins la grande famille n'ont plus de place directe dans la vie courante du couple. L'action intrusive du cercle familial est très

⁵³ Cardinal André VINGT-TROIS, *La famille, un bonheur à construire. Des couples interrogent l'archevêque de Paris*, Paris, Parole et Silence, 2011, p. 82

controversant et est très contrôlée au point que sa présence seule parfois inquiète. La tendance est de vivre en autarcie car le couple se considère de nos jours comme une propriété privée au point où il se range comme « *propriétaire de soi-même*⁵⁴ » et ne veut pas d'accès trop poussé dans son intimité. Cet isolement est important pour l'épanouissement du couple et ainsi que de sa liberté. Cependant c'est aussi le grand risque qu'il court de nos jours. Les sujets du couple ne sont pas à mesure de créer l'environnement de variation humaine, ils créent plutôt une certaine monotonie ; ce qui compromet la cohésion du foyer. En voulant sauvegarder son intimité, il y a plutôt un certain malaise qui suit. C'est pour cette raison :

« {qu'en} voulant faire tenir toute la structure du mariage et de la famille sur des bases subjectives aussi étroites et fragiles que les réactions sentimentales mutuelles de deux personnes, ajustant en quelque sorte l'institution sur l'amour des époux, nous obtenons une justification logique de la revendication du divorce lorsque l'amour n'est plus de la partie⁵⁵. »

Il y a donc un risque dans le choix d'intimité du couple qui doit être respecté, mais cela n'empêche que la communauté soit présente et propose discrètement sa présence et son concours à la famille et au couple. Qu'il puisse avoir la possibilité de partager avec les autres membres de la communauté et avoir aussi leur vie de couple préservé par eux-mêmes et avec le soutien des autres.

Ce premier chapitre nous a permis de faire un état de la vie des familles et particulièrement des foyers aujourd'hui. Ainsi les mutations sociales ont influencé la vie des foyers et le sens plénier du mariage aujourd'hui. Les différentes images des formes de familles illustrent le reflet des changements opérés dans le lien entre l'homme et la femme au sein de la société. Ces diverses mutations ont favorisé l'introduction du divorce dans la société. Ce divorce a des répercussions dans la vie des fidèles de l'Église qui partagent la même société avec les autres hommes. Cette affection sociale interroge l'Église et devient un problème dans son enseignement sur les principes du mariage et particulièrement sur la fidélité et l'unité indissoluble du mariage. Mais un constat alarmant touche aujourd'hui l'Église dans les unions scellées par ses fidèles avec toujours la question de leur durée dans le temps. Cependant l'objet de notre recherche qui a été au centre de la question de la crise du mariage dans l'Église est de connaître les raisons qui affectent la stabilité du mariage religieux aujourd'hui dans notre monde. Le chapitre suivant nous permet de s'interroger sur le fondement théologique du mariage et de l'alliance dans les écrits et le sens des crises qui peuvent joncher la Bible et

⁵⁴ Louis-Marie CHAUVET (éd.), *Le sacrement de mariage entre hier et demain*, Paris, les Editions de l'Atelier/les Editions Ouvrières, 2003, p. 38

⁵⁵ Benoît BÉGIN, *Éthique chrétienne du divorce. Une analyse sociale critique*, (Recherches, Nouvelle série 30), Québec, Bellarmin, 1995, p. 186

probablement avec leur sens. Ensuite la compréhension de l'Église dans cet enseignement de Jésus sur l'indissolubilité du mariage selon le sens du Créateur et les difficultés actuelles. Peut-on penser à une ouverture dans la pensée qui permettrait de comprendre le problème de l'indissolubilité avec un certains sens d'ouverture ? Tel est le point de réflexion de cette partie de notre recherche.

CHAPITRE II – LECTURE THÉOLOGIQUE DU MARIAGE ET LA VISÉE DU DEVENIR DES SUJETS DU MARIAGE

Le mariage et sa situation actuelle nous appelle à nous poser la question de son sens théologique en tant qu'alliance entre un homme et une femme. Cette relation d'alliance sera surtout envisagée dans le contexte de la fidélité et de l'unité indissoluble du mariage. Nous pouvons dire d'emblée que la notion d'unité indissoluble comporte directement deux des principes fondamentaux du mariage. Nous pensons que théologiquement les deux peuvent se retrouver car visent le bien et les fins du mariage. Pour parcourir cette lecture théologique du mariage, nous allons voir, en partant de certaines définitions, comment le mariage en tant que vocation s'inspire de l'alliance divine et ensuite parcourir les notions de fidélité et d'unité distinctement de l'indissolubilité, voir le lien qui répond entre les différents principes du mariage afin de faire un lien solide d'appel à demeurer dans le mariage. Enfin nous essayerons de considérer le sens théologique de la mission dévolue aux différents acteurs dans la préparation au mariage. Nous pensons en effet que leur rôle n'est pas à prendre uniquement dans la considération anthropologique ou sociale. Il s'agit de faire un lien avec l'appui théologique de l'alliance pour vivre dans le mariage et même dans la communauté. Deux figures bibliques nous seront utiles dans la gestion des crises et en lien avec la fidélité et l'unité indissoluble. Ces figures, malgré leur opposition, seront pour nous des références porteuses d'un autre regard dans leur union ainsi que leurs figures personnelles dans la richesse et l'interprétation de l'Écriture biblique. Ces couples nous serviront de support pour appréhender l'historicité de l'alliance et aussi du sens du mystère évoqué par l'apôtre Paul.

II. 1. 1. LA DIMENSION VOCATIONNELLE DU MARIAGE : INSPIRATION DE L'ALLIANCE DIVINE

La réflexion théologique sur le mariage aujourd'hui nous appelle à resituer le mariage dans sa dimension vocationnelle afin de comprendre que dans le sacrement qui célèbre l'union de l'homme et de la femme, il y a une réponse à un appel qui s'y déploie et exige une certaine prise de conscience. Le cardinal VINGT-TROIS nous donne de prime abord le sens vocationnel du mariage avec une insistance qui se fait avant et après la célébration :

« Le mariage ne se limite pas à une relation d'ordre sexuel et à des habitudes plus ou moins sécurisantes, mais est une réponse à un appel ressenti et une décision réfléchie en réponse à une vocation. Il n'y a pas de sacrement sans écoute de la Parole de Dieu, sans liberté qui s'exerce parce qu'elle est sollicitée et éclairée⁵⁶. »

⁵⁶ Cardinal André VINGT-TROIS, *La famille, un bonheur à construire. Des couples interrogent l'archevêque de Paris*, Paris, Parole et Silence, 2011, p. 40

C'est un engagement qui se fait entre les époux pour faire route avec Dieu dans une histoire qui va se construire.

La dimension vocationnelle du mariage devient un appel exigeant car le couple ne se met pas dans une situation passagère. En faisant couple, l'homme et la femme acceptent de perdre une partie d'eux-mêmes pour laisser place à l'autre. Il s'agit surtout de pouvoir faire la volonté de Dieu en marchant désormais avec l'autre. Leur alliance est fondamentalement axée sur celle de Dieu. C'est ce qui leur fait comprendre chaque jour ou à chaque instant de leur relation qu'ils ont à réaliser plus. Cependant ce qui donne plus de poids ou fait leur force est qu'ils savent qu'ils ne sont pas seuls. Dans cet appel qui se fera à chaque instant de leur relation. Ainsi, ils se mettent constamment en mouvement car ils sont conscients que ce n'est pas un acquis mais une construction à faire. C'est pour cela que le pape Jean-Paul II ne manque pas de rappeler que

« les époux, dans la sphère de leur vie morale, sont eux aussi appelés à cheminer sans se lasser, soutenus par le désir sincère et agissant de mieux connaître les valeurs garanties et promues par la loi divine, avec la volonté de les incarner de façon généreuse dans leurs choix concrets. Ils ne peuvent toutefois considérer la loi comme un simple idéal à atteindre dans le futur, mais ils doivent la regarder comme un commandement du Christ Seigneur leur enjoignant de surmonter sérieusement les obstacles⁵⁷. »

C'est une vie de pleine communion qui s'offre aux époux et, pour arriver à cette communion effective, ils doivent *surmonter sérieusement les obstacles* ensemble. Ce qui veut dire qu'ils choisissent de se donner des moyens pour faire le chemin. Accepter aussi les difficultés qu'ils doivent affronter toujours ensemble. Nous pouvons dire qu'il y a un appel au sacrifice de la part des époux. Ils pourront aussi avoir comme référent le Christ Jésus dont parle saint Paul (Ep. 5). Un amour qui ne se laisse pas influencer par les courants du monde, mais il s'inscrit dans un plan divin afin de parvenir à un objectif recherché ailleurs aujourd'hui : c'est le bonheur.

La dimension vocationnelle du mariage a besoin de s'inscrire aussi dans la dimension de don dans la vie du couple afin de mieux répondre aux exigences de « *leur ministère matrimonial*⁵⁸ ».

⁵⁷ JEAN-PAUL II, *Familiaris consortio*, n° 34, §4

⁵⁸ Le terme ministère matrimonial nous paraît à dessein, mais n'est pas compris au même degré que celui des pasteurs. Il se fait comprendre dans la dimension de service qui est nécessaire dans la famille. Et les foyers chrétiens en tant que de petites Églises domestiques font cette expérience de service qui devient un acte essentiel de l'alliance matrimoniale. Le don qui est en ce moment spécifié dans le service prend une dimension importante entre les membres de la famille et ils acquièrent une conscience forte qui les met en action à tout moment.

I. 1 . LA PLACE DU DON DANS L'ALLIANCE MATRIMONIALE

L'union d'un homme et d'une femme trouve tout son sens dans la dimension de donation mutuelle de la vie. Il s'agit d'accepter de « *mourir* » en soi en vue de permettre une nouvelle vie avec l'autre. Le don de la vie entre les époux réside dans le choix qu'ils font ensemble de fermer la porte aux intrusions qui peuvent affecter leur amour. Ils sont appelés à se soutenir et surtout à faire front dans les choix, les engagements et même dans la définition de leur existence, c'est-à-dire ils opèrent ensemble le choix de leur vie propre à leur couple. Toutes ces orientations ne sont pas de nature à les enfermer dans une unité autarcique, loin de là ! Il s'agit surtout de comprendre qu'il faut des bases solides qui aident le couple à vivre son amour dans une intimité organisée. Nous pouvons dire que cette intimité organisée donne même des forces et des moyens au couple et à l'institution matrimoniale de pouvoir accueillir et de se mettre au service de leurs frères et sœurs de la communauté. Un don mûrement assumé permet d'accueillir aussi les enfants tant à l'intérieur, c'est-à-dire en donnant soi-même la vie, ou quand cela n'est pas possible, de pouvoir s'ouvrir toujours à la vie par l'encadrement des membres de la communauté. C'est ce qui fait la grande force du don : accepter une vie qui est étrangère au début et qui progressivement va devenir une part importante qui met désormais l'autre en relation et en condition.

Le sens plénier du don dans l'alliance matrimoniale se solidifie dans un lien unique de l'homme et de la femme. L'expérience a montré les difficultés à réaliser le sens du don dans un mariage polygamique, car on est face à un double appel qui exige aussi une réponse adéquate à ce double appel. Le couple ne saura tenir dans une relation multiple. D'ailleurs l'homme est départagé et il fait peser les sentiments vers un côté en lésant une des partenaires. Cependant le don est aussi une reconnaissance d'un acte purement gratuit dans la vie de la personne qui en est le destinataire. Nous parlons de grâce à ce moment-là. Nous pensons que dans le mariage cet aspect n'est pas à abandonner ou à oublier. Le don est fait par les époux et en même temps, ils reçoivent une grâce dans le sacrement qu'ils sont appelés à célébrer et à vivre tout au long de leur vie, particulièrement dans la durée de vie de couple.

II. 2. 1. LE DON COMME CHOIX DES ÉPOUX

En relisant la formule d'échange des consentements des époux lors des célébrations nuptiales, il existe une formule qui est dite par les époux et qui scelle leur alliance devant les hommes et devant Dieu. Ainsi chacun des époux prononce la formule : « *Moi, N., je te reçois*

*N. comme épouse... Moi, N., je te reçois N. comme époux...*⁵⁹ » Et la troisième formule met un accent particulier dans les paroles des époux. Chacun des époux ajoute une expression qui nous paraît fondamentale pour le don : « *et je me donne à toi*⁶⁰. » Les verbes utilisés par les époux expriment une certaine liberté dans leur engagement, mais ce qui est le plus en vue dans cette liberté est la capacité de don qui s'exprime dans cette liberté de se laisser recevoir par l'autre pour former une vie à deux. Ainsi, si l'autre partenaire peut dire recevoir, c'est parce qu'il y a eu un premier mouvement de donation par l'autre partenaire qui désormais accepte de conditionner sa liberté dans la vie de l'autre. Cette liberté donnée n'est pas conditionnelle, elle renvoie à l'expression de la totalité qui se donne et va s'édifier progressivement.

L'affirmation étendue de la troisième formule d'échange des consentements semble vouloir relever tout quiproquo afin d'affirmer et de justifier que la réception de l'un des partenaires est faite avec le consentement libre et volontaire de l'autre. C'est une transformation qui s'opère dans la relation conjugale. Les époux sont appelés à

« manifester joyeusement leur disponibilité à tout quitter pour cultiver le trésor, précieux mais caché, de l'amour conjugal et familial. (...) Tout y indique la démaîtrise, puisqu'on se soucie du désir de l'autre et l'accueille avant de pouvoir se donner pour toujours et sans condition⁶¹. »

Ces expressions ne resteront pas simplement des formules prononcées, mais deviennent un programme et un projet de vie du couple. Ils rechercheront à vivre cette donation et l'accueillent chaque jour. Nous pouvons dire que l'échange des dons personnels est une mise en route pour un soutien dans la fragilité personnelle de chaque partenaire. Il y a un sens d'abandon qui se construit et se fera par chaque partenaire dans des gestes d'attention innovés par le couple dans une touche particulière et propre à chaque foyer qui va vivre différemment son mariage. Les autres partenaires extérieurs de la vie du couple auront seulement à contribuer ou à participer à la construction de leur particularité afin qu'il puisse s'épanouir pleinement dans leur choix. Certes, nous reconnaissons qu'il n'est pas toujours facile que les partenaires extérieurs soient simplement des adjuvants pour l'épanouissement du couple. Ils peuvent devenir des obstacles et provoquer des crises qui affecteront la vie des époux. On peut nommer des cas comme les mauvaises compagnies et des mauvais conseils et bien d'autres cas qui peuvent exister et affecter l'harmonie du couple.

⁵⁹ Pierre JOUNEL, *La célébration des sacrements*, Paris, Mame/Desclée, 2006, p. 590-591

⁶⁰ *Ibidem*

⁶¹ Philippe BORDEYNE, *Ethique du mariage. La vocation sociale du mariage*, (théologie à l'Université), Paris, Desclée de Brouwer, 2010, p. 143

II. 2. 2. LE DON COMME EXPRESSION DE LA VULNÉRABILITÉ

En découvrant la fragilité du lien dans le couple, l'engagement des époux dans la voie du don ne saurait être une échappatoire pour aller se réfugier dans un semblant de don. Nous pensons qu'aucun couple ne s'est jamais engagé de la sorte. Néanmoins, il y a une nécessité d'une prise de conscience de leur vulnérabilité dans la vie du couple ; cela donne un autre sens au sacrement où les époux vont s'unir afin de confier leur relation à Dieu. Cependant malgré leur vulnérabilité, ils veulent parvenir et vivre dans le bonheur. Cela exige des époux de faire le lien entre la fragilité de leur relation et le bonheur à atteindre. Ils doivent donc découvrir le secret de leur bonheur et surtout comprendre que « *le secret du bonheur est de consentir à cette fragilité, pour mieux la gérer*⁶². » Le don devient une force qui ouvre les deux volontés à solidifier leur relation dans un pilier commun. Une nouvelle orientation se fait dans la vulnérabilité et motive la relation au point où « *la vulnérabilité que révèle le sentiment amoureux fait naître de nouveaux désirs, portés par l'attrait mutuel, de s'ajuster à la différence de l'autre*⁶³. » La vulnérabilité devient une valeur malgré l'impression d'incertitude qui peut être attachée à sa compréhension, car les époux « *discerneront une disponibilité à suivre Jésus dans la manière d'être qui l'a révélé à nos yeux comme le Fils bien-aimé du Père, c'est-à-dire dans sa vulnérabilité exposée à autrui et à Dieu*⁶⁴. » Cela donne un autre sens au don des époux qui auront toujours à se faire un chemin malgré cette fragilité. D'ailleurs, la force et l'avantage seront dans le sens qu'ils se sentiront toujours soutenus mutuellement dans leur cheminement et cela fera leur motivation pendant les crises toujours possibles. C'est à ce moment que le don comme source de grâce peut avoir à jouer son rôle pour permettre aux époux de tenir contre les difficultés. Mais il est important, nous semble-t-il, que les époux prennent conscience de la valeur externe de leur don. Comment comprendre la manifestation du don de la grâce dans la vie du couple ?

II. 2. 3. LE DON COMME GRÂCE DE DIEU

La formule utilisée par les conjoints laisse aussi entrevoir une dimension d'inaccessibilité en comptant sur leur seule force. Le don va au-delà des simples mots échangés par les époux. Si les deux premiers éléments sont l'expression de la volonté des époux, nous découvrons qu'il y a un aspect qui n'est pas dans cet ordre là : c'est la grâce conférée dans le sacrement. Le Concile Vatican II affirme que :

⁶² Philippe BORDEYNE, *Est-il moral de proposer le mariage catholique ?* dans Louis-Marie Chauvet (éd.), *Le sacrement de mariage entre hier et demain*, Paris, Les éditions de l'Atelier/ Les éditions Ouvrières, 2003, p. 63

⁶³ *Ibidem*

⁶⁴ Philippe BORDEYNE, *Est-il moral de proposer le mariage catholique ?* dans Louis-Marie Chauvet (éd.), *Le sacrement de mariage entre hier et demain*, p. 63

« Le Christ Seigneur a comblé de bénédictions cet amour aux multiples aspects, issus de la source divine de la charité, et constitué à l'image de son union avec l'Église. De même en effet que Dieu prit autrefois l'initiative d'une alliance d'amour et de fidélité avec son peuple, ainsi, maintenant, le Sauveur des hommes, Époux de l'Église, vient à la rencontre des époux chrétiens par le sacrement de mariage. Il continue de demeurer avec eux pour que les époux, par leur don mutuel, puissent s'aimer dans une fidélité perpétuelle, comme lui-même a aimé l'Église et s'est livré pour elle. L'authentique amour conjugal est assumé dans l'amour divin et il est dirigé et enrichi par la puissance rédemptrice du Christ et l'action salvifique de l'Église, afin de conduire efficacement à Dieu les époux, de les aider et de les affermir dans leur mission sublime de père et de mère⁶⁵. »

Les pères conciliaires reconnaissent une valeur de la grâce qui est au service de l'alliance des époux à travers l'Église. Cette grâce qui enrichit le don des époux leur donne la force de lutter et de s'appuyer sur plus grand que leur propre personne. De plus, ils reçoivent cette grâce à travers le sacrement de mariage ; ce que d'autres qui se marient ne reçoivent pas. Il y a dans leur serment une union trinitaire qui se manifeste. Il forme une unité et la Trinité vient envelopper leur vie. Ils sont soutenus dans leur union par celle du Christ avec son Église. Cette union sera leur inspiration et un appui solide.

Le don permet aux époux d'atteindre des valeurs plus élevées qui sont parfois au-delà de leurs propres personnes. Ainsi ce don leur donne la force de parvenir progressivement à un amour gratuit. L'alliance matrimoniale vise le bonheur du conjoint sans avoir besoin de gagner un intérêt quelconque dans cet engagement. Le Bien est la fin dans la relation et l'accent est mis pour que ce Bien soit transformé en acte et en vie. Cette gratuité va aussi fonder un lien personnel qui crée une certaine exclusivité dans la relation. C'est pourquoi ce sera un amour qui permet de justifier son attachement exclusif à tel partenaire et non à tel autre personne. Ce don va mettre aussi en ce moment-là l'accent sur l'amour *non gratuit*⁶⁶ car le choix fait est unique et n'accepte pas de multiples relations. Chaque partenaire cherchera à vivre et à garder ces valeurs en lien avec l'être même de leur union en fond dans la conscience. Le don dans ce cas vise un juste milieu qui met ensemble l'amour gratuit et l'amour non gratuit pour aboutir à une unité vraiment scellée dans la fidélité et l'indissolubilité par la grâce reçue dans le sacrement de mariage. Il y a une grande valeur qui va se construire au quotidien de la vie du couple.

Le don de l'alliance des époux n'est pas figé, il s'inscrit dans la vie des époux et devient donc une partie importante de l'histoire du lien matrimonial entre les époux. Leur

⁶⁵ Gaudium et Spes, n. 48, §2

⁶⁶ Claude BRUAIRE, *La force de l'esprit*, Paris, Desclée de Brouwer, 1986, p. 118

choix est un engagement dans le temps et dans l'espace pour devenir un vécu. Ce vécu constitue pour nous le chemin d'histoire du mariage et que nous devons considérer maintenant pour comprendre comment le mariage peut être un chemin d'histoire.

II. 3. LE MARIAGE : CHEMIN D'HISTOIRE

Le choix des partenaires se situe dans un cheminement qui se construit avec un fondement biblique qui les situe dans un courant historique tout au long de leur vie et affectera même toute leur personne. Le mariage est un chemin de mouvement énoncé dès le début de la création du monde. C'est un engagement qui est fait par Dieu de donner une compagne digne à l'homme qui apparaît malheureux dans la solitude. Celle-ci ne peut être que celle qui lui corresponde aussi dans sa nature et dans son être physique, même si des différences sont nécessaires pour définir leur nécessaire complémentarité :

« Le Seigneur Dieu dit : "Il n'est pas bon pour l'homme d'être seul. Je veux lui faire une aide qui lui soit accordée." (...) Le Seigneur Dieu fit tomber dans une torpeur l'homme qui s'endormit ; il prit l'une de ses côtes et referma les chairs à sa place. Le Seigneur Dieu transforma la côte qu'il avait prise à l'homme en une femme qu'il lui amena. L'homme s'écria : "Voici cette fois l'os de mes os et la chair de ma chair, celle-ci, on l'appellera femme car c'est de l'homme qu'elle a été prise." Aussi l'homme laisse-t-il son père et sa mère et pour s'attacher à sa femme, et ils deviennent une seule chair. » (Gn 2,18. 21- 24/Mt 19,5).

Si auparavant l'homme n'a pas trouvé de partenaire, désormais il n'est plus seul. Il a son alter ego qui peut lui procurer le bonheur et avec qui, il partage toute sa vie. Le premier regard de l'homme provoque une transformation par un "électrochoc sentimental" et l'amène à l'émerveillement. Ensuite, il peut donc s'exclamer en exprimant un constat d'amour : la femme est une partie de lui-même et mutuellement car tous deux viennent de la terre. Elle est différente des autres créatures de Dieu. À cet instant sa vie prend un autre sens. Il passe de l'état de solitude à une vie de la communauté d'amour dans l'unité. Toutefois cette communauté exige aussi une nouvelle solitude qu'on va appeler l'intimité. Mais il s'agit surtout de se forger une personnalité qui met en dialogue l'amour des époux et fait que

« la solitude qui surgit au cœur des époux possède en effet une tout autre signification (...) {car} l'homme n'est pas fait pour le seul amour de lui-même mais bien pour le dialogue et l'union avec l'autre sexe (...) {qui} révèle que l'être humain ne peut s'achever que dans le dialogue et la communication avec Dieu⁶⁷. »

Mais le mariage a acquis une valeur forte dans cet engagement du couple à travers leur rencontre qui transforme et érige une relation nouvelle dans cette existence qui se donne une

⁶⁷ Henri CAFFAREL, *Le mariage, aventure de sainteté : grands textes sur le mariage*, Paris, Parole et Silence, 2013, p. 270

histoire. Un attrait particulier est venu faire d'une rencontre accidentelle une vie qui se construit au quotidien, car l'homme et la femme qui sont poussés l'un vers l'autre ont découvert que leur lien est construit dans une complémentarité qui les unit pour la vie. Ainsi le regard de l'homme change totalement et professe un fait qui s'est fait en son absence passive : le sommeil. Il se fait ou alors il se déclare être un témoin de son histoire. Il se met dans l'histoire de leur existence à deux et donne une autre valeur en confirmant son lien direct avec la femme. Ce qu'il n'a pas pu donner aux autres créatures qu'il nomme quand il a reçu le mandat du Créateur de leur donner une identité, c'est-à-dire un nom. Avec sa femme, il n'a pas le statut de maître pour définir son identité, il fait un constat de la différence et le lien qui les unit par leur même création. Il relève simplement une complémentarité quand il reconnaît qu'elle est la mère des vivants (Gn 3,20b). L'unité de l'homme et de la femme est intrinsèque dès la création. Ils ont donc une égale dignité dans la création et une complémentarité dans leur existence. C'est pourquoi :

« L'homme retrouve dans la femme, que Dieu a créée en la prélevant d'un côté de l'homme, et qu'il lui amène comme le père antique remet l'épouse à l'époux (cf. Tobie 7,13), une partie aliénée de lui-même. Leur union devra reconstruire l'unité primitive dissociée. Cette union, en effet, plus forte que les liens mêmes du sang puisque l'homme doit abandonner ses parents pour s'attacher à sa femme, vise à faire des deux "une seule chair", au sens biblique du terme qui désigne une personne concrète se manifestant par l'apparence extérieure de son corps. Il s'agit donc de l'union la plus intime qui soit, fusion de deux vies, dans une communauté totale de pensée, de volonté et d'amour⁶⁸. »

Ce mouvement qui met l'homme en marche appelle à une ouverture de la femme afin de se constituer une histoire nouvelle qui doit rompre avec les parents. La femme n'est pas passive dans l'engagement. Son rôle est fondamental et c'est ce qui fait le sens de l'exigence de sa liberté dans le consentement. Malgré l'encadrement de la famille qui est nécessaire à un moment donné, il reste tout de même que le couple va devenir maître de son avenir et de son existence. Il se détache de l'emprise des parents qui constituait une certaine sécurité pour eux dès l'enfance et plus tard dans l'adolescence, voir même pour les jeunes adultes. Cependant, le texte révèle aussi une explication du lien solide qui doit être dans la vie du couple. Tous sont attirés l'un vers l'autre en vue de retrouver, soit leur moitié perdue, ou en tant que son origine. Cet attrait ne peut pas être considéré comme une fusion, car chacun doit garder sa personnalité afin de ne point se faire absorber dans la relation et perdre son être personnel ou de se le faire arracher par l'autre partenaire.

⁶⁸ Pierre ADNÈS, *Mariage et vie chrétienne*, dans M. VILLER (éd.) et al., *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique : doctrine et histoire*, tome X, Paris, Beauchesne, 1980, col. 361

Toutefois cette définition de l'attrait de l'un vers l'autre a aussi une finalité qui est liée intrinsèquement au mariage, ou par la rencontre et l'union de l'homme et de la femme : la fécondité. Celle-ci prend sa source dans la création de Dieu et dans sa parole (cf. Gn1, 27-28). Dieu crée, bénit et confie l'ordre de poursuivre l'œuvre de la création à l'homme et à la femme. Désormais l'attrait de l'homme vers sa femme a une nouvelle orientation. Elle ne se situe plus seulement dans l'ordre de la différence, mais il y a un but fondamental qui rentre dans leur existence. Leur union a une nouvelle considération :

« Le but attribué ici par Dieu à la distinction des sexes et à leur conjonction n'est pas seulement, (...) le perfectionnement propre des personnes, mais la fécondité du couple : "soyez féconds, et multipliez-vous." Ces mots sont moins un ordre que l'effet assigné par Dieu à sa bénédiction qui s'étend d'âge en âge. Ces vieux récits n'ont rien perdu de leur profondeur, et peuvent rester encore aujourd'hui pour les chrétiens objets de méditation. Mais les sages inspirés qui les ont rédigés ne se font pas d'une conception édénique du mariage. La suite laisse entendre que le dessein fondamental de Dieu sur le mariage n'a pas tardé à s'obscurcir. L'entrée du péché dans le monde est présenté (sic) comme un drame du couple humain, qui porte à la dégradation du rapport inter-personnel (sic) homme-femme. (...) Il y a un écart considérable entre la situation du mariage tel qu'il existe présentement et l'idée qu'en avait le Créateur "au commencement". C'est de rédemption qu'a aussi besoin le mariage⁶⁹. »

Dieu se fait le témoin de l'histoire et participe à l'histoire du mariage entre l'homme et la femme. L'alliance humaine devient un programme défini par Dieu pour toute la création. La recherche de perfection de cette nuptialité humaine ne fait pas de l'homme une marionnette dans le programme divin, l'homme et la femme ont un rôle important à marquer dans le monde. Ils sont des acteurs centraux du projet de Dieu. Leur projet entre dans une histoire particulière qu'est le mariage. Ce dernier s'inscrit dans l'histoire générale du monde. Cette histoire s'est faite avec le péché qui affecte la pureté des relations du mariage dès l'origine. Ce qui appelle les partenaires du mariage à ne pas perdre de vue cette dimension peccamineuse qui est présente dans l'alliance humaine. L'imperfection par le péché vise donc à faire comprendre aux époux que le mal qui peut surgir est au cœur des origines. Ainsi ils sont appelés à s'accepter dans cette imperfection et se construire un chemin mutuel d'accompagnement et de recherche de relèvement à travers l'acceptation des erreurs ou des fautes qui peuvent naître entre eux. Ce qui les amène à développer le sens mutuel du pardon et de la miséricorde pour corriger le mal du péché et faire le chemin ensemble vers l'idéal qu'ils visent ensemble. Mais la particularité de cette histoire s'inscrit dans un processus qui ne se fait pas seulement dans l'aujourd'hui du monde. Il y a un côté eschatologique qui amène à voir dans l'imperfection du mariage un avenir glorieux de l'alliance de Dieu avec son humanité.

⁶⁹ *Ibidem*

Si le mariage acquiert une valeur et même une importance historique, cette histoire acquiert une valeur importante pour les croyants dans le processus entamé par le baptême. C'est un parcours particulier qui se fera dans les événements importants et au quotidien de la vie des époux. Leurs temps et même leur vie ne se définissent plus simplement ni au passé, au présent comme au futur. Il y a un moment où le changement a été amorcé. Ce changement n'est pas lié seulement au mariage, mais à toute existence ; nous pouvons dire qu'il sera plus lisible dans le mariage des croyants. C'est un changement historique irréversible. Ainsi :

« depuis notre baptême nous avons tous une “histoire sainte” c'est-à-dire un cheminement dans la vie avec Dieu. Mais le sacrement de mariage ouvre une voie nouvelle parcourue à deux ou plus exactement à trois : les deux époux avec leur Dieu présent dans leur amour. Une “histoire sainte” neuve commence alors : la marche avec Dieu de ce nouveau couple dans la vie. Histoire sainte faite de grands événements mais aussi d'événements plus simples de la vie quotidienne⁷⁰. »

Cependant le rapport historique de la relation ne donne pas la forme totale au mariage, c'est-à-dire ne dit pas encore tout du mariage. L'incertitude et le doute de l'inconnu demeurent dans la marche du couple. Leur histoire est à écrire constamment dans les méandres de leur vie. Dans ce contexte, ils sont appelés à se mouvoir comme Abraham. Leur histoire va s'inscrire dans un itinéraire de pèlerinage à suivre ensemble. Ils sont appelés tous deux à se mettre dans le mouvement pour répondre à l'appel de Dieu : *« Pars de ton pays, de ta famille et de la maison de ton père vers le pays que je te ferai voir. »* (Gn 12,1). La route de l'inconnu qui doit conduire au bonheur, mais celui-ci devra se construire avec les écueils de la vie quotidienne de la famille. Partir de son pays a une grande signification dans la vie du couple :

« Quitte la maison de tes parents, ta vie de célibataire, des habitudes bien ancrées, tes sécurités, ton égoïsme, ton mode de vie, etc., pour une vie nouvelle qui commence aujourd'hui. Certes, nul ne connaît l'avenir ; on ne peut qu'imaginer. La vie montre que sans cesse il faut quitter “son pays”, c'est-à-dire qu'on a cru bien installé pour toujours, afin de découvrir un autre “pays”, “celui que je te donnerai” toujours à découvrir et redécouvrir, celui qui n'est pas figé, celui où la vie bouillonne, celui où la situation de vie évolue, où les naissances, les deuils, l'âge vous font avancer vers d'autres événements, celui où l'on rencontre d'autres personnes, celui où le travail vous fait changer de quartier, de ville, de pays ; celui où l'on change de mentalité, de façon de penser, de se comporter avec les autres, celui où l'amour évolue, change, s'enrichit si on le veut bien, ou se détériore si on n'y veille pas⁷¹. »

Nous pouvons dire que le mariage se donne dans l'histoire. Cette histoire va s'inscrire ensuite dans le pèlerinage du couple qui permet un certain cheminement et ce pèlerinage sera

⁷⁰ Bernadette et Bernard CHOVELON, *L'aventure du mariage chrétien. Guide pratique et spirituel*, Paris, Cerf, 2006, p. 51-52

⁷¹ *Ibidem*, p. 52-53

un avec l'histoire du couple afin de sanctifier leur parcours et leur vie. Cela ne peut se réaliser que dans leur participation et leur implication dans la construction et l'édification de ce chemin fait et à faire ensemble. Pour y parvenir, ils s'inspireront régulièrement de l'expérience des divers témoins vivants, réunis par l'Écriture afin de faire face aux difficultés auxquelles ils seront confrontés tout au long de leur vie.

II. 4. QUELQUES FIGURES BIBLIQUES DE FIDÉLITÉ ET D'UNITÉ INDISSOLUBLE DU MARIAGE

La situation de crise dans la vie des couples à travers la Bible peut nous interpeller pour parler de la fidélité et de l'unité indissoluble du mariage. Il s'agit surtout de couples qui font leur route ensemble malgré les obstacles. Nous ne voulons pas aborder le texte sous l'approche de l'exégèse littéraire, mais nous le ferons à partir d'une exégèse théologique⁷² du texte. Pour aborder une approche théologique de la fidélité et de l'unité indissoluble de l'alliance matrimoniale au regard de ces textes. Il s'agit de montrer comment Dieu lui-même devient partie prenante de la fidélité et de l'unité indissoluble dans le mariage depuis l'existence du premier couple humain. Notre réflexion portera sur trois couples bibliques : Adam et Eve après le péché et leur expulsion du jardin d'Eden (Gn 3,23. 4,1 – 5,1-5) ; le couple Osée et enfin le couple de Joseph et Marie présenté au début de leur vie.

II. 4. 1. LE COUPLE ADAM ET EVE APRÈS LE PÉCHÉ

Aborder la question de la chute du couple Adam et Eve peut paraître paradoxal, mais nous pensons qu'il y a un intérêt à aborder ce couple quand nous parlons de la question de la fidélité et de l'unité indissoluble dans le mariage. Certes, c'est une lecture d'une communauté qui essaie de comprendre sa relation avec son Créateur. Et c'est aussi une relation particulière qui manifeste l'Alliance de Dieu avec son peuple. C'est à partir de l'expérience d'un peuple que l'Alliance sera relue. De génération en génération,

« cette expérience est déjà dans la mémoire du peuple. (...) le peuple d'Israël n'est arrivé à parler de la création que longtemps après avoir fait l'expérience concrète de la libération de l'Égypte. Le peuple hébreu y a découvert que Dieu voulait faire de lui un peuple libre, puisqu'il l'a sauvé de Pharaon et continue à le sauver des esclavages. Assurément, ceci engage ce peuple à Lui répondre dans l'amour et la

⁷²François-Xavier AMHERDT, *Prêcher l'Ancien Testament aujourd'hui : un défi herméneutique*, (Théologie pratique en dialogue, 29), Fribourg, Academic Press Fribourg, 2006, p. 53 : « Il s'agit d'une procédure qui s'efforce de dégager la théologie qui informe le texte, c'est-à-dire qui cherche à découvrir non seulement ce que la loi ancienne exigeait, mais aussi la théologie sous-tendue par cette loi (...) Car tous les passages bibliques manifestent une certaine théologie dans la mesure où ils sont tous habités, parfois indirectement, par quelque objet théologique. L'objectif de l'interprète consiste à mettre au jour quel est cet objet théologique. »

*fidélité, en vivant selon l'Alliance que le Seigneur Dieu lui propose et ne cesse de lui proposer*⁷³. »

Cette histoire prend un visage humain qui aura la mission de transmettre la liberté de choix de l'homme et de la femme qui se vit dans le mariage. Le mal ne peut pas garder le dessus. Devant l'échec du paradis, l'homme a été mis devant ses responsabilités de parfaire le monde et surtout de manifester l'Alliance en coopérateur du plan de Dieu sur le reste de la création. L'image du premier couple humain manifeste l'Alliance, mais devient le repaire de la mise en marche de l'histoire qui restera à l'esprit de tous ceux qui vont s'unir dans le lien de mariage. Notre analyse se fera sur deux plans : l'attitude de Dieu vis-à-vis du couple après son péché (Gn 3,8-23) et la vie du couple après l'expulsion du jardin d'Eden (Gn 3, 23. 4,1 – 5,5).

Après le péché d'Adam et Eve, le récit biblique nous parle de la visite de Dieu à Adam. Malgré que celui-ci se cache, Dieu noue le dialogue avec lui se situant dans l'ordre du procès où Dieu lui-même se retrouve pris à partie par Adam : « *la femme que tu as mise auprès de moi, c'est elle qui m'a donné du fruit de l'arbre, et j'en ai mangé* » (Gn 3,12). Dans la poursuite de son questionnement, il ne s'intéresse pas à l'accusation d'Adam et après l'attribution de la faute au serpent, Dieu prend des sanctions vis-à-vis des différents protagonistes du procès du péché des premiers hommes. Notre regard est surtout focalisé sur la manière d'agir du Créateur vis-à-vis du couple humain. Ils sont condamnés ensemble. Dieu ne départage pas les responsabilités, même si les sanctions semblent distinctes. Nous pouvons dire qu'ils assument mutuellement les responsabilités de la faute dans leur humanité. Enfin ils sont expulsés ensemble du jardin. Ils ne sont pas séparés. Ce qui démontre la fidélité du Créateur lui-même à la loi de l'inséparabilité du couple. Il se met d'abord face à sa loi, c'est lui-même qui a uni Adam et Eve. Il ne se sent pas un quelconque intérêt ni une certaine raison pour les séparer. Dans les sanctions, il ne ménage pas sur la fidélité. Ils doivent s'accepter et aller cultiver librement leur jardin ensemble. Ils doivent faire leur vie et devenir membre de l'édification du monde humain et de leur responsabilité sur la création selon le plan de Dieu énoncé vis-à-vis de leur couple. Nous pouvons faire une autre lecture du texte biblique. La vie du paradis est un moment où le couple vit encore les instants premiers de la relation d'amour et tout semble plonger dans le bonheur. Mais il y a un moment où on atteint la phase de la consommation du fruit, c'est-à-dire la connaissance du bien et du mal. L'autre est mis à nu dans ce qui paraissait caché par les émotions passionnelles. À cet instant, chacun se cache et trouve des justifications pour se dérober aux yeux de Dieu qui a donné le bonheur. Cependant la rencontre ou la visite de Dieu constitue un retour ou un rappel des exigences du Seigneur

⁷³Pierre MOURLON BEERNAERT, *Aux origines du genre humain. Que dit la science ? Que dit la Bible ?* (collection Trajectoires), Bruxelles, Lumen Vitae, 1996, p. 99-100

vis-à-vis des époux. Ce qui est important est que Dieu lui-même ne condamne pas les pécheurs, c'est le péché qui est condamné. Mais il les remet ensemble pour se refonder une nouvelle vie qui reste entre les mains du Seigneur par leur travail qu'ils vont accomplir ensemble. Ils vont désormais continuer l'œuvre de la création par leur travail et leur vie.

Le récit biblique qui présente l'après chute d'Adam et Eve ne présente pas tout dans le sens de la fatalité, mais plutôt dans une ouverture à la responsabilité et à la vie. Certes, nous savons que ce n'est pas un fait purement historique de manière à avoir une personne qui suivait les événements dans leur suite chronologique, mais ce qui est important se situe dans les faits saillants qui nous donnent un enseignement pour la vie et l'organisation de la société qui sait se tourner vers son Créateur et, en même temps, assumer sa responsabilité vis-à-vis de toute la création. Le but est que *« ces récits veulent montrer que toute créature dépend du Dieu Vivant et que l'homme comme la femme jouissent d'un privilège très particulier : celui d'être créés à l'image et à la ressemblance de Dieu⁷⁴. »* Le couple marié se reconnaît dans ce privilège particulier dans toute la création. Son union cherche à révéler cela en acte tout au long de leur existence et tant qu'il reste fidèle, l'alliance existe, même en cas de rupture, l'alliance demeure. Ainsi le premier verset du quatrième chapitre du livre de la Genèse nous parle de l'union d'Adam et de sa femme dont naît leur premier fils Caïn. Ce qui nous fait comprendre que le premier couple humain a connu des difficultés mais n'a pas abandonné. Ils ont continué à faire route ensemble, à se tenir mutuellement même si nous pouvons reconnaître le silence du récit mythique sur la suite de la vie de couple des premiers hommes. Ils ont continué à répondre à leur vocation humaine et matrimoniale dans la suite de leur existence, hors de l'aire du jardin d'Eden⁷⁵. L'expérience de la fidélité, de l'unité et de l'indissolubilité est restée le socle de leur vie ; ce qui leur a permis de répondre pleinement à la dimension de l'ouverture à la vie tout au long de leur vie terrestre.

II. 4. 2 LES PROPHÈTES ET L'ALLIANCE : LE CAS DU PROPHÈTE OSÉE

La question de l'Alliance ou de nuptialité fait partie de bout en bout dans la trame de l'histoire sainte de la Bible. Les prophètes en parlent avec des images diverses pour montrer les difficultés qui existent dans l'alliance de Dieu avec son peuple Israël. Certes la plus grande partie des textes prophétiques veulent interpeller pour une prise de conscience des échecs de

⁷⁴ *Ibidem*, p. 94

⁷⁵ Nous comprenons que l'image du "Jardin d'Eden" soit une métaphore qui exprime un lieu ou un état de vie d'un bonheur céleste et paradisiaque où on vit en étroite relation avec Dieu, voire où on vit dans l'intimité de Dieu. Mais le péché nous en écarte. Cependant c'est Dieu qui se met en route vers l'homme tout en responsabilisant le couple qui doit devenir participant de l'œuvre de la création. Pas parce qu'ils ont péché, mais parce que le dessein de Dieu a été de faire de lui un être responsable et libre.

diverses alliances entre Dieu et ce peuple chéri par Dieu. Mais cela ne paraît pas aussi facile. Pour aborder le cas de ces multiples crises d'alliance matrimoniale dans le cadre de notre travail, il nous a paru opportun de nous pencher sur le prophète Osée. Cela ne veut pas dire que nous sous-estimons les autres prophètes ; nous posons simplement un choix pour notre réflexion.

Aborder le cas du prophète Osée semble plus complexe, mais nous paraît l'un des meilleurs par rapport à l'expérience biblique mettant en scène la notion de fidélité et d'unité dans le mariage. Dieu lui-même se fait le meilleur protagoniste de l'Alliance avec son peuple. La manière de déployer le message devient extrêmement engageant pour Dieu lui-même, la finalité étant de ramener le peuple à la pleine conscience de son mal : l'infidélité. Le mariage est, comme toutes les autres cellules de rencontres humaines, une institution qui appelle les parties à faire preuve de patience, de pardon et particulièrement de miséricorde ; car les crises qui se vivent en son sein sont de nature à provoquer des ruptures. L'alliance est mise en mal, voire rejetée. Certes, ceci est une affirmation qui peut paraître légère, mais nous pensons que c'est important dans la vie des couples aujourd'hui comme le montre le prophète Osée. Une alliance est un appel à faire route et à se faire compagnon de l'autre partenaire. L'homme comme la femme doit toujours considérer la nécessité d'être avec l'autre pour leur bien à tous. Cela appelle parfois à oublier son intérêt afin de laisser ou de sacrifier son bien pour le meilleur avec l'autre. C'est un parcours à faire. Ainsi

« l'union conjugale, qui n'est pas une réalité statique mais un long chemin à parcourir à deux, devient chez les prophètes le symbole révélateur de l'histoire même du salut, qui n'est pas autre chose que l'histoire de l'Alliance d'amour entre Dieu et les hommes. Cette Alliance est le contenu central de la Révélation et constitue l'expérience fondamentale de la foi d'Israël dans son itinéraire de libération et d'espérance messianique. Si le Dieu d'Israël n'a pas d'épouse divine comme les dieux naturistes des religions environnantes, il s'est toutefois lié à Israël par le moyen d'un pacte que les prophètes interprètent en termes nuptiaux, et qui fait en quelque sorte de la communauté élue son épouse. C'est Osée qui le premier a utilisé le thème (1-3). (...) ce n'est pas une théologie du mariage que les prophètes entendent faire. Le symbolisme nuptial qu'ils mettent en œuvre fait néanmoins plus que nous révéler l'amour gratuit de Dieu pour le peuple qu'il s'est librement choisi, qu'il libère, sauve, guide, et dont il attend en retour l'amour fidèle. Ce symbolisme est plein d'enseignements pour la vie même des époux. La bonté prévenante, la bienveillance sans cesse active, la tendresse miséricordieuse de Yahvé pour Israël devient l'exemplaire divin de l'amour qui doit régner entre l'homme et la femme, amour qui recherche seulement le bien, la félicité de l'être aimé, qui comprend tout et sait pardonner, que rien ne rebute, ingratitude ou

trahisons. Les égarements d'Israël font entendre, par contraste, ce que doit être l'aimante fidélité des époux l'un pour l'autre⁷⁶. »

Ce symbolisme du prophète Osée est important dans la définition de la fidélité dans le mariage et sa compréhension. C'est une théologie qui renforce l'Alliance pour construire une base d'échange solide. Certes, le prédicat de la fidélité dans la crise est toujours difficile et même parfois absurde, car la volonté de Dieu a de la peine à rejoindre celle de l'homme et de la femme dans leur peine de cheminement. Mais il y a toujours une nécessité de construire et reconstruire même après une crise. Dieu se fait lui-même le modèle à suivre dans le renouvellement de l'Alliance avec son peuple infidèle. Il montre ainsi les attentes qu'il a vis-à-vis de son peuple. Cela ne doit pas se limiter à lui, désormais les hommes dans leur vie doivent vivre cela. Le mariage devient donc le lieu idéal pour découvrir la grande place de la miséricorde et le pardon comme à l'exemple de Dieu le Créateur. Ce modèle ne peut être mieux incarné que par les prophètes qui sont des envoyés et qui manifestent dans leur vie la volonté de Dieu et ses attentes au sein du peuple : la fidélité et puis la miséricorde.

II. 4. 3. LE COUPLE DE LA SAINTE FAMILLE PASSE PAR UNE CRISE

En abordant le couple de la sainte famille dans la problématique de la crise, nous envisageons un épisode biblique qui ne suscite pas toujours l'attention qu'il mérite, pourtant, il peut nous aider à découvrir que tout couple est exposé à des crises ; ce qui est important sera la prise en main de la crise ou l'écoute de la tierce personne qui peut nous mettre dans une bonne voie. Certes, nous sommes attentifs à la présence de la tierce personne que nous avons présenté comme obstacle dans le chapitre précédent, mais en même temps, nous voyons aussi que son rôle n'est pas à négliger ; cela demande une gestion responsable de sa présence. Le texte de l'évangile de Matthieu (Mt 1,18-25) nous montre que Joseph est humainement affecté par l'état de son épouse Marie qui est enceinte. Il s'engage à une solution de « divorce » ou de répudiation. Cependant

« comme juste et respectueux, il se met en recherche et en attente de la lumière de Dieu. Humainement déconcerté par le fait que Marie soit enceinte, Joseph repasse dans son esprit des solutions dont l'une semble retenue au nom même du grand respect qu'il a pour Marie : ne pas la diffamer publiquement et la répudier en secret. Ce projet est là⁷⁷ ! »

Cette attitude humaine de voir les choses et de trouver des solutions va dans le sens de la question qui sera posée à Jésus plus tard sur la répudiation. La Loi mosaïque permet de

⁷⁶ Pierre ADNÈS, *Mariage et vie chrétienne*, dans M. VILLER (éd.) et al., *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique : doctrine et histoire*, tome X, Paris, Beauchesne, 1980, col. 361-362

⁷⁷ Albert PERRIER, *Joseph, le respectueux*, Bruyères-le-Châtel, Nouvelle Cité, 2012, p. 22

répudier sa femme en cas de problème. Il y a aussi la possibilité de la dénoncer avec des conséquences fâcheuses d'humiliation et même de lapidation. La solution de Joseph constitue le moyen terme du mal.

Cependant le projet ne peut pas aller à son terme parce qu'un éclairage vient corriger la pensée de Joseph. Il est libre dans son choix d'aller au bout de sa pensée,

« mais au cœur de la nuit qui, selon nos façons de penser, apaise les choses et les éclaire, une lumière vient de Dieu. Joseph y reçoit la place qu'il garde profondément auprès de Marie : Ne crains pas de prendre chez toi, Marie, ton épouse. Joseph est éclairé sur le mystère de Marie qui porte en elle, selon l'œuvre de l'Esprit Saint (...) Joseph est maintenant éclairé sur sa personne et sa vocation. (...) Il part faire ce qu'il a compris et vivra de cette grâce. Joseph accueille aussi ce qui lui est révélé de la personne et de la vocation de Marie⁷⁸. »

Le changement de projet de Joseph lui fait même prendre conscience qu'il y a une vocation dans le mariage. Les époux sont appelés à répondre à l'appel de Dieu dans leur état de vie et leur donne aussi la mission de porter la vie à son accomplissement. Joseph ne se limite plus seulement à accueillir Marie, il assume les tâches d'époux tout en protégeant toute la sainte famille. Il devient une source d'inspiration de l'amour dans le mariage et l'acceptation de sa vocation pour les époux.

Une certaine lecture spirituelle peut nous pousser à faire une certaine interprétation de ce texte et à anticiper une certaine compréhension de la parole de Jésus en acte dans sa propre famille. Il s'agit de donner une réponse à la question des pharisiens sur la répudiation de la femme par rapport à la loi de Moïse (Mt 19, 3-9). Nous pouvons dire que par cette crise passagère au moment de l'incarnation de Jésus dans sa famille, Jésus veut montrer par le message de l'ange que le mariage est à garder uni dès sa ratification et que rien ne devrait le faire tomber par la rupture. Par là, nous constatons aussi que la crise est inhérente à la construction de l'institution matrimoniale. Cependant il y a des paramètres de soutien et d'éclairage qui peuvent être nécessaires pour aider les couples en crise. Cette aide peut porter des fruits si les couples sont disposés à écouter la voie de la tierce personne qui intervient pour le soutenir par les bons conseils. Néanmoins, nous reviendrons plus tard sur l'apport de l'aide apportée aux familles et aux foyers en crise à travers des structures ecclésiales et sociales qui œuvrent dans l'accompagnement et le soutien au cœur des crises.

⁷⁸ Ibidem, p. 22-23

II. 5. AUTRES ANALYSES BIBLIQUES D'ALLIANCE, FONDEMENT DU MARIAGE

Les écrits du Nouveau Testament donnent des passages qui font état d'Alliance et relatent des cas et des problèmes matrimoniaux, sans oublier des enseignements qui aident à mieux comprendre la valeur du mariage selon le plan divin. Pour traiter de ce sujet dans le cadre de notre travail, nous nous intéresserons à trois textes des évangiles de saint Matthieu, de saint Jean et d'une lettre de saint Paul aux Ephésiens. Ce choix ne néglige pas les autres textes⁷⁹ qui traitent du sujet, mais nous avons voulu surtout souscrire à la pensée des ces auteurs cités par rapport à la spécificité de notre travail.

II. 5. 1. LECTURE DE MATTHIEU SUR LE MARIAGE ET SON INDISSOLUBILITÉ

Le texte de l'évangile reprend l'affirmation de Jésus dans différentes parties du texte, mais la partie qui nous convient le mieux par rapport à notre travail se situe dans la réponse à la question des pharisiens (Mt 19, 3-9). La question des pharisiens semble simple : « *Est-il permis de répudier sa femme pour n'importe quel motif ?* » (Mt 19,3b). Jésus s'oppose au texte du Deutéronome :

« Lorsqu'un homme prend une femme et l'épouse, puis, trouvant en elle quelque chose qui lui fait honte, cesse de la regarder avec faveur, rédige pour elle un acte de répudiation et le lui remet en la renvoyant de chez lui. » (Dt 24,1)

Ce texte montre une décision unilatérale où la femme n'a qu'à constater qu'elle n'est plus en grâce dans ce foyer. Le texte ouvre même la voie aux humeurs d'incompatibilité dépendant uniquement de l'homme. Les différents motifs choisis peuvent être sérieux ou de moindre importance. La permissivité du divorce devient la logique dépendant uniquement de celui qui va l'énoncer. Il suffit juste de respecter la Loi et de rédiger l'acte de répudiation : le résultat est définitif, le mariage est aboli.

La réponse de Jésus n'est pas d'emblée simple. Il resitue le problème dans un contexte biblique mieux connu par les pharisiens eux-mêmes. Il y a une unité de la création avec une différence ontologique simplement selon le texte de la Genèse rapporté par Jésus : « *Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa ; mâle et femelle il les créa.* » (Gn 1,27// Mt19, 4b). Cette position de Jésus recouvre déjà en soi une certaine dignité unique entre les deux êtres qui partent de la même entité humaine. Dans ce contexte, personne ne peut se prévaloir à une valeur supérieure ou s'attribuer des pouvoirs quelconques pour peser sur l'autre partenaire. Et Jésus, à cet instant, n'a pas pris de position sur la question qui lui est posée. Il

⁷⁹ L'évangile de Marc et d'autres textes de saint Paul qui traitent des questions matrimoniales.

reste encore dans la contextualisation du problème posé afin de remettre de l'ordre dans les idées de ses interlocuteurs.

Après avoir situé le contexte de l'unité de la création de l'homme en tant que mâle et femelle, Jésus insiste sur l'unité qui transforme leur différence pour en faire une unité indivisible du lien de mariage : *« c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et les deux ne feront plus qu'une seule chair. Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. »* (Gn 2,24//Mt 19,5-6a). C'est une nouvelle création qui s'opère dans le mariage. L'homme uni à sa femme forme un tout indivisible et une nouvelle famille charnelle. Après avoir rappelé cette approche de la création à travers une relecture de la Genèse, Jésus prend fermement position pour revaloriser la Loi de Moïse qui n'est que la Loi de Dieu. Et le ton de Jésus est ferme avec une touche personnelle : *« Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a uni ! »* (Mt 19,6a). Dans la réponse ferme de Jésus se situe sa position sur le mariage tel que voulu par Dieu. Nous pouvons dire ici que cette position ne tient même pas à un problème de chapelle religieuse, c'est-à-dire que c'est une définition purement anthropologique ; ainsi le mariage se vit dans toutes les cultures humaines. Certes, tous ne sont pas chrétiens, mais la position de Jésus montre l'intérêt à garder le lien matrimonial en tant que plan de Dieu et indissoluble. Cette injonction de Jésus renvoie essentiellement à une éthique chrétienne du mariage. il y a une conjonction entre l'éthique théologique et l'éthique anthropologique. Toute l'humanité est concernée par la position de Jésus.

La détermination des pharisiens et l'attitude sceptique des disciples (Mt 19, 7-10) peuvent être compris comme une manière de rester dans le pouvoir masculin qui permet de trouver une raison valable permettant de répudier sa femme. La position de Jésus vient ébranler les assises de leur autorité dans la casuistique de la loi matrimoniale. Tout en remettant en cause l'autorité des pharisiens sur la loi du mariage, Jésus montre surtout qu'il y a une mauvaise volonté de ne pas accepter la loi divine et de rechercher toujours à la contourner. Il s'agit de resituer le mariage dans sa plénitude divine et de rappeler aux hommes qu'ils ne peuvent que rechercher comment répondre à la vocation première du mariage. Cependant il ne faudrait pas se limiter uniquement à l'unité anthropologique du mariage, car ce texte renvoie à la création du premier couple humain et c'est la recommandation de Jésus pour tous à ne point abandonner cette exigence de Dieu par rapport aux alliances matrimoniales. C'est un lien indissoluble fondé dans une unité ontologique par le Créateur, Veillant aussi à la protection du faible. Car

« comme ailleurs, Jésus prend parti pour les exclus, et ici, les exclus, ce sont les femmes, soumises à leur maître, et renvoyées dès qu'elles ne plaisent plus. La

réflexion désabusée des disciples prouve que la réponse que donne Jésus est défavorable aux privilégiés : les hommes⁸⁰. »

Jésus est contre une attitude objectivante de la femme par rapport à son partenaire. La femme est porteuse d'une égale dignité et répond aux mêmes conditions de la création selon le plan de Dieu : être créée à l'image et à la ressemblance de Dieu. La réaction des disciples peut correspondre à l'attitude des hommes de ce temps et particulièrement des hommes d'Église qui peuvent se laisser aller dans l'attitude des disciples et ne cherchent pas à plaider clairement pour que l'égale dignité homme-femme soit mieux vue et surtout mieux comprise par tous. Que l'œuvre entreprise par l'Église soit une œuvre qui veille à construire sur cette base d'égale dignité homme et femme afin que leur différence ne soit pas un mal ou un handicap, mais une richesse pour leur bien à tous. Les disciples sont tributaires de leur tradition et Jésus veut qu'ils comprennent certainement que sa mission n'est pas de favoriser certains, mais veiller au bien de tous dans le mariage en vue d'une saine relation entre les partenaires.

Toutefois une autre relecture fait découvrir que Jésus va au-delà de la pensée des pharisiens et confirme son orientation fondée sur la protection du faible. Car :

« comme partout ailleurs dans les évangiles, la pensée de Jésus doit être entendue parallèlement à son action, à son enseignement. (...) Jésus s'insurge avec la dernière des énergies contre les gardiens de la Loi, lorsque l'interprétation qu'ils donnent des préceptes peut entraîner le rejet, l'exclusion, de personnes qui étaient déjà marginalisées. Dans son action, Jésus s'est toujours démarqué vis-à-vis des représentants de la justice de Dieu ; et leur refuse même ce qu'ils pensaient être : les interprètes de la pensée de Dieu, les gardiens de Sa doctrine⁸¹. »

Cependant au cours de l'analyse du même texte de l'évangile de Matthieu qui oppose les pharisiens à Jésus, André Thayse veut détourner la position de Jésus alors qu'il reconnaissait déjà que Jésus s'oppose à une attitude qui condamne les faibles au détriment de ceux qui s'identifient comme les forts et régissant les lois à la fin à leur guise sous prétexte de comprendre la pensée de Dieu. Mais nous pensons que sa position sur l'indissolubilité met en porte à faux l'idée de Jésus sur l'indissolubilité. Quand il affirme :

« il est bien question ici du renvoi, ou de la répudiation, de la femme, soumise à son mari. La séparation – par consentement mutuel par exemple – n'est nullement évoquée. Jésus ne légifère pas dans le sens d'une indissolubilité du mariage ; ce qu'il condamne, c'est une déshumanisation du mariage dont la femme est victime. C'est le renvoi, avec tout ce que cela comporte de blessant et de déshonorant, qui est condamné⁸². »

⁸⁰ André THAYSE, *Matthieu, l'évangile revisité*, Bruxelles, les éditions Racines/ Lumen vitae, 1998, p. 160

⁸¹ *Ibidem*, p. 159

⁸² *Ibidem*

Il reconnaît que le choix est opéré unilatéralement par l'homme et que la femme n'est qu'une victime de la décision de l'homme. Nous pensons qu'il correspond à la condamnation de l'injustice masculine. Cette injustice est faite avec la complicité des pharisiens, des scribes et de toutes les autorités religieuses qui sont sensées défendre les faibles. Estimer que Jésus serait favorable à une quelconque séparation par consentement des époux paraît ne pas correspondre à l'idée rappelée par Jésus sur l'origine de la pensée divine sur le mariage. En plus, le ton ferme de Jésus sur le lien indissoluble à préserver : « *Donc, ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas !* », avec cette fermeté de Jésus, il serait absurde de penser à une quelconque compromission pour ouvrir des brèches sur un divorce par consentement. De même, peut-on écarter les époux dans la compréhension des "hommes" évoquée par Jésus ? Les époux sont donc les premiers concernés dans l'évocation de l'indissolubilité du mariage et les autres qui sont avec eux n'ont qu'à respecter cette disposition afin de leur apporter leur concours dans la recherche du maintien de cette unité indissoluble du lien matrimonial :

« En radicalisant l'interdit du divorce (sauf "en cas d'union illégale" (...)), Jésus vise clairement l'échappatoire que permet la Loi : en interdisant l'adultère mais en permettant, par le divorce, d'avoir d'autres femmes, elle est une concession à la tendance native des hommes à l'infidélité⁸³. »

Nous ne pouvons pas accorder une telle pensée à Jésus qui se contredirait face à ses détracteurs. Car admettre l'idée d'un divorce, même par consentement ne passerait pas. Il insiste sur « que l'homme ne le sépare pas », on ne peut pas mettre les époux hors. Là aussi la question pourra être celle des conditions de liberté dans ce consentement ? La valeur du sacrement est à revoir dans ce cas pour sa vie. Il y a un sens de durée qui est à envisager afin de sortir du temporaire voire de l'éphémère voulu par les pharisiens. Il s'agit de concevoir une évolution mentale du problème pour en faire une valeur sociale. Et c'est dans ce cas que nous pouvons rejoindre saint Paul dans cette vision qui élève le mariage pour devenir une institution indivisible en soi. C'est aussi dans ce sens que Saint Paul peut nous aider à comprendre la force du sacrement du mariage et sa situation dans la vie du couple qui se met en route pour la vie avec l'Église.

II. 5. 2. SAINT JEAN ET LA VINIFICATION DU MARIAGE

Saint Jean nous entraîne sur les pas de Jésus, particulièrement aux noces de Cana (Jn 2,1-10). Le récit peut afficher quelques incohérences pratiques. Il s'agit d'un mariage, mais c'est à peine si on fait allusion de l'époux. Et pourtant c'est eux qui ont invité Jésus et ses

⁸³ Élian CUVILLIER, *Controverse sur le divorce. Les disciples et le mariage*, dans Camille FOCANT et Daniel MARGUERAT (éd.), *Le Nouveau Testament commenté*, Paris/Genève, Bayard/Labor et Fides, 2012, p. 102

disciples ainsi que sa Mère. On pourrait dire qu'ils ont ravi la vedette aux époux. Mais le texte nous situe pour comprendre que ce n'est pas l'intention de Jésus, ni de sa mère. C'est parce qu'il faut soutenir les époux que Jésus et sa Mère sont mis au premier plan. Cependant notre brève exégèse théologique à faire se situe sur le vin offert à la fête. Le dialogue entre le maître de la cérémonie et l'époux fait une distinction de vin. Les époux ont donné un vin moins bon au début de la fête et les gens ont bu, pendant ce temps ils gardent le bon vin, même si eux tous ne connaissent pas l'origine du dernier vin. Ainsi le vin moins bon peut constituer l'amour humain qui est offert. Une alliance purement humaine est comme un vin moins bon, mais il arrive à rendre des gens ivres. Michel Laroche nous fait remarquer que « *dans le récit des noces de Cana, (...) les invités sont gris du vin de second ordre qu'ils ont d'abord bu*⁸⁴. » Mais cette ivresse ne peut pas mettre assez de temps, car le besoin continu. C'est l'espace d'un temps et il commence à disparaître. Ainsi la joie ou l'ivresse de ce vin est la conséquence de ce vin moins bon. Son caractère éphémère est simplement le modèle qui « *figure les passions humaines, qui se substituent souvent dans l'homme à l'amour divin, et qui jettent l'homme dans la confusion*⁸⁵. » C'est à ce moment que la présence de Jésus est importante. Il vient donner une nouvelle valeur à l'amour et à la passion des époux. Le rôle effacé de sa Mère, qui appelle à faire tout ce que Jésus va dire de faire, vient constater des failles au vin des époux et son double appel va limiter les dégâts et surtout faire obtenir le meilleur vin. Le vin nouveau qui est meilleur et exquis redonne à l'amour une force qui permet de croître vers les chemins du bonheur. Celui-là surprend tout le monde, les époux eux-mêmes qui ont invité Jésus et sa Mère à leur fête reçoivent le meilleur cadeau de la fête. Leur amour reçoit par le fait la bénédiction de Jésus grâce au regard et à la compassion de sa Mère. Ainsi « *le vin du Christ, lui, rétablit l'homme dans sa dimension d'amour non passionnel, non égoïste, non possessif. Certes, sans le préalable de l'amour humain, il ne saurait y avoir la venue de l'amour divin*⁸⁶. » L'espace de la crise, "le manque de vin" constitue dans ce cas le lieu de ressourcement et peut-être aussi de purification des apories du premier amour purement humain. Ainsi les noces de Cana constituent un lieu où nous pouvons faire une distinction entre l'amour purement humain et l'amour humain élevé par la grâce de Jésus. Chaque fois que les partenaires peuvent fonder leur alliance entre les mains de Dieu, ils boivent le bon vin et peuvent tenir même quand il paraît que le vin peut finir, mais ce ne sera pas un assèchement car la grâce de Dieu redonne du vin pour la fête.

⁸⁴ Michel LAROCHE, *Secondes noces*, Paris, Bayard Éditions/Centurion, 1996, p. 133

⁸⁵ *Ibidem*

⁸⁶ *Ibidem*

II. 5. 3 . SAINT PAUL ET L'UNITÉ INDISSOLUBLE DU MARIAGE

Les écrits pastoraux de saint Paul ont un sens doctrinal et théologique sur plusieurs questions d'Église. Plusieurs de ses écrits vont aborder particulièrement le mariage qu'il démontre être « *une chose sainte qui doit être contractée “dans le Seigneur”*⁸⁷. » De prime abord, Paul insiste sur le caractère indissoluble du mariage ; mais il se corrige pour dire que cela ne vient pas de lui, mais du Seigneur. C'est d'un ton ferme, à la limite impérative, qu'il rappelle aux époux les devoirs de fidélité et sur l'indissolubilité de leur lien :

« *à ceux qui sont mariés j'ordonne, non pas moi, mais le Seigneur : que la femme ne se sépare pas de son mari – si elle en est séparée, qu'elle ne se remarie pas ou qu'elle se réconcilie avec son mari -, et que le mari ne répudie pas sa femme. »* (1Co 7, 10-11).

Sa position dans ce cas ne fait que correspondre à la volonté du Seigneur et de l'unité indissoluble du lien matrimonial. Le texte de la première épître aux Corinthiens (1 Co 7, 1-40) est plus doctrinal et pratique pour la discipline de la communauté et répond à des questions qui sont posées à Paul directement, tandis que l'Épître aux Ephésiens va donner une orientation doctrinale, catéchétique, ecclésiologique et théologique du mariage chrétien. Néanmoins Sesboüé relève que ce texte « *plait moins aujourd'hui aux jeunes à cause de la mention : “Femmes, soyez soumises à vos maris.”*⁸⁸. » Mais cette mention peut être mieux comprise à la lecture du texte d'Ephésiens qui justifie la raison de la pensée paulinienne. En plus, nous ne pouvons pas nier que Paul est tributaire de son monde et de son époque pour exprimer sa pensée de la sorte. Nous nous intéresserons particulièrement à un extrait de l'épître aux Ephésiens (Ep. 5, 21-32) qui, pour nous, constitue un traité théologique, ecclésial, spirituel et catéchétique du mariage.

Le texte s'ouvre sur un appel d'entente et de cohésion de la famille chrétienne, se soumettre mutuellement. Tous les membres du foyer sont appelés à correspondre à la relation au Christ qui leur demande de construire « *une Église domestique* » (LG 11/ FC 21). La soumission rappelée par Paul est intrinsèque à toutes les familles, mais ce qui est fondamental dans la famille chrétienne est

« *que cette soumission donnée ou plutôt exigée par la nature est réalisée “dans la crainte du Christ”, c'est-à-dire dans une sainte vénération du Christ le Seigneur. Cela donne une consécration toute nouvelle à la vie entière. Cela rend légère cette*

⁸⁷ Bernard SESBOÜÉ, *Invitation à croire. II. Des sacrements crédibles et désirables*, Paris, Cerf, 2009, p. 299

⁸⁸ *Ibidem*

*soumission qui est normalement si difficile pour l'homme, c'est ce qui réconcilie la soumission avec la dignité de la personne*⁸⁹. »

Cette prise de position qui permet une mise en route donne l'occasion à Paul de détailler les relations des époux et plus tard des autres membres de la famille.

Le mariage a une portée évolutive qui fait qu'elle est considérée comme « *le prototype des sacrements de la Nouvelle Alliance*⁹⁰. » Le péché l'avait terni de sa valeur au point où toute l'Alliance a été affectée. Ainsi quand saint Paul parle de “mystère” dans le mariage, il montre qu'il est devenu le lien qui nous révèle toute la nouvelle Alliance. Et Jean-Paul II, cité par Yves Semen, nous fait découvrir que :

*« même dans cet état – c'est-à-dire de la culpabilité héréditaire de l'homme -, le mariage ne cesse d'être la figure de ce sacrement dont il est question dans l'épître aux Ephésiens (Ep 5, 22-33) et que l'auteur n'hésite pas à qualifier de “mystère de grande portée”. (...) le mariage est encore et toujours cette plate-forme de la réalisation des desseins éternels de Dieu, selon lesquels le sacrement de la création a rapproché les hommes et les a préparés au sacrement de la rédemption, les introduisant dans la dimension de l'œuvre de salut*⁹¹. »

Selon une analyse de la pensée de Jean-Paul II, Semen montre que la référence au texte de la Genèse est une figure qui montre

*« la continuité entre le sacrement primordial et le sacrement de la Rédemption dans lequel le Christ se livre, en tant qu'époux, à l'Église son Épouse, jusqu'à l'immolation. Et c'est de ce sacrement de la Rédemption – le Christ offert pour l'Église – que l'Église tire sa fécondité d'Épouse : “Même si l'analogie de l'épître aux Ephésiens ne le précise pas, nous pouvons cependant ajouter que l'Église, unie au Christ comme la femme à son mari, tire également toute sa fécondité et maternité spirituelles du sacrement de la Rédemption”*⁹². »

En parlant d'une analogie, Jean-Paul II refuse de se laisser aller à une simple comparaison entre le lien du Christ et de l'Église et ainsi que du lien qui unit l'homme et la femme dans le mariage. Il y a une valeur intrinsèque qui touche le fond même de l'être du mariage et la transforme. Il ne s'agit pas d'un simple conformisme, plutôt d'une autre réalité qui va au-delà du simple visuel ou de la seule réalité humaine. Ainsi « *l'union conjugale doit reproduire les rapports existant entre le Christ et son Église. De même que le Christ est la tête (chef) de son Église, de même doit-il en être de l'homme pour sa femme*⁹³. » Cependant l'expression de chef ici ne correspond pas à une idée de dominateur, mais à une visée de recherche constante du

⁸⁹ M. ZERWICK sj, *La lettre aux Ephésiens*, Paris, 1967, ouvrage traduit de l'allemand par Carl de Nys, p. 164

⁹⁰ Yves SEMEN, *La préparation au mariage selon Jean-Paul II et selon la théologie du corps*, Paris, Presses de la Renaissance, 2013, p. 203

⁹¹ *Ibidem*, p. 203-204

⁹² *Ibidem*

⁹³ M. ZERWICK sj, *La lettre aux Ephésiens*, Paris, 1967, ouvrage traduit de l'allemand par Carl de Nys, p. 165-166

salut de son épouse comme le Christ l'a fait pour son Église. C'est pour cette raison que l'analogie de l'épître aux Éphésiens, c'est-à-dire qui « *dit un rapport de proportion qui s'appuie sur une similitude quant à l'être*⁹⁴, » est importante. Le discours de saint Paul relayé par l'Église comprend que le fond du message paulinien n'est plus simplement une instruction pédagogique sur le mariage en comparaison au mystère du Christ et de son Église, mais bien

*« de l'expression d'une connaturalité entre les rapports des époux dans le mariage et ceux du Christ et de l'Église. En d'autres termes, les seules noces qui réalisent la totalité de l'essence du mariage, la plénitude de la nuptialité, sont celles du Christ et de l'Église. Mais nos noces humaines, pour être établies dans la vérité de ce qu'elles signifient, sont appelées à se conformer à celles du Christ et de l'Église, ou du moins à y tendre*⁹⁵. »

Poursuivant sa réflexion sur l'analogie référentielle de l'épître aux Éphésiens, Semen parle de trois termes qui sont soutenus par l'enseignement de Jean-Paul II. Ainsi

*« Le premier : "Que les femmes soient soumises à leur mari comme au Christ." Le deuxième terme, qui explique et motive le premier : "Le mari est le chef de sa femme comme le Christ est le chef de l'Église", c'est-à-dire que, de la même manière que l'Église est soumise au Christ, les femmes doivent se soumettre à leur mari*⁹⁶. »

Certes, saint Paul nuance son discours en précisant sa pensée, mais cela affecte souvent les relations ou la compréhension du mariage à partir de ces mots, particulièrement parce qu'il y a une récupération théologique pour asservir les femmes et affirmer la supériorité de l'homme. C'est pour cette raison que cette exhortation paulinienne a de la peine à être intégrée dans la profondeur de la pensée de Paul sur la valeur du mariage en rapport au Christ et à son Église. Ce qu'il approfondit dans la suite correspond à la troisième analogie. Les trois termes forment un tout indissociable pour répondre sérieusement à la vocation du mariage selon la pensée de l'Apôtre des Gentils. Le dernier point va approfondir les relations, car l'homme est interpellé à l'imitation du Christ pour correspondre à sa vocation de chef du foyer. Le ton de saint Paul semble ferme quand il parle aux maris de leur obligation d'aimer leurs femmes. Ils sont mêmes appelés à donner leur amour sur fond de sacrifice. Ainsi

« le troisième terme, que développe toute la suite du texte : "Et vous, maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Église : il s'est livré pour elle." Les noces humaines sont donc établies en rapport avec la donation nuptiale du Christ à son Église : le Christ-Époux qui se donne à l'Église-Épouse, (...) le mariage (...) doit

⁹⁴ Yves SEMEN, *La préparation au mariage selon Jean-Paul II et selon la théologie du corps*, Paris, Presses de la Renaissance, 2013, p. 205

⁹⁵ *Ibidem*

⁹⁶ *Ibidem*

tendre à se conformer à la perfection de la donation nuptiale qui existe entre le Christ-Époux et l'Église-Épouse⁹⁷. »

Ce troisième terme montre que l'homme est appelé non seulement à aimer sa femme, mais à donner sa vie dans un amour oblatif qui est prêt au sacrifice. C'est cet amour qui va permettre de rendre le couple humain un miroir du couple Christ-Église⁹⁸ au monde. L'amour chrétien outrepassa le simple code domestique, mais apporte une nouveauté dans la communauté. Le mariage n'est plus un simple acte qui unit l'homme et la femme, mais bien une communion qui fait qu'ils vivent :

« “En citoyens de l'Évangile du Christ” où chacun fait passer l'autre avant soi et reconnaît en lui les dons complémentaires et différents de l'Esprit ; la communauté témoigne ainsi qu'elle entre dans l'ordre de la création nouvelle instaurée par le Christ⁹⁹. »

La théologie de Paul dans l'épître aux Éphésiens révèle qu'à travers le mariage chrétien, la nouvelle Alliance se rend visible par l'amour des époux. Ils reflètent l'amour du Christ et de l'Église et, en même temps, ils ne peuvent pas dire qu'ils sont parvenus au bout de leur chemin ; cela devient pour eux une source de motivation pour évoluer ensemble. Ce texte exprime aussi que le mariage constitue les retrouvailles de la parole d'émerveillement d'Adam devant Eve : *« Voici cette fois l'os de mes os et la chair de ma chair. »* (Gn 2,23a). En même temps que l'émerveillement se fait, c'est aussi un chemin de responsabilité et d'engagement qui est déployé par l'homme et la femme afin d'arriver à un déploiement visible de la Nouvelle Alliance dans leur lien matrimonial au cœur du quotidien de leur vie.

II. 6. LE SACREMENT DE MARIAGE EN QUESTION

Pour aborder le sacrement du mariage aujourd'hui et ses crises, plusieurs questions théologiques surgissent sur les ministres du sacrement et la place de l'Église dans son ministère vis-à-vis de ce sacrement. Il ne s'agit pas pour nous de remettre en question le sacrement lui-même. Pour élaborer notre réflexion, nous partons cependant de la parole de Jésus dans l'évangile de Matthieu : *« Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a uni ! »* (Mt 19,6b). Cette formulation lapidaire est une interpellation pour toutes les parties liées au mariage. Cependant la position théologique de l'Église sur le mariage qui fait des époux les ministres ordinaires du sacrement tandis que l'Église devient le témoin de ce sacrement est complexe et

⁹⁷ *Ibidem*, p. 206

⁹⁸ Roselyne DUPONT-ROC, *Le couple humain, figure de l'Église, dans le projet créateur : étude d'Éphésiens 5, 21-33*, dans Louis-Marie CHAUVET (éd.), *Le sacrement de mariage entre hier et demain*, Paris, Les éditions de l'Atelier/ Les éditions Ouvrières, 2003, p. 135

⁹⁹ *Ibidem*, p. 132

nous pousse à certaines questions sur les conséquences qui découlent d'une telle appréhension du mariage.

Dans la proposition formulée par le Christ, il y a une action qui semble mettre les époux dans un certain mouvement de second rôle où ils ne sont que des participants d'une volonté plus grande. Ils sont des coopérateurs du plan divin. Il ne s'agit point pour nous de faire des époux des marionnettes ou de simples objets manipulés dans le mariage. Il y a leur volonté et leur coopération qui doivent valider leur union. Ils sont partie prenante libre de leur union. Cependant le fait d'être coopérateurs du plan divin ne peut pas les mettre au premier plan par rapport à l'Église qui est le dépositaire de l'économie du Salut à travers les différents sacrements. Les époux sont les membres de cette Église et sont appelés à recevoir de l'Église la mission et la grâce attachées à leur état de vie. Cela aura une double conséquence dans la valeur théologique du mariage et sa reformulation par l'Église. Ainsi l'Église au lieu d'être seulement un témoin, elle devient un ministre ordinaire du sacrement comme elle l'est dans tous les autres sacrements à travers le ministère de ses prêtres. Cette définition théologique aura même des conséquences logiques pour rendre cohérent l'attitude de l'Église aujourd'hui. Le constat est que l'Église se définit comme témoin du mariage et les ministres du sacrement sont les époux eux-mêmes. Cette formulation tient dans un certain sens dans le choix libre de son époux. Cependant les difficultés surviennent quand il faut définir les normes canoniques et théologiques qui régissent le mariage, c'est l'église qui le fait. En plus quand il faut célébrer religieusement le mariage, c'est aussi l'Église qui définit les règles et quand il y a des problèmes, il revient aussi à l'Église de définir ce qui est valide, licite et plus tard, si les conditions sont réunies, elle va prononcer la nullité. Tout cela pose sérieusement problème aujourd'hui dans la définition des normes théologiques et canoniques du mariage. Affirmer que l'Église est ministre du sacrement donnerait plus de poids au sacrement de mariage et les énoncés qui accompagnent le sacrement prendront un autre sens plus compréhensible et même dans le sens de la cohérence de sa doctrine. C'est pourquoi affirmer si nous comprenons le mariage comme sacrement qui conduit les époux à adhérer à la volonté de Dieu dans leur union, et que Dieu est le premier acteur de leur union ; ce qui veut dire qu'ils sont alors des coopérateurs. On ne peut plus les considérer comme les ministres propres du sacrement. Ce dernier point pouvant faire l'objet de discussions sur les conséquences évoquées.

Reconnaître que c'est Dieu qui unit les époux dans le lien du mariage revient à faire d'eux des coopérateurs du sacrement. Ainsi, ils ont une liberté de dire leur oui à cette volonté du Seigneur. Mais une fois acceptée, ils sont tenus à ses conséquences, surtout de ne pas rompre. Certes, nous constatons qu'aujourd'hui le désir des hommes et des femmes est souvent

d'avoir cette liberté de casser, de rompre ce lien en vue de jouir de "*leur liberté*." D'ailleurs les débuts de la formulation de la parole de Jésus fait une reconnaissance de l'attitude des hommes et des femmes de tous les temps et particulièrement aujourd'hui de rompre ce lien pour n'importe quel motif.

Faire du lien indissoluble le socle qui définit le caractère du sacrement de mariage renforce la solidité de l'Alliance qui réaffirme, par le fait même, le lien indissoluble de l'engagement dans le sacrement ; même si l'Église reconnaît le caractère parfois incertain des décisions des hommes et des femmes dans le mariage. Toutefois, nous pouvons affirmer qu'aucun couple n'envisage la rupture au moment de ratifier son lien de mariage devant l'Église. Les conséquences théologiques et logiques de l'action de l'Église ne manqueront pas aussi d'impact dans la reformulation de la définition du sacrement du mariage.

Si nous affirmons que Dieu est l'auteur de leur union et qu'ils ne sont que des coopérateurs, dans ce contexte placer l'Église simplement comme témoin, nous paraît contradictoire car la formule n'exclut pas les époux dans l'interdiction de ne point séparer le lien uni par Dieu. Ainsi par leur coopération, ils sont devenus des agents importants, mais ils deviennent liés par l'action de Dieu dans le choix qu'ils ont opéré. Ce qui par conséquent devrait changer la place et la compréhension du rôle du ministre du sacrement qui leur est attribué. L'Église devient le ministre propre du sacrement comme elle l'est dans les autres sacrements. Le paradoxe est que l'Église n'est qu'un témoin dans un sacrement qu'il a pour ministre les époux eux-mêmes ; sa présence et pourtant reste indispensable pour la validité du sacrement entre les baptisés. En plus, c'est l'Église qui est définie comme gardienne du sacrement du mariage et qui est chargée de définir les lois relatives aux biens du mariage et les interprète au détriment des acteurs du sacrement eux-mêmes. Cette position de l'Église nous paraît donc contradictoire par rapport à la définition théologique du ministre et de l'autorité chargée de discipliner les acteurs propres du sacrement.

Une nouvelle reformulation théologique et canonique resituerait l'Église dans sa position en tant que ministre ordinaire du sacrement. La position de l'Église sera de dire qu'elle constate que Dieu a uni tel homme à telle femme et qu'ils ont accepté de coopérer à ce choix divin ; par conséquent elle peut déclarer leur union valide et la bénir au nom de Dieu qui l'a mandaté. Les conséquences peuvent aller plus loin au niveau de la compréhension canonique de l'attitude de l'Église sur la vie du mariage et même sur son avenir.

Le texte préparatoire de *l'Assemblée Générale Extraordinaire de 2014 et de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015*¹⁰⁰ du Synode des évêques pose des questions sur l'accompagnement des familles et particulièrement sur le mariage. L'une des questions porte sur le problème de savoir si :

« la simplification de la pratique canonique pour la reconnaissance de la déclaration de nullité du lien matrimonial pourrait-elle offrir une réelle contribution positive à la solution des problèmes des personnes {divorcées et remariées} concernées ? Si oui, sous quelles formes¹⁰¹ ? »

Cette question semble porter en elle-même une certaine ambiguïté sur l'attitude de l'Église. Car comment peut-on constater la nullité d'un sacrement où on se déclare n'être qu'un témoin ? Sans affirmer détenir la vérité, nous cherchons seulement à comprendre cette position par rapport à la définition de la position de l'Église dans le sacrement du mariage. Certes, nous voulons nous laisser éclairer par les canonistes sur une telle position. C'est ce qui pour nous appelle l'Église à revoir ou à reformuler sa position théologique dans la matière du sacrement du mariage, comme le définit les Églises d'Orient.

Par contre pour répondre à la question de la nullité du mariage¹⁰², nous voulons comprendre sa définition par rapport au sacrement. Partant d'une compréhension basique du concept de la nullité du mariage, il s'agit de dire ou de reconnaître que ce qui semblait être un mariage entre tel homme et telle femme ne l'a jamais été depuis ses débuts à cause d'un ou de plusieurs manques aux principes fondamentaux du mariage. et dans ces contextes l'Église « *peut juger que le mariage n'a que les apparences d'un vrai mariage*¹⁰³. » Par conséquent, ce mariage ne l'a jamais été ou simplement ne l'est pas. Cette formulation des choses est peut-être simple et claire pour libérer les partenaires de la conscience du lien qui semblait les unir. Cependant, nous constatons qu'il y a une histoire qui existe et qui ne peut point s'effacer ou qui ne peut être effacée seulement par une disposition canonique. Ces personnes sont marquées dans leur vie et même dans leur existence. C'est d'autant plus complexe quand le couple a eu des enfants. Même si certains parents peuvent motiver les raisons de rupture à cause des enfants, estimant que leur séparation est pour le bien de leurs enfants. Ce que nous ne pouvons pas cautionner car ces enfants ont besoin de tous les parents pour leur épanouissement. Peut-on, par une formule, effacer ces traces humaines qui marquent la vie et l'histoire de cet homme et de cette femme ? Et même sans enfant, ces personnes ont désormais une histoire sur laquelle

¹⁰⁰ SYNODE DES ÉVÊQUES – III^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE, *Les défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation : document de préparation*, Cité du Vatican, 2013

¹⁰¹ *Ibidem*, n° 4 : « Sur la pastorale pour affronter certaines situations matrimoniales difficiles », §f, p. 9-10

¹⁰² Cf. *Code de Droit Canonique*, canons 1095-1103

¹⁰³ Jacques VERNAY (Père) – Bénédicte DRAILLARD, *L'ABC des nullités de mariages catholiques*, Bruyères-le-Châtel, Nouvelle Cité, 2011, p. 11

nous ne pouvons pas faire table-rase. Certes, cette disposition a aidé l'Église à résoudre les crises pastorales dans le mariage, mais elle semble être une atteinte ou une voie de contournement de la disposition du Seigneur. L'Église est appelée à ce moment à rechercher des voies de solution pour remédier aux crises matrimoniales. L'une des voies semble être la voie de la miséricorde qui permettrait à l'Église de comprendre et d'accepter qu'il y a eu échec. Mais en acceptant l'échec, elle pose des questions sur les responsabilités des uns et des autres, sans oublier sa propre responsabilité en tant qu'Église, à travers son accompagnement et sa préparation à la célébration du sacrement et à la fin elle peut ouvrir la voie de réconciliation. Cette dernière permet de ramener les uns et les autres à la conscience du mal. En plus, elle nous paraît adaptée car elle amène l'Église à user de son pouvoir des clés (Mt 16, 18-19 // Jn 20, 22-23).

Que dire de l'incise de saint Matthieu « *sauf en cas d'union illégitime* » (Mt 19, 9b) qui peut être comprise comme une voie ouverte par Jésus lui-même à des cas illégitimes. Quelles sont les unions illégitimes dont Jésus fait allusion dans le texte de Matthieu ? Une certaine réflexion peut nous montrer que l'Église peut s'orienter pour définir les cas des unions illégitimes. D'ailleurs pour définir les exigences canoniques du mariage, l'Église définit un certain nombre de critères :

« tout d'abord le consentement donné par les époux et reçu par l'Église doit être libre. Il ne faut donc pas qu'il y ait vice du consentement. Puis il ne doit pas être entaché d'interdictions, d'empêchements (tels que les liens de parenté). Enfin il doit être exprimé selon les formes requises par le droit canonique (en présence d'un prêtre ou d'un diacre et de deux témoins¹⁰⁴. »

Quand ces conditions ne sont pas réunies, il s'agit d'un mariage nul, ce qui peut correspondre à l'illégitimité dont parle Jésus et dans ce cas, le but n'est pas de désunir, mais de comprendre que nous avons réuni plusieurs unions illégitimes et trouver des voies et moyens pour résoudre le problème en vue d'un mariage possible à nouveau pour les cas d'échec.

Mais en reconnaissant le travail d'accompagnement des foyers par l'Église en vue d'une union entre un homme et une femme constamment tournée vers la volonté du Seigneur : il y a une nécessité de maintenir le lien indissoluble du mariage. Il s'agit de se poser des questions sur les différentes qualités d'accompagnement dans l'Église et comment cette activité est-elle organisée ?

¹⁰⁴ *Ibidem*, p. 11-12

Chapitre III : les enjeux pastoraux d'accompagnement dans la durée des mariages célébrés

Ce chapitre a pour objectif de faire la part des responsabilités dans l'échec ou les crises du mariage aujourd'hui et envisager des voies d'accompagnement pouvant permettre de sauver ou simplement d'éviter certains échecs. En plus, il s'agit aussi d'interpeller l'Église dans l'échec des couples pour rappeler que le mariage est un sacrement qui a besoin de toutes les instances pour tenir face aux courants contemporains qui semblent vouloir son extinction. Tout en indexant les différentes lacunes qui peuvent se situer dans le processus, il s'agit de voir des possibilités de refondation de ces structures qui consacrent du temps pour préparer et accompagner les familles et particulièrement les foyers en vue d'une vie sacramentelle digne. Il s'agit aussi de mettre l'accent sur les responsabilités partagées dans les crises et particulièrement dans les échecs du mariage religieux. Ensuite de voir comment envisager une démarche ecclésiale en faveur d'un regard différent sur les couples divorcés-remariés avec éventuellement une ouverture à la pleine vie d'Église dans les sacrements. Certes, il est important pour nous de dire clairement que nous ne voulons pas considérer cette ouverture comme une sacramentalisation de cette union. Mais de permettre une voie de la miséricorde dans l'Église.

III. 1. DE LA COMMUNAUTÉ À L'EXCLUSION : LE STATUT DES DIVORCÉS-REMARIÉS COMME FACTEUR QUESTIONNANT L'ENJEU DE L'ÉTHIQUE PASTORALE

Une telle déclaration estimant qu'il y a une exclusion des divorcés-remariés dans la communauté peut paraître ambiguë par rapport à l'enseignement traditionnel de l'Église qui parle plutôt de leur accompagnement dans la communauté (CEC 1651). S'appuyant sur deux documents d'Église : l'exhortation apostolique *Familiaris consortio* et le *Catéchisme de l'Église Catholique*, nous notons déjà cette ambiguïté dans l'expression de l'accompagnement des divorcés. La difficulté apparaît dans les expressions à plusieurs niveaux. D'abord l'Église ne partage aucunement la responsabilité de l'échec des divorcés et ensuite l'ouverture qui est faite garde un trait d'exclusion dans le domaine de la vie ecclésiale, et il semble ultimement leur donner tort à la participation dans la vie de la communauté.

III. 1. 1. L'ÉGLISE DANS L'ÉCHEC DU MARIAGE RELIGIEUX

Depuis des siècles l'Église s'est investie pour la promotion et la solidité de l'union matrimoniale dans les principes fondamentaux d'unité, d'indissolubilité, de fidélité et d'ouverture à la vie (la fécondité). Le cheminement a porté des fruits jusqu'à une certaine époque donnée. Ce trésor du mariage a été récupéré par l'État au point d'en faire une certaine

concurrence avec l'Église pour l'appropriation de sa vie et de sa discipline. Les lois étatiques sont venues affecter cet édifice bâti par l'Église. Cependant ce qui est à déplorer dans notre observation est que l'Église ne veut plus revoir certains éléments de sa discipline, même si nous les trouvons fixés dans l'Évangile en tant que Parole du Christ donnée à l'Église. En impliquant l'Église dans l'échec du mariage religieux, il s'agit pour nous de faire prendre conscience à l'Église de son rôle et de ses manquements qui peuvent contribuer directement ou indirectement à l'échec du mariage religieux aujourd'hui.

Pour célébrer un mariage religieux, l'Église définit un chemin de préparation qui permet de suivre les époux dès le début de leur cheminement. Ce temps de préparation peut varier d'un lieu à un autre. À cet effet, les évêques français relevaient et dénonçaient déjà la complexité du problème du temps de la préparation en rapport à un minimum qui est souvent conseillé pour la préparation au mariage. Et particulièrement sur l'insuffisance de la durée :

« le slogan : “Venez trois mois avant le mariage” présente peut-être plus de danger qu'il n'offre de chances. L'avantage est qu'il permet de faire référence à une balise minimum. Le danger, c'est que les couples, voire les agents pastoraux, attendent le seuil des trois mois fatidiques pour entreprendre la préparation qu'il aurait été bien utile de commencer six ou douze mois plus tôt¹⁰⁵ ! »

Et pourtant beaucoup de couples comme des agents pastoraux cèdent facilement à ce piège au point d'en faire la norme de préparation. En plus, dans cette durée, le temps réel de rencontre se situe essentiellement dans la préparation liturgique et matérielle du mariage. Par le fait même, on met de côté ce qui semble plus important : la préparation catéchétique. Cette dernière est fondamentale pour l'avenir du couple. Mais quand survient l'échec ou la crise, les pasteurs vont rappeler fort à propos la loi de l'Église et la recommandation du Christ sur l'unité et l'indissolubilité du mariage. Mais on ne prête plus attention aux moyens mis en œuvre lors de la préparation et même les manques qui résultent de la préparation.

Sans mettre déjà en avant l'échec ou la crise, même si nous l'avions déjà annoncé, nous constatons aussi que l'Église est souvent absente de la vie des époux après le mariage à l'Église. Nous avons noté au début de notre travail que l'Église est presque absente de la vie des familles aujourd'hui ; ce qui fait qu'elles doivent survivre seules à leurs difficultés et péripéties matrimoniales. La raison fondamentale est l'indisponibilité des pasteurs qui ne sont pas toujours là pour répondre aux appels de détresse des époux, soit que ces derniers craignent eux-mêmes de se tourner vers l'Église. Ils sont obligés de se référer aux structures civiles qui ne répondent pas totalement à leurs attentes. Cette situation entraîne des échecs et l'Église ne

¹⁰⁵ COMMISSION FAMILIALE DE L'ÉPISCOPAT, *Entretien pastoral du mariage*. (Documents d'Église), Paris, Centurion/Tardy, 1990, p. 40

peut faire que le constat de ces échecs. C'est à ce moment que surgit le rappel de la dimension légale et juridique au risque d'enfoncer le couple dans sa crise. Plus tard, l'ouverture qui est faite n'est pas à mesure de répondre totalement au besoin des divorcés. Certes, nous ne pensons pas à un certain laisser-aller de l'Église, mais il est important de se situer dans l'échec du mariage religieux aujourd'hui. Quel est le sens de l'ouverture qui est faite et ses ambiguïtés ?

III. 1. 2. OUVERTURE AMBIGÜE DE L'ACCUEIL DES DIVORCÉS-REMARIÉS

Le discours d'accueil des divorcés-remariés est déjà important. Il montre une attention de l'Église face à la situation de ces personnes qui restent membres de l'Église à part entière. Il exprime un souci pour ces personnes qui connaissent la souffrance de la rupture. Cette rupture est interne et aussi externe.

Le niveau interne réside souvent dans la culpabilité et avec un regret du mal commis ou subi. Cette culpabilité entraîne déjà la conscience de son péché par rapport à l'Église. Cette conscience du péché fait que le divorcé attend un regard de compassion de la part de l'Église. Certes, l'Église manifeste cette compassion par un appel d'accompagnement des couples divorcés et aussi des divorcés-remariés, mais en même temps, elle garde une attitude culpabilisante qui ronge déjà la personne de l'intérieur avant même d'entrer en contact avec les responsables de l'Église. Et ce même comportement se constate avec la communauté. Cette rupture interne constitue déjà une grande souffrance pour ces personnes.

Au niveau externe, le regard juridique de l'Église et de la communauté qui condamne de prime abord le fautif "sans procès" est très affligeant pour les personnes en crise ou en échec. Il y a des mesures qui sont prises d'une manière tacite à l'encontre des « infidèles » du sacrement. Mais une certaine ouverture va se faire s'ils ne contractent pas une nouvelle union. La situation s'aggrave avec le remariage où tout l'arsenal juridique et théologique est déployé pour fermer l'accès au sacrement de l'eucharistie et de la pénitence au persistant dans la faute. Alors qu'il est en attente de la miséricorde de l'Église et de la communauté pour se relever. Michel Legrain rapporte un message d'une divorcée-remariée en situation de remariage. Ce message peut résumer la douleur des autres qui partagent le même statut, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ; et c'est un cri d'appel qui est lancé à l'Église par rapport à cette souffrance :

« J'ai trente-trois ans, je suis divorcée et je revis maritalement. J'ai trois enfants. De façon assez contradictoire, j'ai l'impression que ma foi s'est approfondie avec mes échecs familiaux. J'ai toujours pratiqué, même quand mon couple a rendu l'âme. Je priais pour qu'un miracle s'accomplisse. Parfois je bute sur cette situation qui me paraît un péché insurmontable puisque l'Église me rejette. Je pense souvent à l'enfant prodigue mais, si je demande pardon, au lieu de me tuer le

veau gras, l'Église me jette des pierres. J'attends de l'Église tendresse et encouragement et je ressens parfois du désespoir devant son attitude. Est-ce juste ? Pourrai-je, un jour, retrouver la joie sans limite que j'ai connue jadis en vivant ma foi¹⁰⁶ ? »

Devant ces cris de détresse, l'Église nous demande de ne point les rejeter car ces personnes restent membres de l'Église. Mais là où nous notons l'ambiguïté de l'Église se situe dans les nuances des termes qui les intègrent dans la vie de la communauté. Ainsi quand il faut parler de leur intégration dans les célébrations liturgiques de l'Église, la recommandation est donnée aux pasteurs et à la communauté de les inviter :

« À écouter la Parole de Dieu, à assister au Sacrifice de la messe, à persévérer dans la prière, à apporter leur contribution aux œuvres de charité et aux initiatives de la communauté en faveur de la justice, à élever leurs enfants dans la foi chrétienne, à cultiver l'esprit de pénitence et à en accomplir les actes, afin d'implorer, jour après jour, la grâce de Dieu¹⁰⁷. »

L'ambiguïté se situe de notre point de vue dans les termes “à assister au Sacrifice de la messe” alors que le concile Vatican II à travers *Sacrosanctum concilium* donne une orientation participative des fidèles :

« C'est pourquoi les pasteurs doivent être attentifs à ce que dans l'action liturgique, non seulement on observe les lois d'une célébration valide et licite, mais aussi à ce que les fidèles participent à celle-ci de façon consciente, active et fructueuse. » (SC 11)

Et le texte continue en réitérant cet appel :

« La Mère Église désire beaucoup que tous les fidèles soient amenés à cette participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques. (...) Cette participation pleine et active de tout le peuple est ce qu'on doit viser de toutes ses forces dans la restauration et la mise en valeur de la liturgie » (SC 14, §1. §2)

En omettant l'usage du concept de “participer” pour le remplacer par “assister”, il y a là une volonté qui montre une exclusion au mystère de l'eucharistie. Notre difficulté se situe dans la distinction faite entre la communion sacramentelle et la communion spirituelle. L'une ou l'autre forme appelle à une participation active, pleine et consciente dans la célébration afin de bénéficier des largesses de la grâce de l'eucharistie. Ainsi peut-on dire que celui qui n'a pas communiqué sacramentellement ne participe pas activement à l'eucharistie ? Et pourtant beaucoup qui vont à la communion aujourd'hui ne sont pas dans les dispositions pieuses requises pour une saine communion sacramentelle. Certes, notre but n'est pas d'accepter

¹⁰⁶ Michel LEGRAIN, *Les personnes divorcées remariées. Dossier de réflexion*. Paris, Centurion, 1994, Nouvelle édition revue et augmentée, p. 203

¹⁰⁷ *Familiaris consortio*, n° 84// Catéchisme de l'Église catholique, n° 1651

l'ouverture aux sacrements à tout prix, mais nous pensons que la possibilité de l'espace à la voie de la miséricorde reste possible dans l'Église et par l'Église.

L'autre problème qui se pose dans le refus de l'accès aux sacrements de l'eucharistie et de la pénitence est que l'Église, pendant longtemps, a recommandé la communion spirituelle à tous ceux qui ne peuvent pas avoir accès à la communion sacramentelle en espèce. Il est donc question de savoir si la voie n'est pas aussi ouverte à cette catégorie de chrétiens de vivre cette communion spirituelle en attendant de voir l'issue de leur situation. De plus, nous pensons qu'en leur montrant déjà cette ouverture de l'accès à la communion spirituelle, cela peut être un moyen d'accompagnement qui montre réellement à ceux qui sont dans cette situation qu'il y a une ouverture de salut. Mais qu'il y a un besoin de la part de l'Église de les amener à une conscience vive de leur situation qui interpelle l'Église elle-même. Néanmoins, nous ne manquerons pas de relever une évolution de la pensée des autorités ecclésiastiques sur une certaine participation à la messe des divorcés remariés. On peut dire à un moment qu'ils sont assommés dans leur situation :

« L'Église invite alors les divorcés remariés à reconnaître qu'il y a eu échec, qu'ils n'ont pas réussi à tenir cet engagement pris dans leur premier mariage. Communier au corps livré et au sang versé du Christ, c'est prendre publiquement part à ce signe sacramentel d'une fidélité radicale qui va jusqu'au bout. Il n'est pas interdit aux personnes divorcées remariées de participer à la messe, de se nourrir de la Parole, de s'unir au Christ dans l'offrande de leur vie, mais il leur est demandé de ne pas communier, de ne pas poser cet acte public de recevoir le signe sacramentel d'une fidélité radicale dont ils ne peuvent plus être le signe¹⁰⁸. »

Dans ce discours, on ne trouve aucune mention de la responsabilité de l'Église dans ce qui est arrivé à ses enfants. Certes, nous pouvons dire que l'Église "se défend" en affirmant que les lois définies par elle doivent être connues par tous ses fidèles. Cela est l'idéal ! Cependant nous constatons qu'il y a ceux qui ne les connaissent pas et la raison d'être de la catéchèse est d'éduquer les fidèles à cette catéchèse de l'Église. Mais nous ne pouvons pas nous cacher la face sur la manière dont cette catéchèse est transmise. Il y a de grandes lacunes qui font que les fidèles ne sont pas bien instruits sur les fondements de leur foi et sur les autres cadres de vie de l'Église. L'enseignement de l'Église est plus méconnu par les fidèles mêmes de l'Église et les conséquences sont très graves sur la suite de la vie de l'Église. Nous pensons par ce fait que l'Église devrait s'attribuer une part de responsabilité dans l'échec de bon nombre de mariage religieux aujourd'hui. Et un tel regard ne manquera pas de conséquences dans le comportement de l'Église. La miséricorde énoncée par l'Église elle-même se fera d'une nouvelle manière.

¹⁰⁸ Jean-Luc BRUNIN (Mgr), *Les familles, l'Église et la société : la nouvelle donne. Entretiens avec Christophe Henning*, Paris, Bayard, 2013, p. 78

Il est important de dire déjà que notre présupposé n'est pas d'affirmer ou de garantir qu'une connaissance des lois de l'Église serait un présupposé de réussite du mariage. Loin d'une telle prétention de notre part. Il s'agit simplement de souligner que "juger" des personnes sur des lois auxquelles elles n'ont pu souscrire par ignorance ne nous paraît pas juste. Et notre réflexion est de penser que l'Église "condamne" les personnes qui agissent souvent avec une conscience droite dans leur ignorance, car n'ayant pas eu une connaissance claire de leur engagement et surtout les conséquences qui sont attachées à leur choix dans l'Église.

L'autre préoccupation qui découle de cette situation est de se demander si l'eucharistie est ouverte uniquement aux saints. L'Église reconnaît que l'eucharistie est le sacrement de la Rédemption¹⁰⁹. Si nous parlons de rédemption, elle concerne particulièrement les pécheurs. La grâce de la conversion est reconnue comme n'étant pas un acquis de l'homme, mais un don ou une offre de Dieu à l'homme. Ainsi dire que : « *la conversion est d'abord une œuvre de la grâce de Dieu qui fait revenir nos cœurs à lui*¹¹⁰ » est une parole qui appelle l'Église à œuvrer pour la miséricorde en tant que dispensatrice de cette grâce et de cette miséricorde de Dieu. Dans la même lignée de l'enseignement de l'Église, il est dit que l'eucharistie est une source de conversion et de pénitence¹¹¹ pour les pécheurs et ceux qui prennent part à son mystère. Dès l'instant qu'on peut dire qu'ils sont acceptés de participer à l'eucharistie, il y a déjà une ouverture qui devrait aller plus loin par une invitation à la communion spirituelle et aussi, dans certains cas, c'est-à-dire après examen de certains couples et constatant la bonne foi des victimes, les accueillir à la communion sacramentelle. Ce qui serait convenable par rapport à l'enseignement du Concile de Trente qui déclare :

« pour ce qui est de l'usage, nos pères ont justement distingué trois manières de recevoir ce saint sacrement. Ils ont enseigné que certains ne le reçoivent que sacramentellement en tant que pécheurs. D'autres ne le reçoivent que spirituellement : ce sont ceux qui, mangeant par le désir le pain céleste qui leur est offert avec cette foi vive "qui opère par la charité" (Ga 5, 6), en ressentent l'utilité. D'autres enfin, le reçoivent à la fois sacramentellement et spirituellement : ce sont ceux qui s'éprouvent et se préparent de telle sorte qu'ils s'approchent de cette table divine après avoir revêtu la robe nuptiale (cf. Mt 22, 11-14)¹¹². »

Cette position conciliaire est importante, car elle donne une ouverture à la communion spirituelle pour tous et une certaine possibilité à la communion sacramentelle.

¹⁰⁹ Catéchisme de l'Église catholique, n° 1846

¹¹⁰ Ibidem, n° 1432

¹¹¹ Ibidem, n° 1436

¹¹² Michel MARTIN-PRÉVEL, *La communion de désir. Pour ceux qui ne peuvent pas communier à la messe*, Nouan-le-Fuzelier, Éditions des Béatitudes, 2007, p. 33

Une autre préoccupation, dans la position radicale de l'Église, se rapporte aux fins de la loi qui exclut les divorcés remariés de l'eucharistie. Quand saint Paul parle aux corinthiens, il prend position par rapport à l'indissolubilité du mariage édictée par le Seigneur. Mais il nuance sur certaines situations et prend position en rappelant que sa parole a un objectif de salut : « *car il vaut mieux se marier que brûler* » (1 Co 7, 9b). Nous ne pouvons pas nier la même dureté de parole dans le message de saint Paul, mais il laisse quand même des concessions dans certaines situations. Certes, il parle ici de la première union. Mais, il prend courageusement position pour aider ceux qui sont dans des situations inconfortables dans la vie du mariage à son époque. Aujourd'hui, l'Église a le pouvoir de penser à une issue miséricordieuse qui aiderait les couples séparés et particulièrement ceux qui en sont les victimes. Il ne s'agit pas pour nous de dire que tous les cas de rupture sont identiques dans les divers problèmes conjugaux. Donc l'Église a la capacité de discerner chaque cas individuellement et faire un cheminement dans la voie du salut.

Enfin la position de l'Église reste toujours dans la négation d'un jugement porté vis-à-vis des divorcés et des divorcés-remariés. Mais à voir les dispositions prises par l'Église, elles sont de nature à comprendre, entre les lignes, une certaine condamnation. Déjà en interpellant ces derniers de reconnaître leur échec alors qu'ils attendent d'être accompagnés dans leur douleur et leur échec, le langage qui leur est servi tend à leur faire comprendre que leur échec n'a de solution qu'en retournant à leur mariage précédent. Pourtant les conditions de rupture ne sont pas toujours de nature à envisager un retour à ce partenaire abandonné sans risque de conséquences graves : le conjudicide, qui semble fonder dans l'incise de Matthieu selon saint Jérôme¹¹³ et qui permet à ce dernier de penser que le Seigneur a accordé la rupture de lien en vue de préserver les époux pour ne pas tomber dans un crime passionnel qui conduit à la perte de son salut à cause de l'adultère et bien d'autres maux qui peuvent détruire une union et établir une haine morbide de l'autre partenaire. Cette lecture anthropologique et correspondante à toutes les cultures humaines est devenue propre aux Églises d'Orient et de la Réforme. Ainsi les positions des uns et des autres ont divergé par rapport à l'interprétation du texte de Matthieu :

« La tradition commune aux Églises orthodoxes regarde ce passage comme autorisant le remariage du mari innocent lorsqu'il a renvoyé son épouse pour motif d'adultère. Le lien conjugal serait ainsi détruit non seulement par la mort physique du conjoint, mais encore par l'adultère, cette mort morale de l'amour conjugal. Certaines Églises de la Réforme adhèrent à cette lecture de l'Écriture. Après de nombreuses hésitations, les Églises d'Occident se sont ralliées à

¹¹³ Michel LEGRAIN, *Les personnes divorcées remariées. Dossier de réflexion*. Paris, Centurion, 1994, Nouvelle édition revue et augmentée, note 6, p. 46

l'interprétation stricte de l'indissolubilité, et celle-ci s'est encore affirmée à partir du Moyen Âge, lorsqu'on a reconnu officiellement une véritable et entière sacramentalité au mariage des chrétiens. Sur cette toile de fond théologique, on ne pouvait plus comprendre les incises matthéennes que comme des autorisations au renvoi et à la séparation du conjoint adultère, mais non pas comme un possible remariage¹¹⁴. »

Ce qui est paradoxal est que parmi toutes ces Églises, aucune ne s'est jamais sentie responsable dans l'échec de ses fidèles dans le mariage religieux. Pourtant les responsabilités sont à partager entre les époux qui n'ont pas su garder leur fidélité du lien et l'Église qui peut être n'a pas su être là pour les écouter quand ils en avaient certainement besoin. Il s'agit pour nous aujourd'hui de chercher à voir le rôle de chacun tout en rappelant ce que l'Église attend de ces accompagnants afin de mieux soutenir les familles et les couples dans leur vie, particulièrement dans les moments les plus difficiles. En même temps, il s'agit pour nous de voir les problèmes qui se posent dans le processus d'accompagnement d'aujourd'hui et ses lacunes afin de définir des perspectives qui peuvent aider les différents couples à mieux être au service de l'Église à travers le sacrement de mariage et aussi au service de la famille. Cela pourra peut-être limiter les ruptures et redonner plus de confiance aux jeunes qui veulent se marier et sauver probablement plusieurs foyers de cet échec du mariage qui va jusqu'au divorce tandis que le lien pour l'Église reste insécable. Partager les responsabilités d'échec avec les couples amènerait l'Église à changer sa radicalité et probablement aura d'abord à se réformer dans sa manière de faire vis-à-vis des couples lors de la préparation. Cela fera aussi une grande sollicitude dans le soutien et la miséricorde qui est l'œuvre de Dieu dans l'Église se manifester pour les victimes qui subiront la rupture.

III. 2. LES ACCOMPAGNANTS DES COUPLES ET LEUR RÔLE DANS LA VIE DES COUPLES

La préparation au mariage ainsi que l'accompagnement des couples dans le mariage passe le plus souvent entre les mains de plusieurs catégories de personnes qui sont toutes certainement mandatées par l'Église. Mais chaque groupe a un rôle particulier et si on pouvait parler de degré d'importance, nous dirons qu'il y en a certainement des degrés d'importance dans la charge et lien avec les couples. En effet, quand le problème de responsabilité évoqué un peu plus loin surgit, les degrés de responsabilités vont aussi être différents par rapport à leur position dans "l'échelle" de service de l'Église. Il s'agit de voir en lien avec le côté théologique de la charge de chaque groupe l'orientation à donner pour que les objectifs fixés dans l'enseignement de l'Église puissent parvenir à une fin convenable dans la vie des couples chrétiens, peut-être influencer aussi les autres couples non chrétiens. Cette partie nous permet

¹¹⁴ *Ibidem*, p. 41-42

de pouvoir dire ce qu'on peut attendre de chaque partenaire de l'accompagnement des couples dans le mariage tout en redonnant un sens à leur mission dans le service de l'Église. Car en montrant l'importance de chaque membre dans la tâche préparatoire du mariage et de la nécessité d'un accompagnement postérieur peut nous aider à rejoindre des couples qui sont abandonnés à eux-mêmes ou qui ont peur d'approcher l'Église dans leur crise. Toutefois un bon accompagnement demande aussi la coopération et la collaboration des couples dans les différentes démarches qui peuvent être entreprises par les uns et les autres. La peur de communiquer est un grand problème dans les crises à certain seuil plus avancé. C'est pour cela que la participation du couple qui accepte d'ouvrir ses portes et le cœur est nécessaire afin se laisser accompagner par les autres sans oublier. Cependant un certain discernement est aussi nécessaire pour que le processus soit utile et fructueux pour le bien des époux, de la famille et des animateurs qui ont déployé de l'énergie pour cheminer avec le couple.

Nous avons voulu suivre le plan défini par le document post synodal *Familiaris consortio*¹¹⁵ qui donne une orientation sur l'importance des rôles des uns et des autres dans l'accompagnement. Cependant nous n'avons pas retenu les évêques dans le point premier parce que nous estimons qu'ils définissent les orientations, mais ceux qui vivent la réalité des problèmes et qui doivent aussi mieux conduire ces situations sont les autres membres qui partagent les autres points de notre plan de travail qui suit.

III. 2. 1. LES PRÊTRES

Le rôle des prêtres dans l'accompagnement des époux et même des familles est important. Ils sont les responsables des activités pastorales d'une paroisse. En plus, ils sont les témoins principaux du mariage. Cette présence qui répond à leur mission pastorale dans l'Église est requise pour la validité et la licéité d'un mariage ; et ceci même quand il donne mandat au diacre d'assister et de bénir les époux au nom de l'Église. Le prêtre est perçu dans sa présence à la célébration religieuse du mariage comme « *témoin officiel de l'Église* »¹¹⁶ dans un sens juridique. D'ailleurs le concept de la validité et de la licéité du mariage sont vus uniquement dans ce sens juridique. Toutefois, il y a une lecture théologique de sa présence qui est souvent oubliée et même négligée, voire ignorée par lui-même. Étant ministre *in persona Christi*, il est au service de l'Église et tel quel « *il exprime son statut d'époux de l'Église configuré à l'unique époux* »¹¹⁷, il se met donc aux côtés du couple en témoin en vue de leur

¹¹⁵ Cf. JEAN-PAUL II, *La famille chrétienne (Familiaris consortio)*, (Documents, 22) Tournai, CDD, 1982

¹¹⁶ Yves Semen, *La préparation au mariage selon Jean-Paul II et la théologie du corps*, Paris, Presses de la Renaissance, 2013, p. 391

¹¹⁷ *ibidem*, p. 396

aider à suivre le Christ-Époux dans leur foyer. C'est pour cette raison que les deux groupes : prêtre et le couple sont appelés à comprendre que :

« si le prêtre est témoin privilégié du mariage, c'est parce qu'il représente devant les époux le Christ-Époux. Les époux par leur engagement dans le mariage fondent une famille qui a vocation à être une ecclesiola, une "petite Église", dans le cadre de la grande Église, épouse du Christ. Il est donc convenable que le prêtre qui est configuré au Christ-Époux par le sacrement de l'ordre assiste comme représentant du Christ à la constitution de cette "petite épouse du Christ" qu'est la famille, fruit du don mutuel des époux. Représentant l'unique Époux de l'Église, le prêtre signifie dans la célébration du mariage que l'Église est épouse du Christ. Le prêtre, même s'il n'en est pas le ministre, fait bien plus que d'assister au mariage ou d'en gérer la célébration ; il y préside réellement in persona Christi, comme représentant du Christ, Époux de l'Église¹¹⁸. »

Ces différents rôles qui donnent de l'importance à la mission du prêtre aux côtés des époux sont fondamentaux pour l'accompagnement des familles. Il ne s'agit pas de se focaliser uniquement dans le contexte doctrinal et théologique, les familles ont des besoins plus étendus. Les prêtres sont appelés à se pencher *« aussi aux problèmes de caractère personnel et social. Ils doivent soutenir la famille dans ses difficultés et ses souffrances, en se tenant aux côtés de ses membres, en les aidant à voir leur vie à la lumière de l'Évangile¹¹⁹. »* Mais cet idéal ne parvient pas à tenir dans les relations des époux et leurs pasteurs. Il peut y avoir plusieurs raisons à cela qui demandent une attention particulière de l'Église. Le manque d'écoute, l'indisponibilité et un certain désintérêt au profit des organismes étatiques et privés.

Le manque d'écoute et l'indisponibilité des prêtres sont à mettre ensemble, car nous pensons que l'un ne va pas sans l'autre dans les difficultés d'accompagnement qui peuvent survenir dans le ministère du prêtre auprès des foyers. Ce sont les maux qui sont reprochés aux pasteurs d'âmes, affairés par d'autres priorités. Le plus souvent, le souci des âmes "à sauver" est relégué au second plan. L'appel du synode fait comprendre que l'accompagnement des familles a un impact dans la vie des pasteurs eux-mêmes. C'est pourquoi

« il n'est pas superflu de noter que, dans cette mission, exercée avec le discernement qui convient et un véritable esprit apostolique, le ministre de l'Église puise un nouveau stimulant et de nouvelles énergies pour sa propre vocation et pour l'exercice même de son ministère¹²⁰. »

Par son ministère d'accompagnement des époux en particulier et des familles en général, le prêtre est aussi dans le don de lui-même, à travers le don reçu de sa famille, même s'il y a connu lui-même une déchirure. Il découvre qu'il est un don de la vie de ses parents à l'Église

¹¹⁸ Ibidem, p. 391-392

¹¹⁹ JEAN-PAUL II, *Familiaris consortio*, n° 73, p. 96

¹²⁰ Ibidem

afin de manifester l'amour de Dieu qui est porté dans le don de la vie. Cette vie offerte pour les autres, car les parents ont accepté de faire la volonté de Dieu en portant cette vie à maturité ; cette vie est maintenant donnée pour transmettre à nouveau l'Amour de Dieu à l'humanité à travers les sacrements. Le mariage trouve sa place dans ce contexte. L'eucharistie qu'il célèbre est déjà dans le prolongement mystique des épousailles du Christ et de son Église. Ainsi être aux côtés des époux qui se marient, c'est actualiser ce mystère de l'Alliance afin que la vie de Dieu trouve une place de choix dans un lieu qui est "*l'Église domestique*" (LG 11). Et quand on perd de vue ce sens, les époux et la famille sont abandonnés à eux-mêmes. En perdant les meilleurs repères, le risque est grand de voir les époux sombrer dans la rupture en cas de crise grave sans accompagnement, ou avec un accompagnement de mauvaise qualité. Nous ne pouvons pas manquer, dans ce cas, d'attribuer une part de responsabilité à l'Église à travers ses pasteurs qui seront prompts et auront alors le temps pour attribuer tous les torts aux époux avec un rappel unique et manifeste de la loi ecclésiastique. Que l'Église et ses pasteurs soient disponibles et présents aux côtés des époux quand ils expriment le besoin afin de mieux prévenir bon nombre d'échecs et des divorces qui suivent ces situations douloureuses. Que les prêtres soient conscients que le formalisme sacramentel et religieux est aujourd'hui l'objet de la mauvaise préparation au sacrement de mariage et aux crises qui suivent ces mariages célébrés dans des conditions parfois qui ne respectent pas les exigences canoniques et même ecclésiales. Ce qui affecte à la fin la valeur éthique de l'acte posé et ainsi que les fins de cet acte qui devrait être pour le bien, mais où les conséquences deviennent tout simplement désastreuses pour l'Église et l'institution matrimoniale. Les raisons sont peut-être à voir ailleurs, mais nous ne pouvons pas les aborder dans le cadre de notre travail. Cependant cela reste aussi préoccupant pour le bien de l'agir pastoral de l'Église. Toutefois ce travail du clergé incombe aussi au degré inférieur, au diacre lui-aussi au service de l'Église.

III. 2. 2. LES DIACRES

Les diacres sont dans le dernier degré du sacrement de l'ordre et font partis du clergé par ce fait ; ils peuvent avoir la même mission d'Église pour le suivi et l'accompagnement des couples, puis assister comme témoin de l'Église dans le mariage des chrétiens. Ils sont mandatés par l'Église pour s'occuper de la dite charge. Il revient particulièrement au curé de leur donner mandat. Sachant que le curé est l'ordinaire attitré de la paroisse. Au cas où il n'y en a pas, l'évêque lui donnera ce mandat pour s'en occuper dans le cadre de la pastorale des mariages. Il aura un besoin du concours participatif des prêtres dans certains points du gouvernement de l'Église. Les diacres sont pleinement aptes à préparer au mariage et à représenter valablement l'Église au sacrement, de donner la bénédiction après avoir reçu le

consentement des époux au nom de l'Église. Le synode a reconnu aux diacres les mêmes prérogatives qui sont attribuées aux prêtres dans l'aide à apporter aux évêques en tant que leur tâche aussi « *constitue une partie essentielle du ministère de l'Église à l'égard du mariage et de la famille*¹²¹. » Cela requiert la disponibilité du diacre dans l'appel pressant de l'Église pour accompagner les époux. Il ne s'agit pas seulement de préparer, de recevoir les consentements des époux et de bénir, mais il va plus loin dans la présence à leurs côtés lors des moments les plus difficiles. Et c'est le lieu, pour le cas des diacres permanents, de partager aussi des expériences, des témoignages afin de susciter des nouvelles vocations matrimoniales. En même temps, ils interviennent comme clerc, mais leur état matrimonial est un atout dans l'accompagnement et probablement une limite. Il peut être une limite dans le sens qu'il aura tendance à se référer à son propre couple et, au cas où lui-même vit des difficultés, cela peut influencer la qualité de son accompagnement, malgré ses efforts. Cependant nous pensons que ce dernier cas n'est pas trop à mettre en avant dans l'accompagnement car beaucoup de diacres ont le sens du discernement leur permettant de faire la distinction entre leurs problèmes personnels et le cadre de l'accompagnement pastoral.

Pour conduire le troupeau de l'Église, le clergé a besoin des religieux et des religieuses qui sont des personnes consacrées par les vœux de religion. Leur présence est aussi le plus souvent nécessaire dans l'Église là où ils sont présents. Quelle richesse apporte leur présence et leur service à l'Église ?

III. 2. 3. LES RELIGIEUX ET RELIGIEUSES

Ce sont des personnes consacrées par les vœux de religion qu'elles donnent à l'Église. Dans l'accompagnement des foyers, ils peuvent recevoir la tâche de préparer les époux chrétiens à la célébration chrétienne de leur mariage et sont souvent dans le service d'accompagnement dans les mouvements des foyers. Les fidèles leur donnent déjà une certaine confiance qui permet de pouvoir faire ce travail en équipe. Ils peuvent assister exceptionnellement, au nom de l'Église, dans des cas extrêmement rares mais très graves comme témoins de mariage et ceci en l'absence du prêtre ou de diacre et recevoir les consentements des époux avec effet de validité du mariage. Mais il s'agit d'exceptions.

Pastoralement, les religieux et religieuses apportent un grand secours dans la pastorale des familles et du mariage. En dehors de leur témoignage de vie comme personne consacrée, ils sont un soutien pour la présence de l'Église auprès des couples et surtout comme le dit le document pontifical ; ils ont :

¹²¹ *Ibidem*

« la possibilité (...) à titre individuel ou associés, d'apporter eux aussi aux familles un certain service, avec une particulière sollicitude, pour les enfants, surtout s'ils sont abandonnés, non désirés, orphelins, pauvres ou handicapés ; et cela, en visitant les familles et en prenant soin des malades ; en entretenant des rapports de respect et de charité avec les familles incomplètes, en difficulté ou désunies ; en proposant enseignement et conseils pour préparer les jeunes au mariage et aider les couples dans le problème de la procréation vraiment responsable ; en ouvrant leurs maisons à l'hospitalité avec simplicité et cordialité, afin que les familles puissent y trouver le sens de Dieu, le goût de la prière et du recueillement, l'exemple concret d'une vie vécue dans la charité et dans la joie fraternelle convenant aux membres de la grande famille de Dieu¹²². »

Ultimement, ils sont invités à prendre l'apostolat comme priorité de leur apostolat par rapport à la situation urgente actuelle afin de mieux accompagner les familles dans tous les points ecclésiaux de leur vie. Nous ne pouvons pas nier leur apport dans la vie pastorale là où les religieux ou les religieuses sont présents, les ouvriers apostoliques reçoivent un vrai renfort pastoral. Mais il faut aussi une franche collaboration pour permettre cela. Nous ne pouvons pas oublier qu'il existe une crise profonde des vocations religieuses. Cela peut être à regarder du côté des familles ; car les familles sont des lieux où émergent des vocations religieuses et même sacerdotales. La situation difficile des familles et surtout une forte sécularisation du monde affectent aussi la famille et l'Église pour son apostolat. C'est donc un poste de travail qui semble subir l'effet du temps dans le service de l'Église. Il serait louable pour l'Église de penser à nouveau sur la vocation religieuse et missionnaire pour le bien de la vie de l'Église en général et des familles en particulier comme structure bénéficiant des services de ces religieux.

III. 2. 4. LES LAÏCS

Les laïcs font partie de la communauté chrétienne qui vit avec les époux dans le monde. Ils partagent déjà leur état de vie. Le concile Vatican II donne une définition qui peut mieux aider à comprendre l'orientation de la vie des laïcs dans le monde et dans l'Église. Ce qui rend leur mission indispensable pour l'accompagnement des familles et des époux. Ainsi Vatican II dira à leur sujet :

« Sous le nom de laïcs, on entend ici l'ensemble des chrétiens qui ne sont pas membres de l'ordre sacré et de l'état religieux sanctionné dans l'Église, c'est-à-dire les chrétiens qui, étant incorporés au Christ par le baptême, intégrés au peuple de Dieu, faits participants à leur manière de la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, exercent pour leur part, dans l'Église et dans le monde, la mission qui est celle de tout le peuple chrétien. (...) La vocation propre des laïcs consiste à chercher le règne de Dieu précisément à travers la gérance des choses temporelles qu'ils ordonnent selon Dieu. Ils vivent au milieu du siècle, c'est-à-dire engagés dans tous les divers devoirs et travaux du monde, dans les

¹²² Ibidem, n° 74, p. 98

*conditions ordinaires de la vie familiale et sociale dont leur existence est comme tissée*¹²³. »

Leur mission est mieux définie et leur état de vie donne les fondements de leur mission. Ils sont associés dans l'accompagnement des fiancés qui se préparent au mariage et peuvent les accompagner après le mariage dans les mouvements qui assistent les époux dans leur cheminement. Ils sont mieux outillés dans les différents domaines qu'ils gèrent dans le monde. Ainsi, ils apportent leur aide à l'Église et aux familles elles-mêmes. Et Jean-Paul II parle même de "*mission*"¹²⁴ pour qualifier l'engagement des laïcs dans la vie de l'Église pour l'accompagnement des familles et des mariages. Leur apport est non négligeable dans l'accompagnement car ils sont d'abord des témoins de la réalité matrimoniale et leur disponibilité peut suppléer à l'indisponibilité pastorale. Cependant chaque membre d'Église a sa tâche pour servir l'Église. C'est pour cette raison que le clergé ne peut pas s'appuyer uniquement sur cette disponibilité pour croire que leur rôle leur responsabilité peuvent être simplement "*transférées*" à d'autres. Une attention particulière du clergé est une touche de raffinement de la relation et demande de soutenir l'action des laïcs pour une complémentarité dans le service pastoral de l'Église. Ceci permet aussi aux pasteurs de rester attentifs aux enjeux et de mieux coordonner le suivi de l'activité laïque pour le bien de l'Église toute entière. Ce suivi ne constitue pas une infantilisation des laïcs qui sont chargés du suivi, mais relève de la coordination des activités pastorales, et particulièrement dans un domaine aussi délicat que le mariage et la famille.

En partageant leurs expériences avec les jeunes et les couples en difficulté, les laïcs mariés, souvent en témoins, pourront montrer que :

*« L'amour {dans le mariage} n'est jamais une chose toute faite et simplement "offerte" à la femme et à l'homme, il est à élaborer.(...) {Et} dans une certaine mesure, l'amour n'"est" jamais, mais il "devient" à chaque instant ce qu'en fait l'apport de chacune des personnes et la profondeur de leur engagement. Celui-ci a sa base dans ce qui a été "donné" »*¹²⁵.

Les laïcs vont ainsi rappeler aux époux qu'ils appartiennent à la famille chrétienne et, en même temps, à la famille humaine. Leur cheminement n'est pas isolé dans le monde. Cette présence active et bénéfique des laïcs est à considérer dans une chaîne de conséquences plus étendue. Ainsi tout ce qu'ils auront « à faire pour soutenir la famille est destiné à avoir une efficacité qui, débordant ses propres limites, atteindra encore

¹²³ *Lumen Gentium*, n° 31

¹²⁴ JEAN-PAUL II, *Familiaris consortio*, n° 75, p. 99

¹²⁵ Karol WOJTYLA, *Amour et responsabilité : étude de morale sexuelle*, Paris, Éditions du dialogue/Stock, traduit du polonais par Thérèse SAS revu par Marie-Andrée BOUCHAUD-KALINOWSKA, p. 128

*d'autres personnes et influencera la société*¹²⁶. » Ils sont au service de la foi auprès des jeunes et du monde. Et « *ce service de la foi auprès des jeunes n'est pas une mince affaire, spécialement dans des milieux qui ne sont plus "naturellement chrétiens", pour ne pas dire franchement paganisés ou indifférents*¹²⁷. » La collaboration et la coopération restent de mises pour la réussite de l'accompagnement. Car nous ne pouvons pas oublier de rappeler que la collaboration et l'ouverture des couples à accompagner est indispensable pour que cet accompagnement soit effectif et puisse porter de meilleurs fruits pour le bien de tous.

III. 2. 5. LES MOUVEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT AU MARIAGE

Les mouvements d'accompagnements au mariage sont des mouvements ecclésiaux qui rassemblent des fidèles, parfois accompagnés par des prêtres. Mais le plus souvent ils travaillent seuls sous la supervision de l'Église à travers un aumônier qui est mandaté par l'Église pour les accompagner dans leur mission ecclésiale. Leur activité est une réponse à l'appel de l'Église pour la présence et l'accompagnement des époux. Ce sont des hommes et des femmes qui acceptent de donner leur temps pour écouter, conseiller et accompagner d'autres couples qui veulent se marier ou qui sont en difficulté dans leur relation. Ce sont des regroupements de laïcs spécialisés¹²⁸ dans divers domaines et qui prêtent leurs compétences au service de l'Église et de leurs frères et sœurs. Sous la supervision de l'Église, ces mouvements recherchent des voies et des moyens pour soutenir les époux dans leur cheminement. En cas de crise, ils sont mieux outillés pour fournir de meilleurs conseils. Mener le dialogue entre les parties en vue de trouver la voie de conciliation. Ils ne visent pas à encourager les séparations. Ils cherchent à faire passer le message évangélique dans leur agir et mettre surtout en application le message des pères conciliaires qui rappelaient que :

*« Les chrétiens, tirant parti du temps présent, et discernant bien ce qui est éternel de ce qui change, devront activement promouvoir les valeurs du mariage et de la famille ; ils le feront et par le témoignage de leur vie personnelle et par une action concertée avec tous les hommes de bonne volonté. Ainsi, les difficultés écartées, ils pourvoiront aux besoins de la famille et lui assureront les avantages qui conviennent aux temps nouveaux. Pour y parvenir, le sens chrétien des fidèles, la droite conscience morale des hommes, comme la sagesse et la compétence de ceux qui s'appliquent aux sciences sacrées, seront d'un grand secours*¹²⁹. »

¹²⁶ JEAN-PAUL II, *Familiaris consortio*, n° 73, p. 96

¹²⁷ Bruno CHENU (éd.) et alii, *La foi catholique. Catéchèse fondamentale*. Paris, Le Centurion, 1984, p. 31

¹²⁸ JEAN-PAUL II, *Familiaris consortio*, n° 73, p. 98

¹²⁹ *Gaudium et Spes*, n° 52, §3

Ces mouvements œuvrent dans l'esprit demandé aux communautés de se mettre au service des époux afin de les soutenir dans leurs difficultés. C'est la meilleure réponse qui puisse être donnée pour montrer que la communauté joue vraiment son rôle.

Cependant leurs efforts se trouvent souvent confrontés au problème des moyens financiers, matériels et humains. Les organisations ecclésiales ne disposent pas d'assez de moyens et dans ce cas, la volonté seule ne suffit plus aujourd'hui. Nous ne pouvons pas négliger les sacrifices consentis et les résultats prometteurs qui sont obtenus malgré ces difficultés. Il y a une grande opposition qui est faite contre leurs activités. Les lois civiles des États sont souvent des moyens parfois donnés pour ne pas permettre aux organisations d'Église d'agir librement. Et le contrôle qui est exercé laisse une impression de pression et de concurrence afin de laisser à l'État d'être seul maître de l'encadrement et de l'accompagnement des couples. Cependant les couples ne trouvent pas toujours une bonne satisfaction dans ces structures et sont souvent obligés de se tourner vers les institutions ecclésiales. Ce comportement laisse apparaître une certaine concurrence malsaine avec les organisations similaires au niveau de l'État et de la société civile. Ce qu'on nomme souvent des organisations non gouvernementales aussi. Le danger est que ces organisations non ecclésiales ont souvent des idéologies qu'elles véhiculent sous les apparences de défense des familles et du mariage. Et par ce fait :

« elles contredisent “la vérité et l'amour” qui doivent inspirer et guider les rapports entre hommes et femmes, et elles sont donc causes de tensions et de divisions dans les familles, avec de graves conséquences, spécialement pour les enfants. La conscience morale est obscurcie, ce qui est bon et beau est déformé, et la liberté se trouve supplantée par une véritable servitude¹³⁰. »

Par contre, nous pensons qu'il y a une grande nécessité de collaboration avec les organisations étatiques en tant que détenteur du pouvoir régalien de conduire la cité. Cependant, l'Église a la mission de conduire ces hommes et femmes vers leur Père et surtout d'être la lumière pour qu'ils soient libres dans leur vie et non de se laisser aller vers des courants d'idéologie qui véhiculent des enseignements qui déshumanisent l'homme aujourd'hui. La coopération doit être franche et vraie. Le respect doit conduire l'Église et l'État dans ces différentes missions de la famille et du mariage. Ces idées devraient conduire l'Église à fonder des perspectives pastorales en recherchant des voies et moyens pouvant sauver le mariage et la famille. Mais là où la collaboration se fait sérieusement, les résultats sont vraiment positifs pour le bien de la communauté toute entière.

¹³⁰ JEAN-PAUL II, *Lettre aux familles*, Paris, Mame/Plon, 1994, p. 10

On distingue donc de nos jours trois sortes de mouvements engagés dans l'accompagnement des familles et le mariage : les groupes de préparation au mariage, les associations qui travaillent avec les foyers chrétiens et les groupes qui accompagnent les divorcés non remariés ou des divorcés-remariés¹³¹. En Afrique, nous trouvons aussi des mouvements et associations d'Église qui œuvrent pour l'accompagnement des couples dans les différentes étapes de la vie. Certains de ces mouvements sont issus du travail missionnaire et continuent d'exister aujourd'hui ; d'autres se sont adaptés dans le contexte de la mutation sociale qui affecte l'Église¹³². Mais en cas d'échec, doit-on abandonner les victimes sans possibilité de retrouver l'amour dans leur vie et dans leur cœur en vue de leur salut ?

III. 3 PERSPECTIVES D'AVENIR DANS L'ACTION PASTORALE ET LA VALEUR DU REGARD DE L'ÉGLISE SUR LE MARIAGE ET SON ÉTAT ACTUEL

Ce dernier point de ce chapitre vise surtout à considérer les perspectives qui peuvent aider le mariage à trouver une nouvelle perspective dans le monde d'aujourd'hui où les familles sont menacées par diverses idéologies contraires à l'idéal familial et surtout du mariage. Il s'agit surtout pour nous de reconnaître que l'avenir du mariage est toujours en devenir et pour cela il faut une adaptation par rapport aux mutations actuelles de la société. Cela nous demande de mettre en œuvre la dimension de la miséricorde. Même si nous reconnaissons qu'elle est déjà à l'œuvre dans la vie de l'Église, il faut encore faire beaucoup d'efforts et cela demande à l'Église de faire un pas de plus. Car l'attitude de l'Église à l'égard des divorcés remariés revient à ce que Michel Laroche nous interpelle quand il dit :

« En condamnant un pécheur avec les lois de l'Église, nous recrucifions le Christ ! Certes, les lois de l'Église sont nécessaires, comme point de repère rigoureux, mais aussi parce qu'elles sont porteuses de vie. La principale leçon de cet évangile est que ce ne sont pas les lois qui sont en cause ici, mais ceux qui les interprètent et les appliquent. Seule la dureté du cœur humain fait de ces lois, qui sont pour la vie, des outils de mort¹³³. »

Même s'il n'est pas question de verser dans le sentimentalisme, il reste qu'il y a un besoin, un appel qui est lancé à l'Église. Rester sur la faute empêche de s'ouvrir à la douleur de ceux qui

¹³¹ La revue catholique *Panorama* a identifié « des associations et des mouvements chrétiens {qui} offrent un suivi et un soutien aux couples : Associations et mouvements. (nous ne pouvons pas donner toute la liste)

- *Amour et Vérité* : il s'agit de la branche "famille" de la communauté de l'Emmanuel.
 - *Cana* : nombreuses sessions et retraites par la communauté du Chemin neuf
 - *Elle et lui* : issu de l'expérience des cours "Alpha", le parcours "Elle et Lui : un couple, ça se construit"
 - *Equipes Notre-Dame* : mouvement de spiritualité conjugale
 - *Equipes 3 ans* : une équipe de quatre à six couples se réunit une fois par mois pendant trois ans »
- Nadine GRANDJEAN, entretien avec Anne Ponce, *Faire grandir notre couple*, dans *Panorama*, Hors-série, 51(2013), p. 76-77

¹³² Cf. Jean-Paul MESSINA, *La Mission Catholique de Mvolyé : de 1901 à nos jours*, Yaoundé, PUCAC, 2001

¹³³ Michel LAROCHE, *Secondes nocces*, Paris, Bayard Éditions/Centurion, 1996, p. 69

viennent quêter le regard maternel de l'Église face à leur douleur. Aujourd'hui l'Église met tous les divorcés dans la même situation et dans les mêmes conditions de vie, même si nous reconnaissons qu'en prenant le problème tel qu'il se présente, ils sont fautifs, mais dans l'application des sanctions, nous pensons qu'il revient à l'Église d'écouter chaque cas et agir en conséquence. Cela découragerait ceux qui veulent s'engager, pour la simple raison de mettre en œuvre leur liberté, et leur fera comprendre que l'Église écoute et prend à cœur les victimes de ces libertés qui "tuent" la volonté et le plan de Dieu dans le cœur des hommes et des femmes de nos jours. Car il s'agit pour l'Église de se laisser apprivoiser au jeu moderne des libertés à outrance, mais en même temps, elle a un devoir d'accorder l'espérance et le salut à ceux qui attendent de son agir. Ouvrir à la miséricorde correspondrait à ce que Jésus disait qu'il n'est pas venu pour les justes, mais pour les pécheurs (cf. Mt 9, 12-13). Ainsi, il s'agit dans une certaine mesure de comprendre que :

« Priver définitivement quelqu'un de l'eucharistie à cause de ses péchés pourtant regrettés, c'est le désigner d'avance comme étant indigne du paradis et le vouer à l'enfer. La conscience de l'eucharistie et du paradis est la même : nous sommes aussi indignes de l'une que de l'autre ! (...) si quelqu'un pense réellement que, à cause de la qualité de sa vie morale et spirituelle, il est digne de communier, alors certainement pour son âme, il serait préférable qu'il s'abstienne, car assurément il communierait indignement. C'est dans cette antinomie que se place l'économie qui permet à l'Église de donner l'eucharistie à des pécheurs. L'état qui permet l'accès à la communion n'est pas la justification, mais le repentir et la conversion¹³⁴. »

La logique de la pensée de Laroche nous aide à rappeler à l'Église son enseignement sur l'eucharistie en tant que sacrement de l'amour qui se donne aux hommes depuis la mort et la résurrection de Jésus. En pointant du doigt les divorcés-remariés, on serait tenté de mettre en cause l'idée qui qualifie d'Église sainte qui a en son sein des pécheurs et que cette Église est au service de ces pécheurs. Il ne s'agit pas pour nous de condamner totalement la position de l'Église, mais notre vœu est de faire comprendre que tous ceux qui souffrent de la radicalité des lois de l'Église peuvent avoir une nouvelle chance malgré le mal de la rupture du lien qui compromet totalement leur fidélité à leur engagement devant Dieu et les hommes dans l'Église. Cependant le repentir et la conversion devrait par contre motiver l'Église dans l'accompagnement de ceux qui reviennent avec leur douleur dans l'Église. En ce moment-là, la pénitence trouverait toute sa place et surtout son sens qui ne devrait pas totalement l'attacher à l'eucharistie. Il s'agira seulement de se mettre en route à nouveau par la reconnaissance de son mal et la démarche pénitentielle fait regretter son mal et se laisser conduire jusqu'au moment où l'Église accepte de "remettre le pénitent" à la communion eucharistique. Nous pensons

¹³⁴ *Ibidem*, p. 49-50

qu'une telle procédure d'accompagnement fera comprendre le mal du divorcé-remariés qui a d'abord l'espoir qu'il est compris dans sa douleur et que l'Église avec la communauté le porte et lui demande de se refaire à nouveau pour son bien et celui de la communauté qui souffre de cette rupture. Les différents sacrements de la pénitence et puis de l'eucharistie deviennent des lieux où la communauté se reconstruit et se fait des forces pour continuer son combat et son pèlerinage sur terre. Et les divorcés-remariés devraient faire parties de cette communauté ecclésiale qui est en marche et qui correspond à la vision ancienne de l'Église patristique. Car :

« La privation de l'eucharistie n'était pour les saints Pères de l'Église, en ce qui concernait les divorcés remariés, qu'une mesure toujours provisoire et fixée dans le temps d'une manière précise. Seuls les schismatiques, les hérétiques, et les pécheurs qui n'éprouvaient aucun repentir ne pouvaient pas communier jusqu'à leur conversion et une pénitence. Le bon larron avait pourtant commis des crimes non réparables qui auraient dû l'exclure du paradis. Mais la conversion permet aussi bien l'entrée dans le paradis que l'accès à la communion¹³⁵. »

Que l'Église soit portée à la dimension du salut dans la vie des hommes et des femmes qui sont en quête d'une nouvelle vie chrétienne dans le mariage. Il ne s'agit pas de changer le caractère indissoluble du mariage ni de son unité dans la fidélité, mais d'accepter qu'il y a eu échec. Dans ce regard de reconnaissance de l'échec, être donc en mesure de redonner une nouvelle vie où les uns et les autres peuvent revivre une nouvelle alliance qui n'est pas l'égale de l'autre, celle-là n'étant que le sacrement de la miséricorde exercé dans l'Église et par l'Église à travers le pouvoir des clés (Mt 16, 18-19) qui est donné par le mandat du Seigneur.

Aujourd'hui une certaine tendance, dont nous refuserons de penser être d'un certain courant conservateur, estime que l'Église n'a pas le pouvoir de remettre en cause la pensée de Jésus sur le divorce ou l'admission des divorcés remariés à l'eucharistie, ni même à la pénitence qui ouvrirait la voie subrepticement à l'eucharistie. Nous pouvons partager leur point de vue en pensant qu'il faut éviter des confusions dans l'esprit des autres fidèles qui vivent dans un effort de fidélité. Certes, cela est fondamental pour la discipline et le bien de l'Église. Cependant le comportement de Jésus peut nous interpeller à réviser notre position. Il est le premier à transgresser la Loi et rappelle que : « *Le Fils de l'homme est le maître du sabbat* » (Lc 6,5) pour guérir un malade. Quand il s'agit de la vie, du pécheur, du malade, il se met au-dessus de la Loi et rappelle à ses auditeurs qu'il doit le faire car c'est la volonté de Dieu, son Père. À l'Église, il a transmis sa mission : « *Comme le Père m'a envoyé, à mon tour je vous envoie. (...) ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis. Ceux à qui vous les*

¹³⁵ Ibidem, p. 50

retiendrez, ils leur seront retenus. » (Jn 20, 21b. 23). Nous pensons que cette prérogative donne à l'Église, avec le concours de l'Esprit-Saint, de montrer la voie et surtout de suivre la voie du Maître pour agir en pleine miséricorde pour ses personnes qui peuvent souffrir de cet écart sacramentel. Ils se considèrent comme à moitié intégrés dans la communauté à cause de la fermeture aux sacrements de vie et de guérison. L'Église en tant que Mère devrait-elle exclure certains totalement du repas familial ? Quelle sache blâmer est de son devoir et de son pouvoir, mais qu'elle se laisse aussi attendrir devant la peine de ses enfants est une de ses caractéristiques maternelles. Aujourd'hui, nous pensons que le défi pastoral est de ré-ouvrir les portes sacramentelles à ces fils qui souffrent de leur mal et attendent l'amour miséricordieux de l'Église leur accorder une nouvelle chance de vie dans la communauté pour une vie pleine de bonheur.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Notre recherche a été focalisée sur la crise du mariage religieux qui questionne la dimension éthique d'une pastorale de la préparation au mariage quant à la réception des notions de fidélité et d'unité indissoluble. Ainsi nous avons voulu faire un détour dans la vision du mariage dans notre société avec ses multiples mutations qui affectent l'équilibre des familles en général et particulièrement du mariage. Les multiples échecs vécus directement ou indirectement dans la vie des familles influencent les jeunes dans les décisions d'engagement à faire dans la voie du mariage. Depuis l'industrialisation de la société, le constat est que les notions de changement économiques semblent devenir des paradigmes de référence des familles et des jeunes, au point où plusieurs hésitent à prendre un engagement durable. Les expériences douloureuses vécues, dans la vie ou avec l'entourage, font que les questions naissent dans les différentes relations qui surviennent dans ce cadre de mise en cause de la durabilité des liens matrimoniaux. Devant ces instabilités de liens matrimoniaux, nous avons constaté que les pouvoirs publics et les législateurs ont trouvé des solutions intermédiaires qui ont été de légaliser des formes d'unions intermédiaires avec une définition similaire au mariage : *l'union libre, le concubinage, le pacs, le LAT (Living apart together), les mariages d'agrément ou de convenance et jusqu'à des amitiés érotiques* où tout est confondu. Ces unions mitigées maintiennent les liens d'instabilité et aboutissent en cas "*d'incompatibilité*" à une autre solution radicale : le divorce. Mais cette solution semble perdre de vue les conséquences résultant de la rupture. Ces conséquences sont repérables dans une certaine lecture des différentes formes de familles qui existent aujourd'hui dans notre société. Ces familles peuvent constituer pour nous une traduction des signes visibles de la crise sociale du mariage. Cependant nous avons tout de même noté que les jeunes, malgré ce tableau sombre, s'engagent encore dans la voie du mariage avec une intention d'une vie durable et solide. Toutefois nous ne pouvons pas fermer les yeux et se focaliser uniquement sur ceux qui se marient encore comme si les cas de ceux qui vivent l'épreuve douloureuse de la séparation n'affectent pas la société et plus tard l'Église. C'est cette préoccupation qui nous pousse à s'interroger sur l'influence de la crise de divortialité dans les mariages qui sont demandés à l'Église et la suite qui est donnée à ces célébrations fastueuses vécues dans nos églises. Notre préoccupation se situe dans la situation de déchirure ou de mécontentement qui surgit dans la vie du couple avec l'effet de séparation des époux, c'est-à-dire la rupture du lien. Certes, l'Église affirme que le mariage religieux ne connaît la rupture de lien que par la mort d'un conjoint. Cependant nous ne pouvons pas méconnaître qu'il existe cette rupture qui met en question l'alliance matrimoniale des époux dans leur vie chrétienne. Cette situation qui porte le nom de divorce met à mal l'enseignement de l'Église. Ce sont ses propres fidèles qui acceptent de se

soumettre à cette pratique étatique au point qu'ils se retrouvent en contradiction avec l'enseignement de leur propre Église et leur engagement matrimonial, même si une certaine douleur est exprimée par ceux qui se sont mis dans cet état. Aucune rupture ne peut totalement être perçue comme la meilleure solution dans le divorce. Les personnes restent marquées dans leur vie et reviennent plaider leur cause dans cette même Église pour solliciter leur admission aux sacrements de l'eucharistie et de la pénitence, ce qui, pour l'Église est contradictoire avec leur situation de vie. Leur choix est considéré un contre-témoignage pour la loi de fidélité et de l'unité indissoluble du mariage. L'Église veut surtout montrer que la loi de l'indissolubilité du mariage est intrinsèquement attachée aux origines. C'est pourquoi :

« Tout mariage, valablement contracté même par les infidèles, jouit d'une indissolubilité intrinsèque soit par le droit naturel soit par la loi divine positive, de telle façon qu'il ne peut jamais être dissous par consentements des contractants, ni par aucune autorité humaine. Cela vaut aussi pour le contrat matrimonial non élevé à la dignité de sacrement¹³⁶. »

Cependant l'éventualité de la séparation est admise par Moïse qui est reconnu comme l'auteur de celui qui a permis d'enfreindre la loi radicale voulue par Dieu et Jésus se situe dans un retour à la loi originelle afin que le mariage exprime la volonté du Créateur. Il ne manque pas de justifier la raison de la concession faite par Moïse : la dureté de cœur des hommes et des femmes de son temps. L'une de nos préoccupations a été de nous demander si les hommes de notre temps sont loin de ces contemporains de Moïse et de ceux qui vont à la rencontre de Jésus pour plaider la cause du divorce, même si les évangélistes présentent le sujet avec un fond d'une intrigue faite à Jésus. Notre objectif est loin de faire des défenseurs de ceux qui veulent introduire le divorce ; car nous pensons que cela serait une voie ouverte au désordre dans les familles et même dans la société. Mais il s'agit de se pencher sur les cas en crise dans l'Église.

L'autre point de préoccupation qui ressort de cette situation est de se demander si l'Église est consciente qu'elle a une part de responsabilité dans l'échec ou dans la crise matrimoniale aujourd'hui au même titre que la société civile. Il s'agit de voir comment la préparation et l'accompagnement se font par les membres de l'Église. Il s'agit pour nous de voir le problème en amont afin de penser à des solutions à la fin du processus. La présence, l'écoute, la disponibilité et l'accompagnement sont des points importants qui, de nos jours, font défaut dans l'action des responsables de l'Église. Le constat est que les époux et les familles sont abandonnés à eux-mêmes. Ce qui nous a fait découvrir qu'il faut d'abord que l'Église et

¹³⁶ Francisco LOPEZ-ILLANA, *Mariage, séparation, divorce, et problèmes de conscience*, dans CONSEIL PONTIFICAL POUR LA FAMILLE (éd.), *Lexique des termes ambigus et controversés sur la famille, la vie et les questions éthiques*, Paris, Pierre TÉQUI, 2005, p. 745-746

ses responsables se mettent vraiment au service des familles et des époux dans leurs différentes situations de misères qui détruisent la vie de la famille et aussi de l'Église elle-même.

Théologiquement, la radicalité de l'enseignement de l'Église tient à la Parole de Jésus qui rappelle avec une certaine exigence de faire la volonté du Créateur qui est de ne pas séparer ce que Dieu a uni depuis les origines de l'humanité. Cette vision idéale de Jésus nous a montré qu'elle est la finalité du mariage, permettre aux époux de connaître la sainteté de Dieu dans leur histoire d'amour. Le débat avec les pharisiens nous a démontré quelques failles dans la pensée rapportée de Jésus qui, certes radicale, peut laisser des ouvertures quand il y a des incompatibilités à travers l'incise matthéenne qui montre que Jésus vise l'idéal ; cependant il peut noter des cas qui ne répondent pas à la notion de mariage, des mariages forcés, des mariages polygamiques et d'autres qui sont reconnus par la société civile aujourd'hui. De plus, en se basant aussi sur le comportement de saint Paul à légiférer sur le mariage, nous voyons que l'idéal du mariage porte en lui-même l'imperfection humaine. Ces manques sont aussi une interpellation pour l'Église afin de se mettre dans la voie de l'accompagnement avec une certaine souplesse.

Nous voulons penser à une mise en œuvre des moyens pouvant aider l'Église à accompagner au mieux ceux qui s'engagent dans le mariage religieux, d'être en continuité avec ceux qui sont déjà engagés dans le sacrement et, au cas où la crise surviendrait jusqu'à la séparation, que les différents membres de l'Église prennent en main ces personnes dans un esprit de miséricorde. Il s'agit pour nous de se dire que l'accès à l'eucharistie devrait, dans une certaine mesure et après avoir étudié les cas, que l'Église puisse admettre ces personnes à certaines conditions aux différents sacrements qui posent problèmes aujourd'hui. Que l'Église, par l'autorité qui lui revient par le pouvoir des clés (Jn 20, 21b. 22b-23) use de toute sa miséricorde, d'autant plus que l'eucharistie et la pénitence sont des sacrements pour les pécheurs. Avec une attitude de miséricorde, l'Église pourra comprendre que la douleur des divorcés existe et attend la compassion effective de leurs frères et sœurs dans leur acceptation à toute la vie de l'Église. De plus, est-ce qu'on peut dire que tous ceux qui vont à la communion sont des justes ou des personnes dignes, des saints véritables qui méritent d'approcher ce saint mystère ?

Enfin notre recherche est aussi orientée sur la dimension éthique de la pastorale de préparation au mariage. Il s'agit de faire prendre conscience à tous les acteurs de l'importance de cette période afin de ne pas laisser assez d'espace au doute et à un désir de faire pour le bon plaisir de plaire ou de faire comme les autres. Il est surtout question de savoir si on n'est obligé

de marier des personnes qui ne sont pas mieux préparées à vivre sincèrement le sacrement selon les dispositions de l'Église. Pour nous, l'un des points fondamentaux de notre recherche se situe dans cette question, nous pensons qu'il ne suffit pas de rappeler a posteriori "*les normes et les règles*" du sacrement de mariage, si nous nous doutons de la capacité des époux à accueillir cela dans leur vie ou accepter de s'engager jusqu'au bout. L'enjeu est de "*refuser de marier*" ceux qui viennent solliciter le sacrement parce que les personnes ne sont plus à même de comprendre et vivre les enjeux théologiques du mariage. Nous avons voulu nous appuyer sur des personnes qui vivent loin de l'Église aujourd'hui, mais qui viennent faire la demande pour "*remplir leur carte de visite*" du mariage et plus tard allonger la liste de ceux qui ont rompu leur alliance et peut-être tenté une nouvelle aventure. Une telle position serait au service de la vérité, de la justice, de l'amour des frères et aussi de l'Église.

Toutefois, nous reconnaissons qu'il est aussi complexe d'en rendre compte pour les accompagnants. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut peut-être plus de souplesse et de miséricorde dans l'accompagnement de l'échec matrimonial par l'Église et dans l'Église. L'Église est une entité universelle qui est composée du peuple de Dieu (LG 9. 11-12) et dont le magistère qui est au service de toute l'Église en fait partie ; cela veut dire que cette hiérarchie devrait être à l'écoute de la base. L'Église est composée de pécheurs et, parmi eux, les divorcés et les divorcés-remariés en font parties de ceux qui espèrent chaque jour la miséricorde de Dieu à l'œuvre dans l'Église, l'Église a le devoir fraternel d'ouvrir son cœur à l'amour de ses frères qui peinent dans la voie de la perfection. Certes, en usant de son discernement qui lui permet de garder la loi comme terme d'amour, mais en se penchant sur les difficultés des uns et des autres comme terme de la diaconie d'amour afin de manifester la justice qui œuvre pour la vie. Ainsi tout en sauvant la fidélité, l'unité et l'indissolubilité du mariage comme principes fondamentaux du mariage, les personnes aussi seront mises en chemin avec tout amour. Les hommes et les femmes d'aujourd'hui attendent de l'Église un meilleur accompagnement dans toutes les situations afin que le mariage se réadapte à son contexte sans l'épouser et devenir aussi un autre sens de témoignage.

Au terme de ce travail, nous voulons que ce travail soit utile à toute l'Église. Il s'agit surtout pour nous de voir son intérêt pour nos Églises d'Afrique, car la crise de la famille et du mariage prend de l'ampleur au point où nous pouvons nous poser des questions sur son avenir. Le travail à faire par tous est de mieux nous outiller sur l'accompagnement et sur le sens profond de la miséricorde dans l'Église aujourd'hui. Cette miséricorde ne sera pas seulement l'affaire d'une communauté particulière, il serait important que toute l'Église se mobilise en vue de définir ce principe dans la vie et la présence de l'Église dans le monde aujourd'hui.

Cette miséricorde ne sera possible que si l'Église accepte de s'ouvrir totalement aux divorcés-remariés, tout en maintenant la loi à sa base. Ainsi nous pensons que la fermeté, sans se confondre au laxisme, va permettre que l'Église servante œuvre pour le bien de tous ses fils. Que les pasteurs instruisent aussi les communautés pour un accueil de ces personnes en souffrance dans leur échec. Le sérieux et l'application des pasteurs dans la préparation et après la célébration restent la clé pour éviter de très grands échecs. Croire en l'amour et à la durée du mariage est important et source d'énergie pour les couples et aussi pour l'Église qui aura à les accompagner. Une valorisation du don est compréhensible à tous les niveaux et dans tous les lieux. Ainsi le discours de l'Église sera toujours un discours situé et en même temps accueilli. Cependant nous ne demandons pas à l'Église de tomber dans le conformisme, mais quelle soit mère, servante et miséricordieuse pour le bien de tous. Le but de notre travail est donc de rappeler aussi à l'Église que la Loi est au service de l'homme et vise seulement le bien et le salut de ces hommes d'aujourd'hui. Certes, celle-ci a besoin d'être encadrée, mais que cette loi soit juste et utile pour les hommes et les femmes d'aujourd'hui. Si la loi reste pour elle-même, nous resterons sur la mort alors que les hommes veulent vivre dans l'amour de tous et avec tous.

Bibliographie

Bibles

La Bible de Jérusalem, (traduction française sous la direction de l'École biblique de Jérusalem), Paris, Desclée de Brouwer, 2000, Nouvelle édition revue, corrigée, augmentée

Bible TOB, Paris, Cerf/Bibli'O-Société biblique française, 2010

FOCANT Camille et MARGUERAT Daniel (éd.), *Le Nouveau Testament commenté* (Texte intégral) Traduction Œcuménique de la Bible, Paris/Genève, 2012

Magistère

Catéchisme de l'Église catholique, Paris, Centurion/Cerf/Fleurus-Mame/Librairie Editrice Vaticane, 1998

Code de Droit canonique : bilingue et annoté. 3^{ème} édition révisée, corrigée et mise à jour enrichie de concordances avec le Code des canons des Églises orientales. Deuxième tirage révisé, Québec, 2012

COMMISSION FAMILIALE DE L'ÉPISCOPAT, *Entretien pastoral du mariage*. (Documents d'Église), Paris, Centurion/Tardy, 1990

CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, *Constitutions, Décrets, Déclarations, Messages*, Paris, Editions du Centurion, 1967

CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE, *Familles et société : quel choix pour demain ?* Paris, Bayard, 2013

CONSEIL PONTIFICAL POUR LA FAMILLE, *Lexique des termes ambigus et controversés sur la famille, la vie et les questions éthiques*, Paris, Téqui, 2005

DIOCÈSE DE DIJON, *Il est le Chemin, la Vérité, la Vie Jésus, le Christ. Catéchisme pour tous les âges*, Paris, Le Sénevé, 2012

JEAN-PAUL II, *La famille chrétienne (Familiaris consortio)*, Tournai, Centre Diocésain de Documentation, 1982

JEAN-PAUL II, *Lettre aux familles*, Paris, Mame/Plon, 1994

SYNODE DES ÉVÊQUES-III^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE, *Les défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation : document de préparation*, Cité du Vatican, 2013

Dictionnaire

DUBOST Michel et LALANNE Stanislas (éd.), *Le nouveau Théo : l'encyclopédie catholique pour tous*, Paris, Mame, 2009,

LACOSTE Jean-Yves (éd.), *Dictionnaire critique de théologie*, Paris, Quadrige/PUF, (Nouvelle édition revue et augmentée), 2007

MATHON G (éd.) et alii, *Catholicisme, Hier - aujourd'hui - Demain*, tome VIII, Paris, Letouzey et Ané, 1979

VILLER M. (éd.) et alii, *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique : doctrine et histoire*, tome X, Paris, Beauchesne, 1980

Ouvrages

AMHERDT François-Xavier, *Prêcher l'Ancien Testament aujourd'hui : un défi herméneutique*, (Théologie pratique en dialogue, 29), Fribourg, Academic Press Fribourg, 2006

BAWIN-LEGROS Bernadette, *Le nouvel ordre sentimental. À quoi sert la famille aujourd'hui ?* Paris, Payot, 2003,

BÉGIN Benoît, *Éthique chrétienne du divorce. Une analyse sociale critique*, (Recherches, Nouvelle série 30), Québec, Bellarmin, 1995, p. 186

BORDEYNE Philippe, *Ethique du mariage. La vocation sociale de l'amour*, (Théologie à l'Université), Paris, Desclée de Brouwer, 2010

BRUAIRE Claude, *La force de l'esprit*, Paris, Desclée de Brouwer, 1986

BRUCKNER Pascal, *Le Mariage d'amour a-t-il échoué ?* Paris, Grasset, 2010,

BRUNIN (Mgr) Jean-Luc, *Les familles, l'Église et la société : la nouvelle donne. Entretiens avec Christophe Henning*, Paris, Bayard, 2013

CAFFAREL Henri, *Le mariage, aventure de sainteté : grands textes sur le mariage*, Paris, Parole et Silence, 2013

CHAUVET Louis-Marie (éd.), *Le sacrement de mariage entre hier et demain*, Paris, les Editions de l'Atelier/les Editions Ouvrières, 2003

CHENU Bruno (éd.) et al., *La foi catholique. Catéchèse fondamentale*. Paris, Le Centurion, 1984

CHOVELON Bernadette et Bernard, *L'aventure du mariage chrétien. Guide pratique et spirituel*, Paris, Cerf, 2006

DIJON Xavier, *La Réconciliation corporelle. Une éthique du droit médical*, Namur, Presses Universitaires de Namur – Editions Lessius, 1998

DREWERMANN Eugen, *Fonctionnaires de Dieu*, Paris, Albin Michel, 1993, traduit de l'allemand par Francis Piquerez et Eugène Wéber et révisé par Jean-Pierre Bagot

- JOUNEL Pierre, *La célébration des sacrements*, Paris, Mame/Desclée, 2006
- LABURTHE-TOLRA Philippe, *Les Seigneurs de la forêt. Essai sur le passé historique, l'organisation sociale et les normes éthiques des anciens Beti du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2009(nouvelle édition)
- LAROCHE Michel, *Secondes nocces*, Paris, Bayard Éditions/Centurion, 1996
- LECLERC Jacques, *Mariage naturel et mariage chrétien*, Paris, Casterman, 1965
- LEGRAIN Michel, *Les personnes divorcées remariées. Dossier de réflexion*. Paris, Centurion, 1994, Nouvelle édition revue et augmentée
- LEGRAIN Michel, *L'Église catholique et le mariage en Occident et en Afrique : Ebranlement de l'édifice matrimonial* (tome II), Paris, L'Harmattan, 2009
- MARTIN-PRÉVEL Michel, *La communion de désir. Pour ceux qui ne peuvent pas communier à la messe*, Nouan-le-Fuzelier, Éditions des Béatitudes, 2007
- MATTHEEUWS Alain, *S'aimer pour se donner. Le sacrement de mariage*, Bruxelles, Editions Lessius, 2004
- MESSINA Jean-Paul, *La Mission Catholique de Mvolyé : de 1901 à nos jours*, Yaoundé, PUCAC, 2001
- MOURLON BEERNAERT Pierre, *Aux origines du genre humain. Que dit la science ? Que dit la Bible ?* (collection Trajectoires), Bruxelles, Lumen Vitae, 1996
- PERRIER Albert, *Joseph, le respectueux*, Bruyères-le-Châtel, Nouvelle Cité, 2012
- QUÉRÉ France, *L'Amour, le couple*, Paris/Québec, Centurion/Éditions Paulines, 1992
- SAGNE Jean-Claude o.p, *L'homme et la femme dans le champ de la parole*, (Chemins ouverts), Paris, Desclée de Brouwer, 1995
- SEMEN Yves, *La préparation au mariage selon Jean-Paul II et la théologie du corps*, Paris, Presses de la Renaissance, 2013
- SESBOÛÉ Bernard, *Invitation à croire. II. Des sacrements crédibles et désirables*, Paris, Cerf, 2009
- THAYSE André, *Matthieu, l'évangile revisité*, Bruxelles, les éditions Racines/Lumen vitae, 1998
- VERNAY Jacques (Père) et DRAILLARD Bénédicte, *L'ABC des nullités de mariages catholiques*, Bruyères-le-Châtel, Nouvelle Cité, 2011
- VINGT-TROIS André (Cardinal), *La famille, un bonheur à construire. Des couples interrogent l'archevêque de Paris*, Paris, Parole et Silence, 2011

WOJTYLA Karol, *Amour et responsabilité : étude de morale sexuelle*, Paris, Editions du dialogue/Stock, traduit du polonais par Thérèse SAS revu par Marie-Andrée BOUCHAUD-KALINOWSKA 1978

ZERWICK M. sj, *La lettre aux Ephésiens*, Paris, 1967, ouvrage traduit de l'allemand par Carl de Nys

Revue

Panorama, 51(2013), HS,

Table des matières

REMERCIEMENTS	3
INTRODUCTION GÉNÉRALE	5
CHAPITRE I – LA CRISE DU MARIAGE CIVIL ET RELIGIEUX AUJOURD’HUI.....	8
I. 1 LE MARIAGE EN SITUATION DANS LA SOCIÉTÉ D’AUJOURD’HUI.....	8
I. 1. 1. BRÈVE HISTORIQUE DE L’ÉVOLUTION DE LA CRISE DU LIEN MATRIMONIAL	8
I. 1. 2 LE MARIAGE ET SES MULTIPLES FORMES AUJOURD’HUI.....	9
I. 2. LE MARIAGE CIVIL FACE À LA CRISE DE FIDÉLITÉ.....	10
I. 2. 1. LA LIBERTÉ DE RUPTURE	12
I. 2. 2. L’AMOUR ET LA PAROLE DONNÉE EN CRISE.....	13
I. 2. 3 LE BONHEUR AVEC L’AUTRE CONDITIONNÉ.....	16
I. 5. 2. LE MARIAGE : UN CHEMIN CONTINU.....	19
I. 3 LA CRISE DU MARIAGE RELIGIEUX AUJOURD’HUI.....	21
I. 3. 1. LA PRÉPARATION DU MARIAGE EN QUESTION AUJOURD’HUI	22
I. 3. 2 L’APPORT DE LA FAMILLE DANS LA PRÉPARATION	23
I. 3. 3. LE RÔLE DES PASTEURS	25
I. 1. 1. LE RÔLE DE LA COMMUNAUTÉ	30
CHAPITRE II – LECTURE THÉOLOGIQUE DU MARIAGE ET LA VISÉE DU DEVENIR DES SUJETS DU MARIAGE	33
II. 1. 1. LA DIMENSION VOCATIONNELLE DU MARIAGE : INSPIRATION DE L’ALLIANCE DIVINE	33
I. 1. LA PLACE DU DON DANS L’ALLIANCE MATRIMONIALE	35
II. 2. 1. LE DON COMME CHOIX DES ÉPOUX.....	35
II. 2. 2. LE DON COMME EXPRESSION DE LA VULNÉRABILITÉ	37
II. 3. LE MARIAGE : CHEMIN D’HISTOIRE	39
II. 4. QUELQUES FIGURES BIBLIQUES DE FIDÉLITÉ ET D’UNITÉ INDISSOLUBLE DU MARIAGE	43
II. 4. 1. LE COUPLE ADAM ET ÈVE APRÈS LE PÉCHÉ.....	43
II. 4. 2 LES PROPHÈTES ET L’ALLIANCE : LE CAS DU PROPHÈTE OSÉE.....	45
II. 4. 3. LE COUPLE DE LA SAINTE FAMILLE PASSE PAR UNE CRISE.....	47
II. 5. AUTRES ANALYSES BIBLIQUES D’ALLIANCE, FONDEMENT DU MARIAGE	49
II. 5. 1. LECTURE DE MATTHIEU SUR LE MARIAGE ET SON INDISSOLUBILITÉ	49
II. 5. 2. SAINT JEAN ET LA VINIFICATION DU MARIAGE	52
II. 5. 3. SAINT PAUL ET L’UNITÉ INDISSOLUBLE DU MARIAGE.....	54
II. 6. LE SACREMENT DE MARIAGE EN QUESTION.....	57

Chapitre III : les enjeux pastoraux d'accompagnement dans la durée des mariages célébrés ...	62
III. 1. DE LA COMMUNAUTÉ À L'EXCLUSION : LE STATUT DES DIVORCÉS-REMARIÉS COMME FACTEUR QUESTIONNANT L'ENJEU DE L'ÉTHIQUE PASTORALE.....	62
III. 1. 1. L'ÉGLISE DANS L'ÉCHEC DU MARIAGE RELIGIEUX	62
III. 1. 2. OUVERTURE AMBIGÜE DE L'ACCUEIL DES DIVORCÉS-REMARIÉS	64
III. 2. LES ACCOMPAGNANTS DES COUPLES ET LEUR RÔLE DANS LA VIE DES COUPLES..	69
III. 2. 1. LES PRÊTRES	70
III. 2. 2. LES DIACRES.....	72
III. 2. 3. LES RELIGIEUX ET RELIGIEUSES.....	73
III. 2. 4. LES LAÏCS	74
III. 2. 5. LES MOUVEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT AU MARIAGE	76
III. 3 PERSPECTIVES D'AVENIR DANS L'ACTION PASTORALE ET LA VALEUR DU REGARD DE L'ÉGLISE SUR LE MARIAGE ET SON ÉTAT ACTUEL.....	78
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	82
Bibliographie	87
Table des matières	91